

RAPPORT ANNUEL 2022



Note de la rédaction : dans le présent rapport, afin de faciliter la lecture et sans intention discriminatoire, l'emploi du genre masculin a parfois été choisi, conformément à la règle de grammaire qui permet de l'utiliser comme valeur neutre pour désigner un ensemble de personnes comprenant à la fois des hommes et des femmes.

Sommaire

En bref

- 2 Groupe BCGE – Chiffres-clés consolidés
 - 3 Performance 2022 – Les indicateurs de performance se positionnent à haut niveau
-

Prologue

- 4 Message du président du conseil d'administration, Manuel Leuthold
De très bons résultats dans un environnement volatil
 - 6 Message du président de la direction générale, Blaise Goetschin
Maintenir le cap
-

Présentation du groupe BCGE

- 8 Cotation boursière
 - 12 Organisation territoriale
 - 14 Présence locale
 - 15 Stratégie d'entreprise
 - 16 Modèle d'affaires
 - 18 Organisation opérationnelle
 - 20 Gestion des risques
 - 22 Services bancaires et financiers
 - 23 Banque digitale
 - 24 Ressources humaines
 - 25 Ambassadeurs
-

Responsabilité Ethique et Environnementale

- 29 **Rapport d'activité 2022**
-

Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise

- 67
-

Commentaires sur les comptes du groupe

- 92 **Bénéfice et dividende record**
-

- 97 **Deloitte – Rapport sur l'audit des comptes consolidés**
-

- 101 **Comptes consolidés 2022 et annexes groupe BCGE**
-

- 135 **Deloitte – Rapport sur l'audit des comptes annuels**
-

- 139 **Comptes annuels 2022 et annexes maison-mère**
-

- 161 **Proposition de répartition du bénéfice**
-

- 3° de couverture **Coordonnées**
-

Groupe BCGE

Chiffres-clés consolidés¹

2

Bilan (en CHF millions)	2022	2021	2020	2019	2018
Total du bilan	30'034	28'294	27'542	24'919	23'034
Avances à la clientèle	18'525	18'356	17'593	17'025	16'603
Dépôts de la clientèle et emprunts	24'223	22'831	21'375	18'965	18'056
Fonds propres	1'984	1'827	1'716	1'667	1'570

Résultats (en CHF millions)					
Résultat net des opérations d'intérêts	286	228	216	231	247
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	133	136	116	120	117
Résultat des opérations de négoce	38	34	30	31	29
Autres résultats ordinaires	19	41	5	37	16
Total des produits d'exploitation	476	439	367	420	409
Charges d'exploitation	261	254	237	239	232

Résultat opérationnel (en CHF millions)	195	174	113	165	161
--	-----	-----	-----	-----	-----

Résultat de la période (en CHF millions)	176	125	105	97	91
---	-----	-----	-----	----	----

Actifs gérés et administrés (en CHF milliards)	33.4	34.1	31.8	30.4	26.7
---	------	------	------	------	------

Effectif total

• en unités de travail à plein temps	873.6	834.1	819.6	780.4	760.6
• en personnes	926	886	873	833	811

Ratios (en %)

Fonds propres / Total du bilan	6.6	6.5	6.2	6.7	6.8
Capitalisation boursière sur fonds propres	65.1	63.3	66.7	84.0	88.1
Résultat opérationnel sur fonds propres	10.1	9.7	6.7	10.1	10.5
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	9.1	7.0	6.2	5.9	5.9
Charges / Produits	54.9	57.8	64.7	56.9	56.7
Couverture en fonds propres	16.5	16.5	16.2	16.1	15.6
Payout ratio	29.5	34.3	32.7	34.4	37.0

Données par action (en CHF)

Fonds propres	276	254	238	232	218
Résultat opérationnel	27	24	16	23	22
Résultat net	24	17	15	13	13
Dividende par action à CHF 50	5.5*	4.5	3.75	3.75	3.4

Données boursières (maison-mère)

Cours extrêmes des actions (en CHF)					
• plus haut	182	175	204	204	198
• plus bas	159	153	157	192	162
• clôture	180	161	159	195	192
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	1'292	1'156	1'145	1'400	1'382
Nombre d'actions en milliers (information historique)	7'200	7'200	7'200	7'200	7'200
Cours / Bénéfice (P/E ²)	7.3	9.3	10.9	14.4	15.2

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 02.05.2023.

¹ Voir en page 92, Commentaires sur les comptes du groupe.

² P/E : *price earning ratio* – Si l'on prend le résultat net d'une société et qu'on le multiplie par le *price earning ratio*, on obtient le prix actuel de l'action. L'utilisation du P/E ratio est fréquente afin d'évaluer l'intérêt d'une acquisition.

Performance 2022

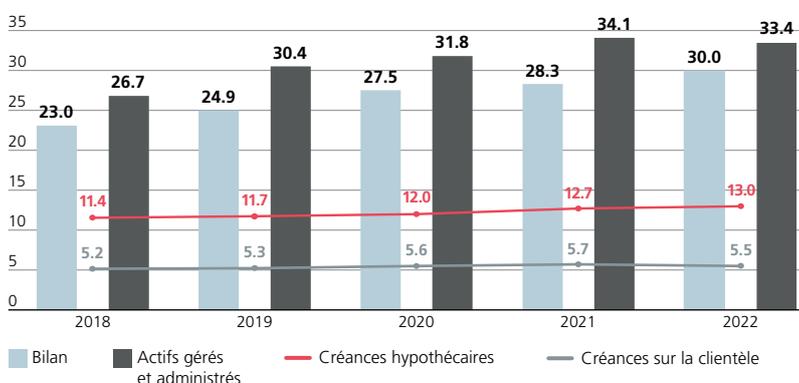
Les indicateurs de performance se positionnent à haut niveau

La performance économique de l'année 2022 est excellente. La progression du chiffre d'affaires reflète un positionnement stratégique adéquat, qui capte le dynamisme des secteurs économiques porteurs. Le bénéfice net s'établit à un niveau record.

33.4
milliards
d'actifs gérés
et administrés

Evolution du bilan et des grands agrégats commerciaux

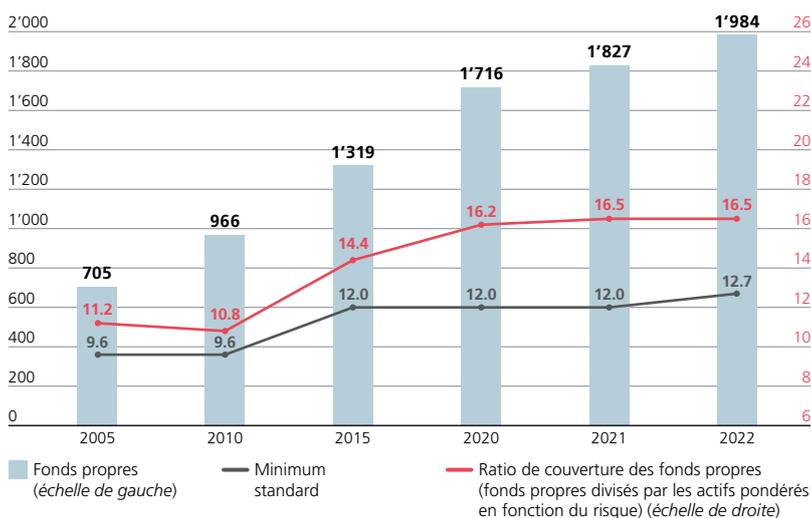
en CHF milliards



1'984
millions
de fonds propres

Evolution des fonds propres¹

en CHF millions



¹ Fonds propres minimaux selon l'ordonnance sur les fonds propres (art. 42 OFR du 1^{er} juin 2012 – état au 01.01.2023).

Message du président du conseil d'administration

De très bons résultats dans un environnement volatil

4



Manuel Leuthold

La BCGE a signé en 2022 son meilleur résultat opérationnel, dépassant le niveau record de 2021. Les solides résultats de cette année ont été atteints sans péjorer le profil de risque de notre établissement. En effet, durant cette année exigeante, les divers risques auxquels nos activités sont soumises ont été suivis de près par l'ensemble de l'organisation jusqu'à son plus haut niveau. Notre attention a également porté sur l'utilisation efficace de nos fonds propres.

Gérer une banque, c'est avant tout gérer des risques. Nos spécialistes en charge d'assurer l'équilibre de notre bilan ont permis à la banque de traverser cette année de fortes turbulences, non seulement sans dommage, mais également en saisissant les opportunités que ces marchés dynamiques offraient.

2022, une année économique en contrastes

L'exercice sous revue a été l'année des contrastes, soufflant régulièrement le froid et le chaud. Les nombreuses incertitudes liées à l'inflation, aux tensions internationales, à la guerre en Ukraine, aux difficultés d'approvisionnement en matériaux et en composants, à l'augmentation du prix de l'énergie, au financement des retraites, pour ne citer que les principales, ont pesé sur le moral des acteurs de l'économie. Et pourtant, cette dernière a montré une robustesse étonnante. Les résultats des entreprises dans leur ensemble ont été bons à excellents, maintenant le taux de défaut de nos crédits à un niveau très modéré.

Le marché immobilier continue de retenir toute notre attention. Après des années de forte croissance, l'augmentation des prix a marqué le pas en 2022, mais toujours à un niveau très élevé. La limitation du territoire et des zones à bâtir, la durée et la complexité des procédures d'autorisation de construire ou de rénover, une immigration soutenue et des taux de vacance historiquement bas laissent prévoir une demande toujours largement supérieure à l'offre et par là, une nouvelle pression sur les prix. L'augmentation des taux hypothécaires modère l'ardeur des acquéreurs, sans toutefois que le niveau des prix en soit affecté. Une politique responsable

d'octroi de crédits et un suivi rapproché de notre portefeuille sont indispensables et assureront la pérennité de notre activité dans ce domaine.

La politique d'investissement prudente et efficace que notre banque applique, tant à ses propres avoirs qu'à ceux de sa clientèle, a montré ses mérites durant cette année particulièrement mauvaise pour les marchés financiers. Nos avoirs sous gestion ont affiché dans leur ensemble une performance certes négative, mais moins que celle de nombre de nos concurrents, et le flux positif de capitaux vers notre banque s'est poursuivi malgré la baisse des marchés.

Une offre adaptée aux attentes de nos clients

Notre clientèle est très diverse, par ses profils, sa géographie, ses activités, ses nouvelles habitudes et donc par ses besoins. Répondre à ces attentes multiformes est un défi quotidien. Notre banque revoit son offre en permanence, en y intégrant une dimension digitale attendue comme une nouvelle normalité, mais gourmande en investissements et très exigeante en matière de sécurité.

Nous fournissons également un conseil de qualité et une exécution des opérations irréprochables, tout en mettant à disposition des produits et des services intégrant une dimension de durabilité de plus en plus sollicitée par notre clientèle, que ce soit pour l'activité de placements ou l'octroi de financements destinés à l'amélioration énergétique des bâtiments.

Une solide gouvernance

Malgré sa position favorable et ses bons résultats, notre banque continue de renforcer ses fonds propres. D'une part, pour être à même d'accompagner ses clients dans le développement de leurs activités et de leurs projets, remplissant ainsi sa mission de soutien de l'économie et de la population de notre Canton. D'autre part, pour être prête en cas de temps plus difficiles, assurant une présence forte et une stabilité nécessaire.

D'importants efforts ont à nouveau été consentis cette année pour la mise en œuvre des nouvelles réglementations et leur intégration dans nos processus et nos systèmes informatiques. Notre suivi des risques et des contrôles a été encore renforcé, ainsi que la conformité de toutes nos activités dans

toutes les dimensions qu'elles revêtent. Notre banque est une entreprise responsable et poursuit ses actions dans le domaine environnemental et sociétal.

Utilisation du résultat 2022

Un résultat de la qualité de celui de l'exercice écoulé doit profiter à toutes les parties prenantes de notre banque, au premier rang desquelles figurent nos actionnaires.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende en hausse de 22% par rapport à l'an passé, soit CHF 5.50 par action (CHF 4.50 en 2021). L'Etat, en sa qualité d'actionnaire devrait donc voir son dividende augmenter ; il en va de même pour les impôts qui seront prélevés sur cet excellent exercice.

Nos actionnaires privés auront eu la satisfaction, outre un dividende plus élevé, d'avoir vu la valeur de leurs actions augmenter durant l'année 2022, alors que les marchés boursiers perdaient des montants substantiels.

Nos collaborateurs, ainsi que la direction bénéficieront également de ce résultat en progression. Ce dernier est le fruit de leur travail, de leurs compétences professionnelles, de leur engagement, de leur vigilance et de leur sens des responsabilités.

Une part substantielle du résultat sera réinvestie dans la banque elle-même, afin de renforcer ses fonds propres et donc sa pérennité, et de continuer à mériter l'excellent *rating* dont elle dispose. Ce *rating* représente un atout majeur de crédibilité et de qualité vis-à-vis de ses partenaires et de ses clients.

Changements au sein du conseil d'administration

L'assemblée générale du 3 mai 2022 a vu le départ de trois membres de notre conseil, Gina Empson, qui a démissionné en cours de mandat, Angela de Wolff et Jean-Marc Mermoud, qui ont atteint la limite de durée de leur mandat. Je tiens à leur adresser au nom du conseil d'administration mes plus vifs remerciements pour leur remarquable implication au service de notre banque.

“La politique d'investissement prudente et efficace que notre banque applique, tant à ses propres avoirs qu'à ceux de sa clientèle, a montré ses mérites durant cette année particulièrement mauvaise pour les marchés financiers.”

Leurs successeurs, Fabienne Bertolucci, Sandrine Salerno et Vincent Mottet se sont rapidement intégrés et contribuent à la dynamique et à la très bonne coopération au sein de cet organe.

Tous mes remerciements vont également à nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien, à nos clients et à nos partenaires pour nous avoir choisis ; à tout le personnel et à la direction pour leur engagement et leur loyauté, et à mes collègues du conseil d'administration pour leur contribution si importante.



Manuel Leuthold
Président du conseil d'administration

Message du président de la direction générale

Maintenir le cap

6



Blaise Goetschin

Les résultats financiers du groupe BCGE sont à nouveau de grande qualité. La banque et ses satellites spécialisés ont amélioré leur compétitivité sur le marché, qu'il s'agisse du nombre de nouveaux clients ou des volumes d'actifs gérés ou de financements. Le chiffre d'affaires de CHF 476 millions, place la banque dans le peloton de tête des banques cantonales. La productivité a profité d'effets d'échelle de croissance sur les revenus et progresse avec un *cost income ratio* de 54.9%. Enfin, la profitabilité est de belle tenue avec un rendement du capital de 10.1%. Le dividende proposé est en hausse de 22%. La capitalisation boursière a montré ses propriétés de résilience, en hausse de 11.8%, alors même que le marché suisse des actions baissait de 16.7% (indice SMI).

Cette situation florissante est une incitation forte à maintenir le cap stratégique actuel et à perpétuer les grandes orientations prises dans les métiers, comme les choix inscrits de technologies et d'infrastructure. Une banque tout aussi ouverte sur l'international qu'au service quotidien de tous à Genève. Une banque qui est aux côtés des entreprises les plus petites, comme de celles qui opèrent dans le monde entier. Une banque qui trouve le juste équilibre entre investissements de digitalisation et impératifs de maîtrise des coûts.

Un environnement toujours plus complexe

Les refrains sont connus. Pandémie, guerre conventionnelle en Europe, surendettement public des blocs européens et américains, volatilité des coûts de l'énergie, raréfaction de certaines matières; la liste s'allonge de mois en mois. A ces périls globaux, s'ajoutent les risques plus directement liés au secteur bancaire.

On citera : les mesures non-conventionnelles dans la régulation monétaire, le manque de réglementation dans le domaine des cryptomonnaies privées, ou au contraire, la lourdeur du champ normatif dans les affaires traditionnelles, l'instauration à vitesse forcée de systèmes très coûteux et porteurs de risques opérationnels, comme l'*open banking* ou l'*instant payment* ou encore l'évolution "pénalisante" de la responsabilité des collaborateurs dans le domaine de la conformité ou de celle, plus générale, des fonctions dirigeantes, transformant ces cahiers de charges en emplois à haut risque. Une accumulation de règles générant une somme de travail et des

investissements, qui soit dit en passant, érodent le rendement des banques et contribuent à l'émission pas toujours indispensable de CO₂.

A relever enfin, l'émergence du protectionnisme dans le domaine financier, aussi, sous de multiples formes ouvertes ou larvées, toutes frénatrices de la liberté de circulation des capitaux et des services. Des tendances défavorables à la place financière suisse, construite sur le libre-échange et l'exportation de services dans des marchés ouverts.

Une banque toujours plus solide

La banque renforce de manière constante son dispositif de défense. Dans le domaine des risques de conformité transactionnelle, fiscale ou réglementaire ou de lutte contre le blanchiment d'argent, le groupe BCGE a, cette année encore, perfectionné sa machinerie de prévention, détection et traitement des cas présentant des indices d'irrégularité. Ces évolutions ont touché les structures elles-mêmes, les recrutements de spécialistes, les règles de filtrage et les processus opérationnels, informatiques en particulier, avec un rôle plus marqué des outils d'intelligence artificielle.

En matière de prévention du risque réglementaire d'écoblanchiment, la banque a établi une offre ciblée d'instruments de placement qui, pour la plupart, font l'objet d'une notation indépendante reconnue, permettant à la clientèle de se déterminer sur ses attentes en matière de finance responsable.

Dans le domaine de la sécurité physique et de cyberdéfense, la banque a procédé à des investissements importants, notamment dans le *testing* et dans la formation à tous les échelons. S'agissant des ratios de solidité, la banque a construit une position financière forte, que ce soit en matière de couverture de fonds propres (16.5%), de réserves de liquidités (*liquidity covered ratio* 170%), de capacités d'absorption de risques généraux (CHF 250 millions) ou de contreparties (CHF 36.5 millions). Le *rating* de Standard and Poor's AA-/A-1+/Stable atteste cette fiabilité, qui est tout autant un atout réglementaire que commercial.

“Dans un monde agité, une banque solide, stable et constante présente de nombreux avantages pour une clientèle en quête de sécurité, de loyauté et de dialogue. Ce défi de conciliation entre modernité et tradition est porteur de sens pour les équipes et les entités du groupe BCGE.”

Un cap stratégique toujours porteur

Définir une stratégie est une chose, la mettre en œuvre exige rigueur et continuité. Rigueur, afin de ne pas se disperser et d'exiger de chaque entité de converger vers des objectifs précisément définis. Continuité, afin de ne pas se disperser et perdre de temps par du *stop and go*. Maintenir le cap et construire patiemment des positions fortes dans les marchés ciblés.

Le concept stratégique actuel est fondé sur une offre très large et diversifiée pour les particuliers et les entreprises, sur un déploiement géographique compartimenté par métiers, sur 31 sites en Suisse et à l'international (*voir en page 16, tableau synoptique*), sur le développement de marques de produits spécifiques et sur la personnalisation des relations avec la clientèle.

Une stratégie moderne qui répond aux attentes toujours plus exigeantes des segments de marchés :

- Une demande pressante de traiter les transactions courantes par le biais digital. Sur ce point, la banque se place en bonne position dans sa capacité de fournir toutes les prestations de base en ligne, en particulier sur les téléphones mobiles.

- Une demande croissante des entreprises d'obtenir des décisions rapides en matière de financement. Sur ce point, la banque dispose d'une structure d'analyse, d'expertise indépendante et de décision flexible et efficace, notamment grâce à sa taille humaine et à son modèle hiérarchique sans échelons superflus.
- Une demande de transparence et de loyauté dans le domaine de la gestion privée et institutionnelle. Sur ce point, la banque propose une palette resserrée de solutions, en ligne avec sa philosophie de placement sélective (*bcge.ch > Particuliers > Private banking > Découvrir notre Philosophie d'investissement E-document*), qui évince de nombreux concepts et schémas de nature spéculative.

Dans un monde agité, une banque solide, stable et constante présente de nombreux avantages pour une clientèle en quête de sécurité, de loyauté et de dialogue. Ce défi de conciliation entre modernité et tradition est porteur de sens pour les équipes et les entités du groupe BCGE, que je remercie ici chaleureusement pour leur engagement, leur créativité et leur sens du service.



Blaise Goetschin
CEO

Cotation boursière

Le cours de l'action BCGE s'ajuste progressivement à la valeur intrinsèque

8

Le rendement du titre BCGE sur l'année 2022 a été de CHF 5.50, soit 11% du nominal (proposition soumise à l'assemblée générale du 02.05.2023). Le dividende de 2023 est ainsi en hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent.

- L'action BCGE a connu une année 2022 faste avec une hausse du cours de 11.8%.
- Compte tenu des excellents résultats, le potentiel de progression du titre est substantiel, puisque pour un cours de CHF 179.5 la valeur intrinsèque de l'action se situe à CHF 278.7.

Evolution comparative du cours de l'action de 2017 à 2022



Référence pour la cotation BCGE (symbole)

Cotation en bourse	Bourse suisse, SIX Swiss Exchange
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE
Numéro de valeur	35 049 471
Numéro ISIN	CH0350494719

Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

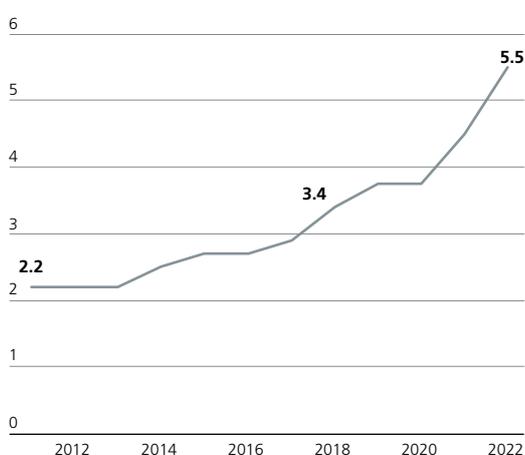
Actions nominatives de CHF 50 nominal	Nombre d'actions
	7'200'000

Rating Standard & Poor's (S&P)

AA-/A-1+/Stable

Evolution du dividende depuis 2010

Chiffre ajusté à l'action nominative en CHF



Ratios (en %)	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds propres/Total du bilan	6.6	6.5	6.2	6.7	6.8
Capitalisation boursière sur fonds propres	65.1	63.3	66.7	84.0	88.1
Résultat opérationnel sur fonds propres	10.1	9.7	6.7	10.1	10.5
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	9.1	7.0	6.2	5.9	5.9
Charges/Produits	54.9	57.8	64.7	56.9	56.7
Couverture en fonds propres	16.5	16.5	16.2	16.1	15.6
Payout ratio	29.5	34.3	32.7	34.4	37.0

Données par action (en CHF)

Fonds propres	276	254	238	232	218
Résultat opérationnel	27	24	16	23	22
Résultat net	24	17	15	13	13
Dividende par action à CHF 50	5.5*	4.5	3.75	3.75	3.4

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 02.05.2023.

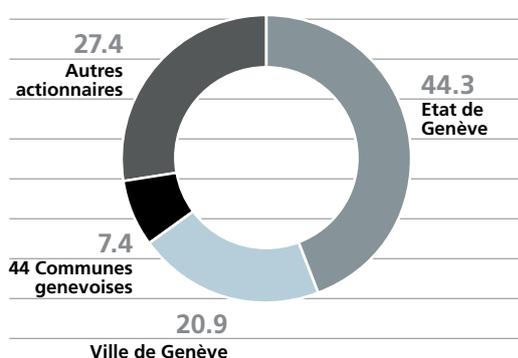
Données boursières (maison-mère)

Cours extrêmes des actions (en CHF)					
• plus haut	182	175	204	204	198
• plus bas	159	153	157	192	162
• clôture	180	161	159	195	192
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	1'292	1'156	1'145	1'400	1'382
Nombre d'actions en milliers (information historique)	7'200	7'200	7'200	7'200	7'200
Cours / Bénéfice (P/E*)	7.3	9.3	10.9	14.4	15.2

* P/E: *price earning ratio* – Si l'on prend le résultat net d'une société et qu'on le multiplie par le *price earning ratio*, on obtient le prix actuel de l'action. L'utilisation du P/E ratio est fréquente afin d'évaluer l'intérêt d'une acquisition.

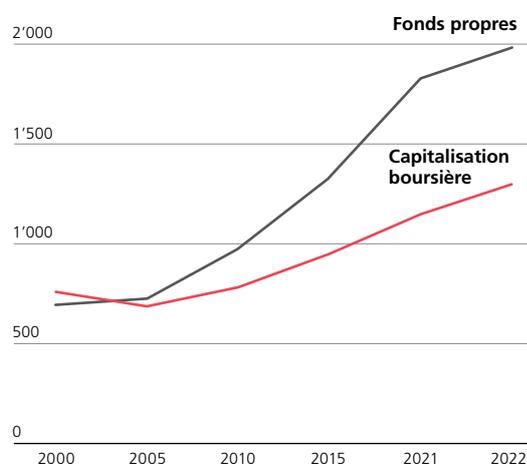
Répartition du capital et des droits de vote

en %



Evolution des fonds propres et de la capitalisation boursière de 2000 à 2022

en CHF mios





Conseil patrimonial.

Services bancaires quotidiens

Marchés financiers

Private banking

Conseil financier stratégique

Produits de gestion collective

Investisseurs institutionnels

Financements privés

Financement des collectivités publiques

Epargne et prévoyance

Banques et assurances

Financement de l'immobilier professionnel

Financement de l'entreprise

Global commodity finance

Universelle

La BCGE est une banque universelle et hautement spécialisée. Son modèle d'affaires est organisé par segments de marché. Elle développe jusqu'à 14 métiers bancaires pour répondre d'une manière compétitive et sophistiquée aux exigences de sa clientèle.

Groupe BCGE

Une présence internationale sur 31 sites



BUREAUX DE REPRÉSENTATION BCGE



Genève (siège) 1816



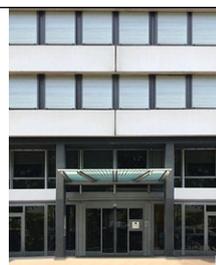
Lausanne

Marc Brussard



Zurich

Klaus Burger



Bâle

Oliver Riberzani



Dubaï

Mario Al-Jebouri



Hong Kong

Renaud Chambolle

BCGE, des solutions bancaires *made in Geneva*

Banque universelle depuis 1816, la BCGE propose des prestations bancaires de grande qualité aux particuliers, aux entreprises et aux institutions de Genève et de la région. Elle exerce une fonction vitale de soutien et de dynamisation de l'économie régionale.

La BCGE développe les métiers suivants: les services bancaires quotidiens, le *private banking*, l'*asset management*, les fonds de placement, le conseil en prévoyance, les financements hypothécaires et les crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques. Elle exploite une salle des marchés et offre des services d'ingénierie financière, d'évaluation et de transmission d'entreprises, de *private equity* et de *trade finance*.

Le groupe BCGE comprend 21 agences à Genève et exerce certains de ses métiers à Zurich, Lausanne, Bâle, Paris, Lyon et Annecy. Il dispose de Bureaux de représentation à Dubaï et à Hong Kong. Il occupe actuellement 926 collaborateurs (ou 873.62 personnes en équivalent plein temps au 31.12.2022).

La BCGE est cotée à la bourse suisse, SIX Swiss Exchange (n° de valeur 35 049 471 / ISIN CH0350494719) et est notée AA-/A-1+/Stable par l'agence de notation Standard & Poor's.

bcge.ch



Organisation territoriale

FILIALES

Banque Cantonale de Genève | France



Anney

1993

Alain Besse



Lyon (siège)

1993

Sébastien Collado



Paris

2010

Nicolas Charavner

Avec son siège à Lyon, deux bureaux à Anney et à Paris, la Banque Cantonale de Genève | France SA (BCGEF) est une filiale à 100% de la BCGE.

Elle propose des prestations de financement à une clientèle d'entreprises et de professionnels de l'immobilier, ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée.

BCGE France contribue au développement de l'axe économique Lyon-Genève; elle emploie 70 collaborateurs au 31.12.2022.

Malgré une conjoncture économique fortement impactée par l'inflation et la hausse des taux, BCGEF a maintenu un bon niveau d'activité et de profitabilité.

La banque a poursuivi le développement de ses activités de financement, notamment en faveur des entreprises, tout en priorisant la gestion de ses risques: ses encours de crédits sont restés stables à EUR 873 millions, soit -1%. En *private banking*, la masse sous gestion s'affiche à EUR 556 millions (-8 millions), dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers. Le résultat net s'établit à EUR 9.7 millions (-1.4 million), traduisant les investissements de la banque dans ses projets structurants.

Le 1^{er} avril 2022, Sébastien Collado a été nommé à la présidence du Directoire de BCGEF, en remplacement de Eric Wesse.

En matière de refinancement, la filiale française bénéficie toujours du soutien de sa maison-mère. Les dépôts de la clientèle constituent une source de refinancement complémentaire.

bcgef.fr

CAPITAL TRANSMISSION

Genève
Zurich

Frédéric Tixier

2008

Capital Transmission SA, Genève, est une société d'investissement en *private equity*, qui vise à créer de la valeur ajoutée durable pour les sociétés dans lesquelles elle investit.

Capital Transmission s'engage en fonds propres dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises, dans la région genevoise et également en Suisse. Dans quelques cas particuliers elle peut opérer en Europe.

Elle dispose d'une capacité d'investissement permettant d'accompagner les sociétés et les dirigeants à long terme et de soutenir leurs projets par des prises de participations minoritaires ou par des prêts mezzanine.

Capital Transmission SA est investie dans 20 sociétés pour un montant net de CHF 88.9 millions.

En 2022, Capital Transmission SA a réalisé 1 nouvel investissement, et 1 cession.

capitaltransmission.ch

dimension

Lausanne
Genève, Zurich

Arthur Magis

2015

Dimension SA est une société indépendante, créée en 1994, spécialisée dans la conduite d'opérations de vente, d'acquisition et d'évaluation d'entreprises.

La société, basée à Lausanne, Genève et Zurich fait partie du groupe BCGE depuis 2015 (filiale à 100%).

Dimension, société spécialisée et reconnue, est l'interlocuteur privilégié des entrepreneurs pour les aider à mettre en valeur leurs sociétés et réaliser des opérations de transmission d'entreprises.

En 2022, Dimension SA a conduit 5 projets de transmission d'entreprises et 9 missions d'évaluation et de conseil.

dimension.ch

LOYAL FINANCE

Zurich

Bernhard Urech

2019

Loyal Finance AG est une société de gestion de fortune indépendante, créée à Zurich en 1991, disposant du statut de gestionnaire de placements collectifs. La société est un spécialiste reconnu de la gestion obligataire, active principalement auprès d'investisseurs institutionnels en Suisse alémanique.

Après obtention des autorisations requises, la BCGE est devenue propriétaire de 60% des actions de Loyal Finance AG à fin mai 2019. Le solde de 40% sera formellement transféré en 2023, conformément au plan d'acquisition par paliers.

Cette acquisition permet de renforcer les compétences de gestion obligataire du groupe BCGE, ainsi que les relations et le service à la clientèle au plan national. La filiale Loyal Finance AG est consolidée depuis le 01.06.2019.

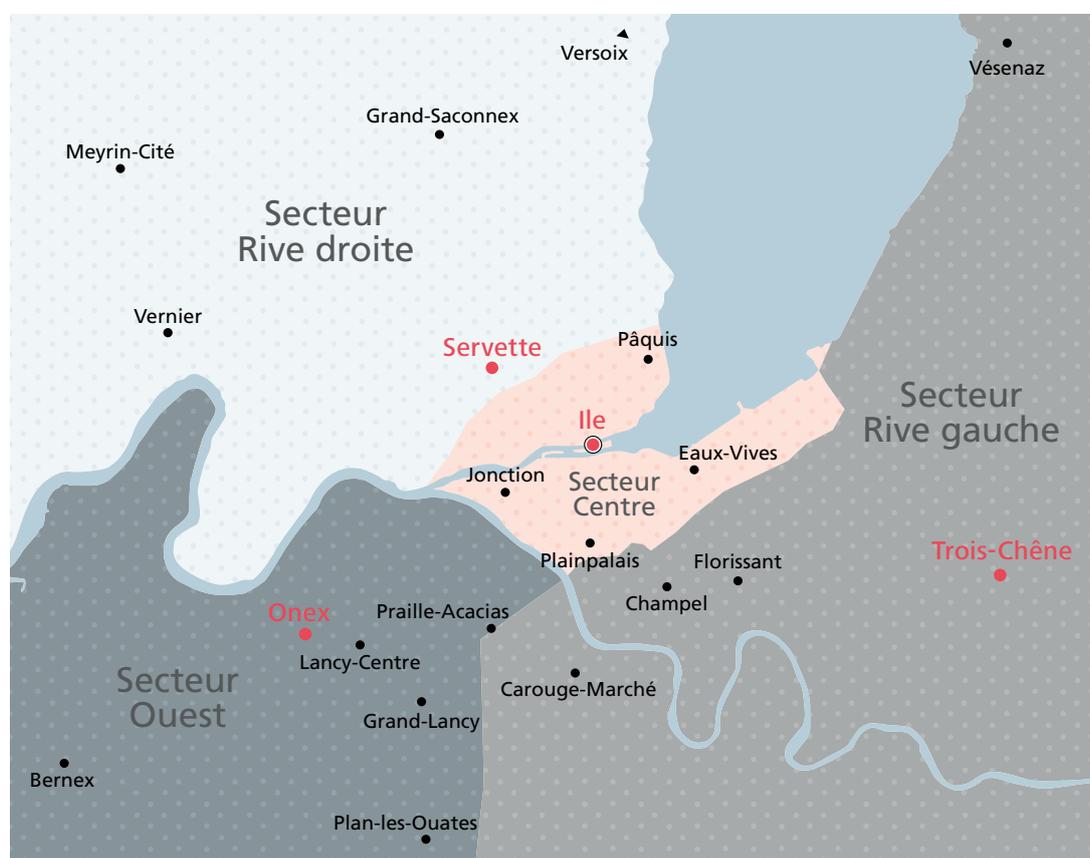
loyalfinance.ch

Proximité

Une banque ancrée dans les communes et les quartiers genevois

La BCGE offre des lieux d'accueil de proximité, qui rendent possible un dialogue précis et approfondi, d'où ressortent les meilleures solutions.

La digitalisation au service de la proximité.



- 4 Agences principales (● Siège)
- 4 Secteurs Centre, Ouest, Rive droite, Rive gauche
- 21 agences BCGE, le réseau d'agences le plus dense du canton, assurant proximité et accompagnement personnalisé.

Une banque *leader* en Suisse

Une réponse adaptée à chaque segment de marché

La stratégie d'entreprise de la BCGE vise un succès durable, inscrit dans le long terme. La banque opère sur le marché au service des particuliers (personnes physiques) et aux côtés des entreprises et des institutions (personnes morales).

Une politique financière visant la pérennité

Pour répondre d'une manière compétitive aux exigences d'une clientèle très diverse, la banque développe des métiers spécifiques, organisés en portefeuilles d'activités stratégiques. Le modèle d'affaires de la BCGE s'inscrit dans celui d'une banque universelle. Quelques principes de conduite transversaux dominant le dispositif d'ensemble.

L'objectif financier majeur est l'accroissement régulier de la valeur de la banque. Cette valeur est fondée sur la somme attendue des *cash-flows* libres. L'amélioration du *cash-flow* total découle, pour l'essentiel, d'une croissance organique et qualitative des affaires (*incremental growth business model*).

Les décisions stratégiques et la conduite opérationnelle visent en priorité l'accroissement à long terme de la valeur actionnariale de la banque (reflétée par la capitalisation boursière) – si nécessaire au détriment de la profitabilité à court terme – et tendent à ne pas sous-investir ou à trop élever le profil de risque, ou encore à n'affaiblir en aucune façon la conduite déontologique de la banque.

Une réponse adaptée à chaque segment de marché

La BCGE calibre ses métiers, sa politique commerciale et ses ressources sur la base d'une étude approfondie des marchés et d'une évaluation de leur accessibilité et de leur potentialité. Elle ambitionne une position de n° 1 à Genève-même et accompagne le rayonnement de l'économie genevoise en Suisse, en France et à l'international.

5 de ses 14 métiers sont centrés sur les particuliers : services bancaires quotidiens, conseil patrimonial de base, épargne et prévoyance, *private banking* et financement privé. Ceux-ci représentent 1/3 des revenus totaux de la banque.

Parmi les 8 métiers dévolus aux entreprises et institutionnels, 4 sont liés au crédit : financement de l'entreprise, de l'immobilier professionnel, des collectivités publiques et du *trade finance*. Les autres métiers sont le conseil financier

stratégique, les marchés financiers, le service aux investisseurs institutionnels et celui aux banques et assurances. Deux tiers du chiffre d'affaires du groupe sont réalisés avec des entreprises et institutions publiques privées.

Le 14^e métier crée et gère des véhicules de placement proposés à la clientèle de la banque ou diffusés au travers de plateformes d'investissement. La banque gère le portefeuille de ces 14 domaines d'activités en visant à optimiser le ratio rentabilité-risque de chacun et en cultivant les synergies opérationnelles entre eux. La banque construit des positions compétitives et recherche *le leadership* dans chacun de ses métiers. Elle capitalise sur sa réputation de banque sûre, transparente et innovante.

La BCGE maximise l'usage de ses fonds propres disponibles, tout en protégeant sa pérennité par une marge de sécurité définie dans le cadre réglementaire, ainsi que dans sa propre politique financière.

Enfin, la banque développe certains de ses métiers vers les marchés internationaux afin d'accompagner les acteurs économiques suisses sur ces marchés plus lointains. C'est ainsi près d'un tiers des revenus qui sont réalisés en USD ou en Euro.

Cette diversification des métiers et des marchés offre d'excellentes perspectives de croissance et réduit le profil de risque du groupe.

Priorités stratégiques 2023

- **Partenaire central de l'économie régionale et des PME.**
- **Leader du financement du logement privé et social à Genève.**
- **Spécialiste en *private banking* pour les acteurs de l'économie en Suisse et à l'international.**
- **Expert en *asset management* et en fonds de placement.**
- **Vecteur du rayonnement de l'économie et du commerce genevois en Suisse et dans le monde.**
- **Promoteur d'une digitalisation bancaire accessible à tous et à visage humain.**
- **Accompagnant de la clientèle, entreprise et privée, dans le cadre de la transition énergétique.**

Modèle d'affaires

Organisation par activités stratégiques

ENTITÉS DE GESTION¹

MAISON-MÈRE

Division Finance

Frédéric Vernet

64 collaborateurs à Genève

- Assurer un cadre financier structuré, performant et évolutif, générant des conditions financières compétitives pour la banque et les unités de front.
- Mettre en œuvre les processus de prévention des risques et garantir l'efficacité du système de contrôle interne.
- Effectuer des contrôles qualité intensifs dans le domaine des crédits aux entreprises et aux particuliers.
- Gérer activement le bilan de la banque de manière à maîtriser les risques inhérents aux activités bancaires et garantir la compétitivité de notre établissement.
- Assurer la planification financière et stratégique de la banque ainsi que le déploiement des scénarios *stress test*.

Division Genève

Pierrette Jatou Klopfenstein

256 collaborateurs à Genève

- Dédiée spécifiquement au service de Genève, de ses habitants, de ses petites entreprises, de ses artisans et des indépendants.
- Présence dense sur le territoire, avec 21 agences et une banquette étendue.
- Banque en ligne 24h/24.
- Hotline 7j/7.
- Une unité de *private banking* spécialisée pour la clientèle genevoise.

Division International

Yves Spörri

141 collaborateurs à Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Hong Kong et Dubaï

- Accompagner le rayonnement de l'économie genevoise à l'international.
- Conseiller et financer des sociétés actives dans le commerce international et l'import-export de matières de première nécessité.
- Private banking* international: gestion de fortune et prestations bancaires personnalisées – y compris des solutions de financements – pour les clients privés non-résidents (Suisse ou étrangers).
- Financements immobiliers en Rhône-Alpes et Ile-de-France pour la clientèle résidente suisse et frontalière, directement ou en collaboration avec la Banque Cantonale de Genève | France SA.
- Suivi des relations avec les banques et les assurances, avec une approche *Bank services for banks*.
- Succursales BCGE à Lausanne, Zurich et Bâle.

Division Entreprises

Virginie Fauveau

65 collaborateurs à Genève et Zurich

- Consacrée aux entreprises de taille moyenne et grande, aux multinationales, aux organisations internationales, aux grandes associations, fondations, missions diplomatiques et ONG.
- Leader de l'immobilier professionnel à Genève.
- Partenaire financier des collectivités publiques genevoises et suisses.
- Conseil patrimonial global pour les dirigeants d'entreprises privées ou d'entités publiques.
- Fusions et acquisitions, *private equity* et ingénierie financière.

Division Asset management

Urs Ziegler

38 collaborateurs à Genève et Zurich

- Chargée de conseiller la clientèle institutionnelle dans ses stratégies de placement.
- Gestion centralisée de tous les mandats, fonds et instruments de placement du groupe.
- Distribution des produits de placement du groupe sur les marchés suisse et étranger.

GRANDS MÉTIERS

PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens					
Épargne et prévoyance					
Conseil patrimonial					
<i>Private banking</i>					
Financements privés					

ENTREPRISES

Financement de l'entreprise					
Financement de l'immobilier professionnel					
Financement des collectivités publiques					
<i>Global commodity finance</i>					
Conseil financier stratégique et M&A					
Marchés financiers					
Investisseurs institutionnels					
Banques et assurances					

PRODUITS DE PLACEMENT

Produits de gestion collective					
--------------------------------	--	--	--	--	--

¹ Nombre de collaborateurs : chiffres au 31.12.2022.

Division Juridique et conformité

Philippe Marti

46 collaborateurs à Genève

- Réduire l'exposition juridique de la banque en fournissant un appui juridique aux divisions et aux organes dirigeants, dans tous les domaines d'activité.
- Veiller au respect par la banque, des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et garantir la mise en place et l'exécution des contrôles *compliance* nécessaires, en particulier dans le domaine du blanchiment d'argent. Evaluer en permanence le risque de non-conformité lié à l'activité de l'établissement.
- Veiller à la conformité des activités de la banque à l'égard des autorités fiscales suisses et étrangères.
- Valoriser au mieux les positions à risque et minimiser les pertes potentielles découlant des créances compromises par une conduite rigoureuse du contentieux.

Division Opérations

Jean-Marc Joris

164 collaborateurs à Genève

- Mettre à disposition du groupe BCGE une plateforme opérationnelle de production des prestations, apte à servir les stratégies métiers et l'intégralité des exigences réglementaires, dans un cadre hautement productif.
- Réduire les coûts informatiques et logistiques, par une stratégie de renégociation continue.
- Définir et exploiter une stratégie technologique et un plan d'organisation, qui permettent à la banque d'anticiper et de s'adapter aux évolutions rapides et importantes du secteur dans ses marchés.
- Définir et exploiter un dispositif holistique de sécurité physique et informatique.

FILIALES



Sébastien Collado

Division International

70 collaborateurs à Lyon, Annecy et Paris

- Financements immobiliers, commerciaux et habitation : promotion, marchands de biens, immobilier patrimonial long terme.
- *Corporate banking* : financement à moyen et long terme des entreprises et des opérations de transmission.
- Gestion privée : accompagner des dirigeants d'entreprise dans la gestion de leur patrimoine privé et professionnel, en apportant l'expertise du groupe en gestion d'actifs et ingénierie patrimoniale.



Frédéric Tixier

Division Entreprises

0 collaborateurs² à Genève et Zurich

- *Private equity*.
- Financement de la croissance.
- *Management buyout*.
- Prises de participations minoritaires.



Arthur Magis

Division Entreprises

3 collaborateurs à Lausanne, Genève et Zurich

- Conseil à la vente d'entreprise.
- Conseil à l'acquisition d'entreprises.
- Evaluation financière et mise en valeur d'entreprises.
- Conseil financier stratégique.



Bernhard Urech

Division Asset management

5 collaborateurs à Zurich

- Gestion institutionnelle.
- Centre de compétence de gestion obligataire du groupe.

DIGITAL



Stefan Schmid

Division Genève

- Avantage service est la principale application d'acquisition en ligne (exclusivement sur le territoire suisse).
- Ouvertures des comptes et financements en ligne pour la clientèle privée.

²L'activité opérationnelle de Capital Transmission est assurée par les collaborateurs de la division Entreprises.

Structure opérationnelle

Au 1^{er} mars 2023

18

<p>Direction générale</p>  <p>Blaise Goetschin Président de la direction générale, <i>CEO*</i></p> <p>Etat-major de conduite et planification Irene Diez</p> <p>Corporate affairs et Communication Christophe Weber</p> <p>Marketing Christian Hamm</p> <p>Ressources humaines Elisabeth Ray Tang</p>	<p>Division Finance</p>  <p>Frédéric Vernet Membre de la direction générale, <i>CFO, CRO*</i></p> <p>Etat-major Finance Jérémy Linder</p> <p>ALM (Asset and liability management) Marc Doerks</p> <p>Comptabilité générale Yvan Nicolet</p> <p>Contrôle de gestion Louis Ghaleb</p> <p>Marchés financiers et trésorerie Richard Christinat</p> <p>Risques Nicolas Dervaux</p> <p>Expertise et risques de crédit Risque opérationnel et data Veille réglementaire et reporting risque</p>	<p>Division Genève</p>  <p>Pierrette Jatton Klopfenstein Membre de la direction générale</p> <p>Gestion du réseau d'agences et business development Christelle Didier</p> <p>Banque en ligne Paulo Oliveira</p> <p>Digital Business Development Paul Mouktar</p> <p>Financements PME et indépendants Claude Bagnoud</p> <p>Private banking clientèle suisse Franco Furcolo</p> <p>Secteur Centre André Thiévent</p> <p>Secteur Ouest Céline Duret Quitadamo</p> <p>Secteur Rive droite Alexandre Scala</p> <p>Secteur Rive gauche David Bottoli</p>	<p>Division International</p>  <p>Yves Spörri Membre de la direction générale</p> <p>Etat-major International Josiane Tistounet</p> <p>Private banking Switzerland Oliver Riberzani Zurich Bâle Lausanne</p> <p>Private banking international Claudio Pietroforte</p> <p>Clientèle privée internationale Private banking international Genève</p> <p>Gérants de fortune indépendants</p> <p>Bureaux de représentation Dubai Hong Kong</p> <p>Global commodity finance Nicolas Demierre</p> <p>Commodity trade finance</p> <p>Opérations Global commodity finance</p> <p>Crédit et project management</p> <p>Collateral et transaction Management</p> <p>Banques et assurances Boris Bijleveld</p> <p>Financement international des entreprises et de l'immobilier Catherine Raphoz</p> <p>Banque Cantonale de Genève France SA</p>  <p>Sébastien Collado</p>
---	--	---	---

* *CEO*: Chief executive officer
CFO: Chief financial officer
CRO: Chief risk officer

Division Entreprises



Virginie Fauveau
Membre de la direction générale

Etat-major Entreprises et business development
Catherine Million

Collectivités publiques
Alain Voirol

Corporate finance
Ozren Bakaric

Corporate advisory

Private equity / M&A

Entreprises Suisse
Grégoire Borlat

Immobilier et construction
Sylvie Hoecht

Multinationales et institutions internationales
Grégoire Borlat

Participations et workout
José-Luis Rivera

Personal finance et affaires bancaires du personnel
Nicolas Bezaguet

Division Asset management



Urs Ziegler
Membre de la direction générale, *CIO**

Etat-major Asset management
Ingo Bionda

Investisseurs institutionnels
Michel Gada

Investment office et économiste en chef
Valérie Lemaigre

Portfolio management balanced
Axel Moser

Portfolio management institutionnel
Bruce Crochat

Wealth solutions
Albert Gallegos

Wealth planning

Financial assets advisory

Loyal finance AG



Bernhard Urech

Division Juridique et conformité



Philippe Marti
Membre de la direction générale

Conformité
Stiliano Ordolli

Conformité fiscale
Yael Hen Marie-José Bratcov

Contentieux
Marius Hämmig

Juridique
René-Christian Métrailler

Division Opérations



Jean-Marc Joris
Membre de la direction générale

Centre de services crédits et prestations
Stéphane Bonnin

Centre de services opérations bancaires
Mustapha Badaoui *ad int.*

Informatique
Daniel Stocco

Logistique et gestion des achats
Céline Orlandini

Organisation
Jean-Michel Comte *ad int.*

Capital transmission SA



Frédéric Tixier

Dimension SA



Arthur Magis

* CIO: Chief investment officer

Gestion des risques¹

Une évolution continue des fonctions risques

20

Initié en 2021, le nouveau dispositif de management des risques¹ de la banque évolue continuellement afin de coordonner et d'anticiper, au plus haut niveau, la maîtrise des risques entre les unités de front, l'unité d'affaires Risque, le département ALM (*Asset and liability management*), et la division Juridique et Conformité.

Toutes ces unités opèrent un suivi des risques, les contrôlent et les modélisent pour que la banque puisse conserver le bon équilibre entre risques et revenus. Leur rôle est également de suivre et de reporter, au plus haut niveau, l'information sur le respect du cadre réglementaire et des limites fixées par le champ normatif supérieur ou les instances compétentes internes.

Les comités Risques et Asset and liability management

Le comité des Risques (CRISK) analyse chaque mois l'état des principaux risques et les prévisions (crédits, pays, taux d'intérêt, marchés, liquidités, investissements pour compte propre, opérationnels, non-conformité et juridique, réputation, stratégiques) et des facteurs de risques environnementaux et sociétaux. Le CRISK recense les informations des autres comités. Cet inventaire est réalisé sous la forme de rapports et d'examens des positions. Pour la filiale Banque Cantonale de Genève | France SA, un comité des risques spécifiques examine mensuellement la situation.

Le comité Asset and liability management (CALM), qui supervise la gestion du bilan et des risques de taux, se tient sur une base mensuelle. Il contrôle l'état d'exposition aux risques de taux, les mesures de sensibilité des revenus et de sensibilité de la valeur nette actualisée des fonds propres, analyse les marges de taux de cession interne (TCI), suit les ratios de liquidités réglementaires, ainsi que les risques sur les investissements pour compte propre.

Etablir une planification roulante des fonds propres pour les prochaines années demande une excellente coordination entre les entités de front, des risques et ALM. Le choix de la banque d'allouer des enveloppes de limites stratégiques par domaine d'activité stratégique constitue une base solide pour que les objectifs puissent être atteints, tout en respectant le niveau de couverture.

¹ Voir également en pages 110-113, Présentation synoptique – consolidé, Point 3. Gestion des risques.

16.46%

Couverture des fonds propres du groupe au 31.12.2022

Pour l'ensemble des activités répertoriées au sein des plans financier et stratégique, des limites de risque sont établies afin de fixer le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. La banque définit également des indicateurs-clés pour la gestion des risques, en y associant un seuil et une limite. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et commissions est mis en balance face aux coûts de l'opération et aux risques encourus.

La BCGE est classée dans la catégorie 3 selon la circulaire de la Finma 2011/2 et le seuil minimal de son ratio de couverture en fonds propres est de 12% (*note: le volant anticyclique conduit à un seuil minimal de 12.7%, suite au rétablissement de celui-ci à 2.5% à fin septembre 2022*).

La planification des affaires tient compte de ces contraintes dans la projection de la croissance, afin de garantir ce niveau de couverture des fonds propres. Le seuil minimal est largement couvert, les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site de la banque ([bcge.ch](https://www.bcge.ch) > A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers).

Risque de crédit

Si la crise du coronavirus, débutée en Suisse au premier trimestre 2020, a eu un lourd impact sur toute l'économie mondiale, les entreprises et les particuliers, son retentissement n'a pas eu d'effet matériel sur le niveau de risque du portefeuille de la banque en 2022.

La banque a distribué pour un montant d'environ CHF 200 millions de crédits COVID-19 entre mars et août 2020, afin de faire face à cette crise sans précédent. Notons qu'à fin 2022, la banque a enregistré le remboursement d'environ 50% des montants de crédits COVID accordés.

La possible surchauffe du marché immobilier et l'inquiétude exprimée par le régulateur au sujet de cette problématique demeurent. La banque continue de maintenir sa politique de prudence dans l'octroi de crédits, tout en développant des solutions d'anticipation et de suivi spécifiques au risque immobilier.

En raison de l'envolée des prix de l'énergie en Suisse et des matières premières en général, dès la fin 2021, la banque a réalisé une revue et une surveillance renforcée de son portefeuille de crédits.

Les correctifs individuels de valeur sont restés à des niveaux maîtrisés en 2022.

Risque pays

Les risques sur les pays sont bien diversifiés. Mis à part la France, où la banque a une activité significative à travers sa filiale française Banque Cantonale de Genève | France SA, les limites sur les pays concernent notamment l'activité de financement des négociants internationaux et les banques clientes. L'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine et les sanctions à l'égard de la Russie, avec comme corollaire une augmentation significative du prix des matières premières et de la chaîne d'approvisionnement, générant de l'inflation et pesant sur les réserves de change d'économies émergentes, telles que le Sri Lanka, le Pakistan, l'Égypte ou le Ghana.

Risque de marché

Si le niveau de l'inflation en Suisse est resté contenu par rapport aux pays limitrophes, cela a généré des mouvements significatifs tant dans la remontée des taux, avec un retour en territoire positif, que dans les cours de change des principales devises par rapport au CHF.

Les risques de négoce (notamment les devises et les taux) sont limités, étant donné l'activité volontairement ciblée du *trading* pour le compte de la banque. Les contrôles sur l'évolution des positions de négoce et des quantités détenues sont réalisés de manière quotidienne. L'action de la BCGE, pour laquelle la banque est fournisseur de liquidité au sens des règles SIX (accompagnement de la liquidité du titre en bourse), a bénéficié des résultats de la banque en croissance.

La banque a su exploiter les conditions des marchés pour émettre avec succès deux obligations seniors (CHF 150 millions et CHF 100 millions). A noter que la banque a annoncé le remboursement d'un emprunt subordonné (CHF 90 millions) pour février 2023.

Risque d'investissement pour compte propre

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élevait, au 31.12.2022, à CHF 2.265 milliards (maison-mère). Il comportait CHF 2.069 milliards d'obligations (nominal), qui sont une protection contre les risques de liquidité et permettent à la banque de diversifier ses engagements. 78.2% du portefeuille d'immobilisa-

tions financières sous forme d'obligation sont notés AAA, les autres titres oscillants entre AA+ et A-.

Les engagements de la BCGE dans le portefeuille *Private Equity Nostro* (bilan et hors bilan) s'élevaient à CHF 316 millions à fin décembre 2022. Les méthodes rigoureuses de sélection des fonds, ainsi que la stratégie d'investissement diversifiée, tant au niveau de la géographie, de la monnaie et du secteur d'activité, permettent de limiter les risques et d'assurer un rendement à long terme.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont systématiquement identifiés, surveillés et déclarés. Des cartographies de risques et les contrôles y afférents sont mis en place et revus régulièrement afin d'obtenir une vision d'ensemble des risques opérationnels la plus complète possible.

Les risques juridiques et compliance

La mise en place d'un nouvel outil d'automatisation du suivi et du *reporting* des risques de conformité en 2021, associée à la création de la division Juridique et Conformité début 2022, a permis de renforcer la surveillance des risques liés aux transactions et de conformité, et de répondre aux nombreuses exigences liées à la crise en Ukraine.

Les risques non-financiers

Les risques non-financiers font l'objet d'une attention grandissante de la part des régulateurs et permettent d'apporter une contribution efficace et concrète à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. L'entrée en vigueur de la révision du Code des Obligations, exige, dès 2024, une transparence et une communication de l'impact des activités de la banque sur l'environnement écologique et social, ainsi que sur les mesures prises afin de se prémunir contre les facteurs découlant de ceux-ci. Les obligations légales sont complétées par des autorégulations libres de l'ASB (Association Suisse des Banquiers) et de l'AMAS (Asset Management Association Switzerland), qui définissent les conditions-cadre :

- Intégrer des préférences et des risques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le conseil en placement et la gestion de fortune.
- Lors de financement, encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Protéger l'investisseur contre le risque de *greenwashing* (écoblanchiment).

La banque fait évoluer dans ce sens son *reporting* de Responsabilité Ethique et Environnementale (voir en page 29).

Conseil et expertise de pointe

Des solutions bancaires et financières sur-mesure

22

Particuliers

Services bancaires quotidiens

GE CH F INT

Comptes courants / Comptes privés
Cartes bancaires / Cartes de crédit
Coffres-forts
Devises

Services bancaires en ligne

GE CH INT

Netbanking
Application *Mobile Netbanking*
Ouverture de prestations
Application BCGE Twint
Principaux *digital wallet*
Coffre-fort électronique (e-Safe)

Epargne

GE CH

Court, moyen et long terme
(Avantage service)
Comptes d'épargne
Obligations de caisse

Prévoyance

GE CH F

Conseil financier personnalisé
Planification financière
Comptes de 2^e et 3^e pilier
Contrats d'assurance-vie
Plan d'épargne en fonds
Rentes viagères

Placements

GE CH F INT

Trading online
Fonds de placement
Fonds immobiliers
Plans d'épargne en fonds
Certificats
Métaux précieux

Private banking

GE CH F INT

Mandats de gestion discrétionnaire
Mandats de conseil en placement
Crédits lombard
Dépôts à terme et fiduciaires
Planification patrimoniale
Mandats de *private equity*
Sécurité financière

Financement du logement

GE CH F

Résidences principales
Résidences secondaires
Crédits de construction ou de rénovation

Financement d'appui

GE CH

Leasings véhicules
Crédits projet Personnel
Crédits projet Rénovation durable

Entreprises

Financement de l'entreprise, de la gestion de la trésorerie et des exportations

GE CH F

PME et grandes entreprises
Professions libérales et indépendants
Etat et entités satellites
Communes et fondations
immobilières communales
Institutions paraétatiques et églises
Fondations immobilières de droit public
Collectivités publiques en Suisse
Organisations d'intérêt public

Financement de l'immobilier et de la construction

GE CH F

Investisseurs immobiliers
Promotion immobilière
Tertiaire immobilier et régies
Entreprises de la construction

Financement du négoce international de matières premières

GE CH INT

Financements transactionnels
Financements structurés
Forfaiting

Services et marchés financiers pour banques et assurances

GE CH INT

Devises
Plateforme *forex* en ligne
Trading online
Titres, fonds de placement
Métaux
Marché des capitaux
Trésorerie
Billets

Multinationales et Institutions internationales

GE CH INT

Financement
Cash management
Financement Import/Export

Conseils aux entreprises

GE CH F

Conseil financier stratégique
Conseil en fusions et acquisitions (M&A)
(Dimension)

Financements en fonds propres

GE CH F INT

Participation minoritaire au capital,
Financement mezzanine,
Management buyout,
transmission d'entreprise,
augmentation du capital
(Capital Transmission)

Institutionnels

Financement et gestion de la trésorerie

GE CH

Caisses de pension privées et publiques
Fondations privées et publiques
Family offices
Institutionnels étatiques

Services aux gérants de fortune indépendants

GE CH INT

Plateforme GFI

Asset management

GE CH F INT

Mandats sur-mesure
Gestion active d'actions suisses
et étrangères
Gestion quantitative
Gestion équilibrée
Gestion obligataire
Gestion ESG
Mandats de *private equity*

Conseils aux investisseurs

GE CH F INT

Ingénierie financière
Conseil pour la gestion des taux
Conseil pour la gestion des changes
Conseil en placement

Services et marchés financiers

GE CH INT

Bourses
Devises
Plateforme *forex* en ligne
Métaux
Emissions
Marché des capitaux
Trésorerie

GE CH F
Genève Marché suisse Marché français – par BCGE (France). Les prestations listées ne sont pas toutes disponibles en France.

INT
Marchés internationaux – Toutes les opérations sont conclues et enregistrées en Suisse. La BCGE agit à Dubaï et à Hong Kong à travers ses bureaux de représentation agréés par les autorités respectives. Ces bureaux se limitent à promouvoir les activités de la banque et n'effectuent pas d'opérations.

Banque digitale

Un accès sécurisé et économe en ressources aux interfaces numériques de la BCGE



Devenir client et financer son logement en ligne

Les résidents suisses peuvent s'enregistrer 100% en ligne auprès de la BCGE via le site Avantageservice.ch, en toute autonomie, en sélectionnant l'agence par laquelle ils désirent être accompagnés. Avantageservice.ch est le site d'auto-équipement de la BCGE, en français, anglais et allemand, sous l'égide du programme de fidélité permettant de cumuler jusqu'à 2% d'intérêts supplémentaires. Cette plateforme multilingue permet de contractualiser un financement immobilier en Suisse, en 15 minutes environ, 7j/7, 24h/24.

Netbanking

Banque en ligne

La plateforme *Netbanking* permet aux clients privés et aux entreprises de gérer leurs comptes et leurs dépôts en toute autonomie, 24h/24. Plus de 116'000 utilisateurs réguliers interagissent à distance via un espace client en constante évolution. Le centre d'appel et conseil en ligne, composé de 27 collaborateurs, assiste et guide les clients du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, le samedi de 9h à 16h et le dimanche de 9h à 13h. Les conseillers *e-banking* dispensent chaque mois, plusieurs conférences en ligne ou dans les locaux de la banque pour les accompagner dans l'univers digital BCGE.



La banque dans sa poche

L'application *Mobile Netbanking* pour smartphone est la version nomade du *Netbanking*, sécurisée et simple d'utilisation par son authentification biométrique, son ergonomie et la saisie simplifiée des paiements (notamment la fonction scanner des QR-factures et bulletins de versement).



Gestion des cartes depuis son smartphone

Cette application permet, via son téléphone portable, de consulter et de gérer ses cartes de crédit et de débit, de suivre ses dépenses, d'autoriser ou d'interdire les paiements sur Internet et de contrôler l'utilisation par zone géographique, de chaque carte du portefeuille. Elle permet également le blocage de la carte, la visualisation du NIP ou son remplacement.



Transfert d'argent immédiat entre clients de banques suisses

Cette solution pour *smartphone* permet de transférer de l'argent, immédiatement et à tout moment, à ses contacts téléphoniques, sans avoir à connaître ou à saisir leur numéro de compte bancaire, et vers n'importe quelle banque suisse affiliée à Twint. Cette initiative nationale permet également de payer auprès de nombreux commerces et sites marchands sur Internet en Suisse.



Coffre-fort numérique de la BCGE

e-safe, est un coffre-fort numérique disponible depuis l'espace client, qui permet de stocker et de sauvegarder tout type de document électronique important, dans un espace sécurisé, gratuit et hébergé en Suisse, de manière illimitée en durée et en volume.



Plateforme de trading en ligne

Avec plus de 11'700 utilisateurs, la plateforme de *trading online*, disponible depuis *Netbanking* et *Mobile Netbanking*, a encore progressé en 2022. Elle permet l'achat et la vente de titres en direct sur les marchés financiers, de manière simple et sécurisée, avec des tarifs très avantageux pour les opérations sur les marchés suisses, européens et Nord-américains. Avec le portail d'informations financières Yourmoney.ch l'investisseur dispose d'un cockpit financier complet en français, anglais et allemand.



Solution pour le transfert de données financières

Business link permet aux clients professionnels de connecter, de manière sécurisée, leur logiciel comptable avec la BCGE, afin de recevoir leurs relevés de compte électroniques dans des formats aux standards internationaux et d'envoyer pour exécution, leurs fichiers de paiements établis depuis leur logiciel. Cette solution, utilisée dans une optique mono ou multi-banque, peut être combinée avec *Netbanking* et *Mobile Netbanking*.



Opérations de change pour professionnels

Principalement dédiée aux PME et aux entreprises ayant des volumes de change significatifs, la plateforme *ForXchange* facilite la gestion des opérations en devise au comptant ou à terme, en toute autonomie.



Prêts en ligne pour les PME

Grâce au prêt professionnel BCGE, les PME et les professions libérales peuvent financer leurs investissements et assurer leur fonds de roulement. Disponible en ligne, cette solution leur permet d'obtenir une décision rapide, à des conditions attractives, pour un financement stable à un taux fixe déterminé à l'avance. Complémentaires au prêt professionnel, les *leasings* véhicules à usage professionnel, ainsi que les *leasings* de biens d'équipement peuvent être également sollicités en ligne.



Crédits personnels – leasing véhicule

Via un processus simple, depuis le *device* de son choix, le client peut déterminer la solution adaptée à sa situation pour son crédit personnel ou son *leasing* véhicule, voire pour un projet de rénovation durable, saisir sa demande et la transmettre. Il recevra une réponse dans un délai maximum de 24h.



Plateforme eGFI

Les gestionnaires de fortune indépendants traitant avec la BCGE disposent de la plateforme eGFI, via laquelle ils peuvent consulter les positions et les opérations de leurs clients, ainsi que passer leurs ordres de bourse (individuels ou groupés).

Culture d'entreprise

Agilité et compétences de pointe au service d'une clientèle exigeante

24

Acteur économique central dans sa région et ouverte sur le monde, la Banque Cantonale de Genève privilégie le contact humain et le dialogue personnalisé. **Elle mobilise ses compétences et développe ses talents**, tout en s'appuyant sur les technologies actuelles, pour servir ses clients et les accompagner au plus près de leurs besoins.

La BCGE développe jusqu'à 14 métiers. **Ses équipes sont composées d'experts bancaires**, à qui elle offre des formations certifiantes leur permettant de suivre les évolutions du secteur, notamment en matière de réglementation.

Premiers ambassadeurs de l'institution, les collaborateurs, de tous âges, forment le capital humain de la banque. La diversité des compétences et des profils intergénérationnels crée de l'émulation et de la complémentarité pour stimuler l'esprit

d'entreprise et la capacité d'innovation de tous, afin de répondre d'une manière compétitive et sophistiquée aux exigences de la clientèle.

Une banque universelle, humaine et évolutive

La gestion des Ressources humaines repose sur une marque employeur qui se crée et se vit avec et pour les collaborateurs. C'est pourquoi, en 2022, la banque a décidé de **revitaliser et de promouvoir en interne et en externe les valeurs qui l'animent : Humaine, Universelle et Evolutive.**

Ces valeurs, qui servent de socle et de ligne conductrice pour la mission des Ressources humaines, ont été déclinées lors de communications et d'événements internes et externes, à l'attention des collaborateurs actuels et des futurs talents de la banque.

La banque et ses collaborateurs en 2022

926 collaborateurs constituent le groupe BCGE. L'effectif a augmenté de 4.51% par rapport à 2021. Une croissance qui correspond au développement de nouvelles activités, notamment dans le domaine de la gestion de fortune, des marchés financiers et des activités commerciales.

Management development

- 64 cadres dirigeants représentant toutes les entités du groupe ont participé au séminaire annuel "Championnat de management", événement central de conduite de la banque, organisé sur 3 jours, qui a porté sur la transformation énergétique et le *leadership*.
- Une centaine de cadres ont reçu officiellement les objectifs et consignes pour le développement des activités de la banque, lors de l'événement "Stratégie 2023-2025".
- Deux séances d'information sur les résultats de la banque, annuels et semestriels ont été organisées à l'attention de tous les collaborateurs du groupe.

Formation réglementaire et continue

- BCGEacademy, une nouvelle plateforme en ligne d'acquisition de compétences et de suivi des formations a été mise en place, permettant aux collaborateurs d'être acteurs de leur progression professionnelle.
- L'ensemble des collaborateurs de la maison-mère a suivi, en format *e-learning*, deux cursus obligatoires portant sur la Loi sur la protection des données et la cybersécurité.
- Près de 630 personnes ont suivi des formations sur des thématiques spécifiques propres à la pratique de leur métier : *cross-border*, *management*, juridique, conformité, audit.

Certifications

- 66 collaborateurs ont été certifiés SAQ (Swiss Association for Quality), les confirmant en tant qu'experts dans leur activité professionnelle.
- 45 nouvelles certifications internes BCGE ont été mises en place dans le domaine du *retail*, de la prévoyance et de l'investissement.
- 32 jeunes apprentis, FCPM, stagiaires BEM et universitaires sont formés chaque année à la BCGE. En 2022, 14 ont terminé brillamment leur cursus de formation, dont 9 apprentis et BEM ont réussi leurs examens.

Pour en savoir plus sur l'engagement de la banque vis-à-vis de ses collaborateurs : voir le rapport d'activité de Responsabilité Ethique et Environnementale, qui se trouve en page 29 du présent document.

Engagement

La BCGE soutient des sportifs de haut niveau

25

Sebastianna Scilipoti

Joueuse de tennis, sportive-ambassadrice de la BCGE depuis 2021. Classée 16^e mondiale junior 2022.

“La BCGE, c’est la banque de ma famille depuis plusieurs générations. Je suis très fière d’avoir été choisie en tant que sportive-ambassadrice de la banque, car je partage les mêmes valeurs d’engagement, de performance et de succès pour atteindre les meilleurs résultats possibles.

Je suis ravie que mon image ait été choisie pour la campagne d’un des produits-phares de la BCGE.”



Maxime Chabloz

Kite surfeur, freerider, sportif-ambassadeur de la BCGE depuis 2019. Multiple champion du monde.

“Le partenariat avec la BCGE se fait sur un mode *win win* : pour moi, qui peux réaliser mes rêves et porter haut les valeurs de la banque en tant qu’ambassadeur ; pour la BCGE, qui montre son engagement envers les jeunes, notamment via le sport, dont les valeurs sont conviction, méthode, préparation et qualité de vie... un peu comme pour le domaine de la finance.”



Mickaël Matthey

Lutteur, sportif-ambassadeur de la BCGE depuis 2018. 44 couronnes en Suisse.

“J’ai été le premier lutteur suisse à être sponsorisé par une banque cantonale. C’était un honneur pour moi ; c’était très motivant d’avoir l’opportunité de me consacrer pleinement à ma passion et à mes objectifs.

En tant que sportif-ambassadeur de la BCGE, j’ai la chance de pouvoir promouvoir ce sport méconnu, sur une plus large échelle, tout en donnant une visibilité à la banque et à ses valeurs d’engagement. Pour moi, c’est un partenariat très motivant.”



Eline Rol

Rameuse, sportive-ambassadrice de la BCGE depuis 2019. Championne du monde.

“Avec la BCGE, c’est un partenariat basé sur la confiance, autour du sport, de l’effort et de l’accomplissement.

Je suis fière de prêter mon image pour illustrer les supports marketing de la banque.

En tant que sportive-ambassadrice, je participe à des événements exclusifs BCGE destinés aux jeunes. Ce sont de formidables occasions de partager mon expérience pour rester au plus haut niveau.”



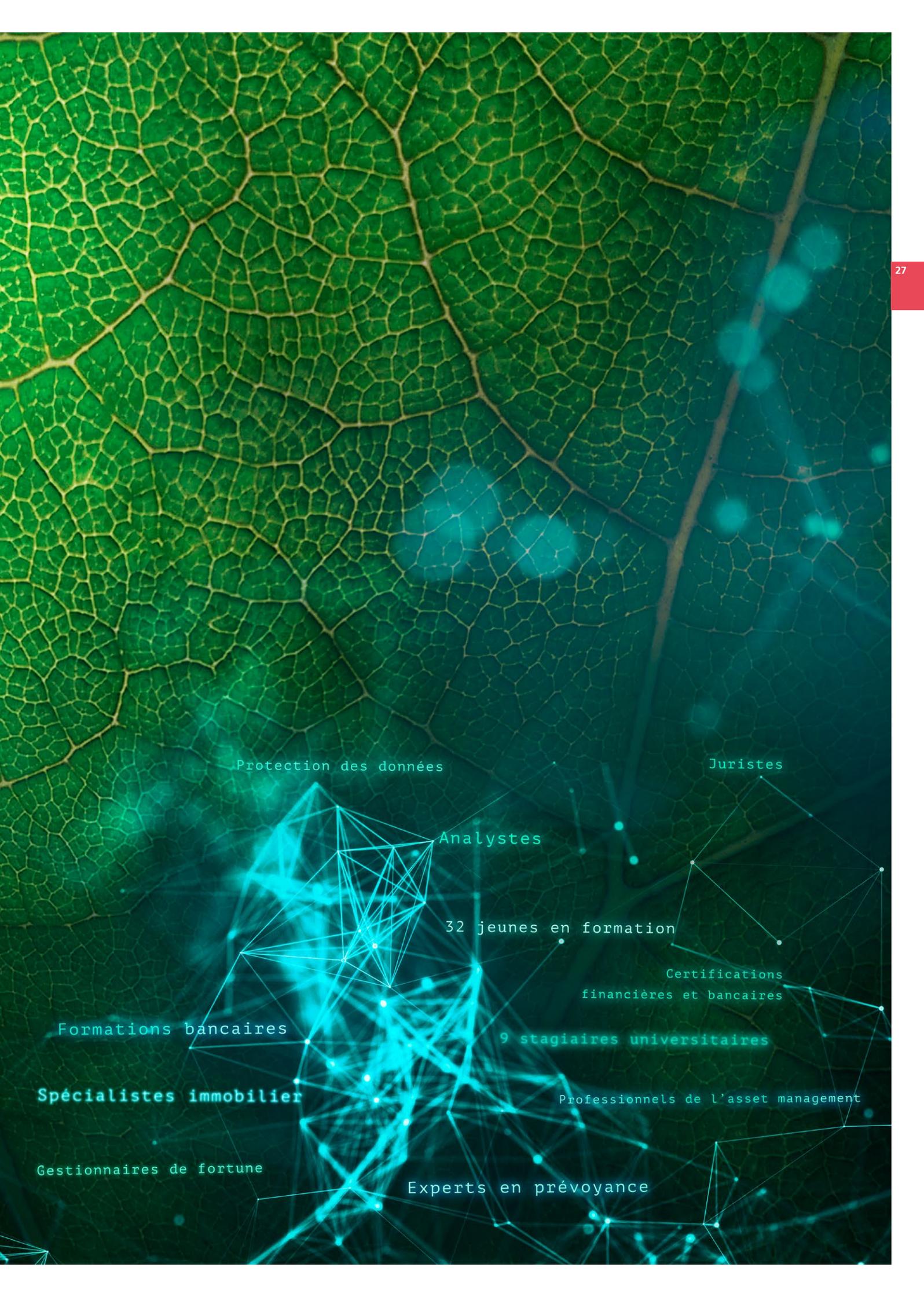
La Banque Cantonale de Genève est fière d’être représentée par des athlètes d’élite suisses prônant les mêmes valeurs d’engagement et de performance que la banque. Ces partenariats s’inscrivent dans la durée et sont construits autour de principes forts, communs au sport et à la finance, faisant appel au respect de règles strictes, au partage de convictions et à l’application de choix méthodiques distinctifs. Dans le cadre du partenariat, les 4 sportifs sont amenés à participer à des événements exclusifs BCGE, afin d’échanger sur leur parcours sportif et sur le travail accompli pour arriver à se hisser parmi les champions. Ils prêtent également leur image pour illustrer divers supports de marketing et de communication de la banque, chacun véhiculant un message propre à un domaine d’expertise.

Pour en savoir plus sur les sportifs : bcge.ch/fr/partenariats > Mécénat et Sponsoring > Soutiens sportifs ;

YouTube BCGE Playlist BCGE | Nos ambassadeurs sportifs ; Dialogue : Hiver 2020/21 p. 22-23 ; Été 2021 p. 20-21 ; Hiver 2021/2022 p. 22.

Experte

La BCGE mobilise ses compétences et développe ses talents. Ses équipes sont composées d'experts bancaires pour accompagner au mieux ses clients. Elle offre à ses collaborateurs des formations certifiantes permettant de répondre aux évolutions du secteur.



Protection des données

Juristes

Analystes

32 jeunes en formation

Certifications
financières et bancaires

Formations bancaires

9 stagiaires universitaires

Spécialistes immobilier

Professionnels de l'asset management

Gestionnaires de fortune

Experts en prévoyance

Responsabilité Ethique et Environnementale

Rapport d'activité 2022

**Une banque cantonale
est par nature fondée
sur un projet de service
à une communauté**

Responsabilité Ethique et Environnementale

Sommaire

Lexique	31
1. La responsabilité sociétale	32
1.1. La BCGE et sa mission de banque cantonale	32
1.2. Fondements de la responsabilité sociétale (RSE) de la BCGE	32
1.3. Evolution du contexte ESG (Environnement, Social, Gouvernance)	33
1.4. Notre vision de la responsabilité sociétale	34
1.5. Gouvernance des questions non-financières à la BCGE	34
Engagements à l'égard des actionnaires	35
Engagements à l'égard des clients	36
Engagements à l'égard des collaborateurs	38
Engagements à l'égard de "Communauté et Environnement"	40
Contribution à la lutte contre les risques climatiques	43
2. Ethique d'entreprise	44
2.1. Fondements de l'éthique d'entreprise	44
2.2. Compliance et conformité fiscale	44
2.3. Protection des données et surveillance des cyberrisques	46
2.4. Politique de <i>Whistleblowing</i> (protection des lanceurs d'alerte)	46
2.5. Politique de lutte contre la corruption privée	47
3. Les besoins de la clientèle	48
3.1. Qualité des prestations	48
3.2. Prestations répondant à des standards éthiques et environnementaux	48
3.3. Qualité de service	48
4. La responsabilité sociétale au cœur du modèle d'affaires de la BCGE	49
4.1. L'entreprise et le bilan carbone de l'activité opérationnelle	50
4.2. L'activité de financement de l'économie	54
4.3. La gestion d'actifs pour le compte de la clientèle	55
4.4. La gestion d'actifs pour compte propre	59
5. La banque et ses collaborateurs	59
5.1. Développement des talents	59
5.2. Employeur responsable	60
5.3. Cadre et organisation du travail	62
6. La BCGE, une banque responsable	64
6.1. Création de valeur pour les collectivités publiques et soutien à l'investissement à Genève	64
6.2. Contribuer à un haut niveau de compétence pour la place financière genevoise	65
6.3. Valeurs et convictions: partenariats et soutiens locaux	65

Lexique

AMAS Asset Management Association Switzerland	Organisation professionnelle représentative de l'industrie suisse de l'Asset Management. Objectif : renforcer la Suisse en tant que centre d'asset management de premier plan avec des normes élevées de qualité, de performance et de développement durable. am-switzerland.ch
ASB Association Suisse des Banquiers	Association faitière de la place financière suisse. Objectif principal : créer des conditions-cadre optimales pour les banques en Suisse. Défend les intérêts de la place financière suisse auprès des décideurs politiques, des autorités et du grand public. swissbanking.ch
BNS Banque Nationale Suisse	La BNS a deux sièges, l'un à Zurich et l'autre à Berne. Elle dispose de six représentations sises à Bâle, à Genève, à Lausanne, à Lugano, à Lucerne et à Saint-Gall et de 13 agences gérées par des banques cantonales, pour assurer l'approvisionnement du pays en numéraire. snb.ch
COMCO Commission de la concurrence suisse	La protection de la concurrence est une tâche cruciale dans une économie de marché. En Suisse, cette protection est principalement réalisée par la mise en œuvre de la loi sur les cartels et de la loi sur le marché intérieur. weko.admin.ch
ESG Environnement, Social, Gouvernance	Sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.
FATCA Foreign Account Tax Compliance Act	La loi fiscale américaine (FATCA) est une réglementation américaine unilatérale, valable pour tous les pays. Elle oblige les établissements financiers étrangers à transmettre aux autorités fiscales américaines des informations relatives aux comptes américains ou à percevoir un impôt élevé.
FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	La surveillance de la FINMA sert les intérêts de la place financière suisse, ainsi que ceux des investisseurs, créanciers et assurés. finma.ch
Green bonds Obligations vertes	Aussi appelées obligations environnementales. Ce sont des emprunts obligataires non bancaires émis sur les marchés financiers auprès d'investisseurs par une entreprise, une organisation, une collectivité locale ou internationale ou par l'Etat.
GHG protocol Greenhouse gas protocol	Protocole sur les émissions de gaz à effet de serre. Protocole établi pour développer et promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques pour la comptabilisation et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. ghgprotocol.org
Greenwashing Ecoblanchiment	Dans le secteur financier, on parle d'écoblanchiment lorsque l'on induit en erreur les clients quant au caractère durable de produits et de services financiers. (Conseil fédéral, 16.12.2022).
IR Investissement responsable	L'investissement responsable consiste à construire un portefeuille en prenant en compte les critères financiers et extra-financiers, en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans la sélection et la gestion des investissements.
LBA Loi sur le blanchiment d'argent	La loi sur le blanchiment d'argent s'applique aux intermédiaires financiers. Elle règle la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme et la vigilance requise en matière d'opérations financières.
MPC Ministère public de la Confédération	Chargé d'enquêter sur les délits relevant de la juridiction fédérale, énumérés aux articles 23 et 24 du Code de procédure pénale et dans des lois fédérales spéciales. bundesanwalt.ch
MROS Money Laundering Reporting Office-Switzerland	Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent auprès de l'Office fédéral de la police (fedpol). Joue un rôle de relais et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. fedpol.admin.ch
Norme ISO 14064 + 14064-1	La série ISO 14064 est un programme Gaz à effet de serre (GES) neutre. Il spécifie les principes et les exigences applicables au niveau des organismes pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions et suppressions de gaz à effet de serre (GES). iso.org/fr/standard/66453.html
Ombudsman des banques suisses	Office d'instance d'information et de médiation pour les clients des instituts membres de l'Association Suisse des Banquiers (ASB) et les clients non membres affiliés. Fait office de centrale de recherche d'avis en déshérence auprès des banques suisses. Bankingombudsman.ch
Private equity Capital-investissement	Désigne une forme d'investissement à travers laquelle un investisseur consacre une partie de ses capitaux au développement d'une entreprise non cotée en bourse.
QI Qualified Intermediary – Intermédiaire qualifié	Ce régime instaure des règles relatives à la taxation et à la déclaration des revenus de source américaine perçus par toute personne physique via un intermédiaire financier non américain agissant en qualité de QI, tels que les banques, <i>brokers</i> ou gestionnaires de fortune.
RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises	La RSE porte sur les effets des activités des entreprises sur la société et l'environnement. Désigne la prise en compte par les entreprises, des enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans leurs activités.
SAQ Swiss Association for Quality – Association suisse pour la qualité	Association proposant des certifications accréditées par le SAS (Service d'accréditation suisse) pour la qualification professionnelle des personnes, selon la norme SN EN 17024.
SECO Secrétariat d'Etat à l'économie	Centre de compétence de la Confédération pour les questions de politique économique. Objectif : assurer une croissance économique durable, un niveau d'emploi élevé et des conditions de travail équitables. seco.admin.ch
Standards (ou normes) GRI Global Reporting Initiative	Représentent les bonnes pratiques mondiales de reporting public portant sur un large éventail d'impacts économiques, environnementaux et sociaux. Le reporting de développement durable fondé sur ces normes fournit des informations relatives aux contributions positives ou négatives au développement durable d'une organisation.
Stress tests (financiers)	Exercices consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais possibles, afin d'anticiper les conséquences qu'auraient ces situations dans la réalité.
Swiss bonds index AAA-BBB Aussi appelé SBI AAA-BBB	Le SBI® AAA-BBB reflète l'évolution d'un segment du marché des obligations libellées en francs suisses d'émetteurs nationaux cotés à la SIX Swiss Exchange.
TCFD Task Force on Climate-Related Financial Disclosure	Groupe de travail définissant des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises, sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique. fsb-tcfd.org

1. La responsabilité sociétale

Le présent rapport d'activité rend compte de la responsabilité sociétale de la BCGE. Il expose l'état des lieux, au 31 décembre 2022, de l'intégration des questions non-financières dans le modèle d'affaires de la banque.

La Responsabilité Ethique et Environnementale (REE) de l'entreprise regroupe un ensemble de normes, qui touchent notamment au respect des Droits de l'Homme, des normes relatives au travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces normes visent à "optimiser l'utilité des parties prenantes de l'entreprise et à éviter ou à atténuer les éventuels effets négatifs de leurs activités" (SECO). Cette notion prend donc en considération l'impact des activités d'une entreprise en termes Social (S) et Environnemental (E), éléments auxquels peut être ajouté le concept de bonne Gouvernance (G) d'entreprise, considéré comme "un élément-phare d'une responsabilité sociale des entreprises judicieuse" (*economie-suisse, Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise*).

La REE entend dépasser les exigences réglementaires comprises dans les textes législatifs, sans pour autant prêter à la marche courante de l'entreprise, car "la réussite économique est la première – et la plus importante – fonction d'une entreprise vis-à-vis de la société. Cela lui permet de créer des emplois, de payer des impôts et de poser ainsi la base de la prospérité de la population et de l'économie".

1.1. La BCGE et sa mission de banque cantonale

Une banque cantonale est par nature fondée sur un projet de service à une communauté. Conformément à l'article 2, alinéas 1 et 3 de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève du 24 juin 1993¹, "la BCGE a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. [...] Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire".

La BCGE est une banque "ordinaire" soumise aux lois du marché et dont il est attendu qu'elle soit compétitive et profitable. Sa cotation en bourse atteste de la volonté de son actionnaire public de la soumettre pleinement à l'environnement concurrentiel, sans protection ou facilité particulière.

En qualité d'acteur financier, elle doit être en conformité avec les réglementations existantes, assurer une gestion efficace des risques et un comportement éthique au sein de tous ses métiers et maintenir un *reporting* régulier, précis et transparent.

La BCGE doit ainsi concilier ces exigences avec la nécessité de s'adapter à la demande très dynamique du marché bancaire et, ceci, face à une centaine de concurrents sur la place financière de Genève.

1.2. Fondements de la responsabilité sociétale (RSE) de la BCGE

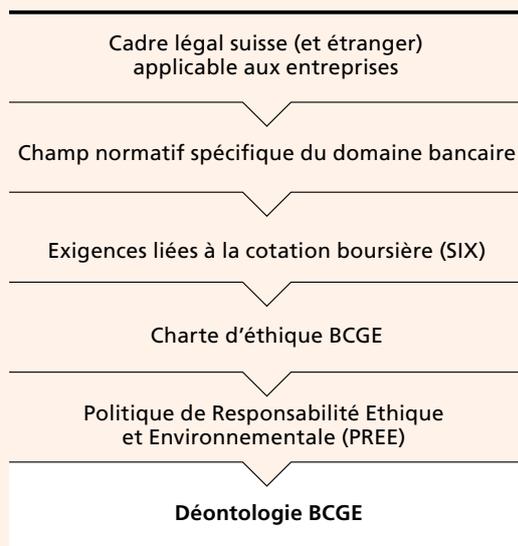
C'est pleinement conscients de ce défi que le gouvernement genevois (le Conseil d'Etat et le Grand Conseil par son vote) et la banque ont élaboré, en 2003, en complément à la loi, une Charte d'éthique² adaptée aux réalités du marché bancaire et aux exigences de caractère moral que suscite l'avènement des concepts de "développement durable" et de "responsabilité sociétale des entreprises (RSE)". **Depuis plusieurs années, la BCGE a adopté une ligne de conduite très respectueuse de sa Charte d'éthique et de ses responsabilités sociétales. Elle le fait autant par respect de ses propres valeurs et de ses idéaux que par intérêt stratégique et commercial.** En effet, son exposition au regard de tous au sein d'une communauté économique régionale, en tant que société bancaire de droit public, cotée à la bourse et notée par une grande agence de *rating*, lui impose d'ores et déjà de gérer avec attention son risque de réputation.

Autres paramètres déterminants: le champ normatif du domaine bancaire suisse et international (pour certains aspects), très dense, qui fixe de nombreuses limites (que nous éviterons de répéter dans ce rapport, même s'il s'agit de mesures déployant des effets RSE importants), la surveillance exercée par la FINMA principalement, mais aussi par la BNS, ainsi que les exigences en matière de conformité (MROS, MPC, SECO, COMCO).

¹ bcge.ch/fr/organisation > Cadre réglementaire > Loi sur la BCGE.

² bcge.ch/fr/organisation > Cadre réglementaire > Charte d'éthique.

Tout ceci détermine un cadre prescrit, déjà très contraignant, en matière de bonne conduite, représenté par le schéma ci-après.



La Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale (PREE) de la BCGE définit la ligne de conduite de la banque en matière de responsabilité sociétale, par l'intégration volontaire d'exigences environnementales, sociales et éthiques dans son modèle d'affaires.

Quant au présent rapport de Responsabilité Ethique et Environnemental (ou rapport RSE), il a vocation à rendre compte, sur une base annuelle, de la mise en application des principes et engagements formulés dans la PREE.

1.3. Evolution du contexte ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

Les attentes croissantes en matière d'intégration des questions non-financières dans le modèle d'affaires des entreprises s'intensifient sous l'impulsion de la réglementation, avec l'introduction, au Titre 32^e de la comptabilité commerciale, du chapitre VI du Code des obligations, intitulé "Transparence sur les questions non-financières". Les articles qui lui sont liés entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 (pour l'exercice 2023). La BCGE se prépare à publier, à cette échéance, un rapport RSE répondant aux standards GRI (*Global Reporting Initiative*), afin de se conformer aux exigences de transparence et de comparabilité du régulateur et du marché. **Ce présent document constitue de ce point de vue, une version transitoire.**

Les standards GRI visent principalement à mettre en lumière l'impact des activités économiques sur l'environnement. Or, **la BCGE aborde les questions non-financières sous l'angle de la double matérialité**. Elle complètera par conséquent les informations attendues par les standards GRI, en décrivant également le dispositif qu'elle choisit de mettre en place pour prévenir, contrôler et gérer les risques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à l'échelle de l'ensemble de ses activités. La banque se prépare ainsi à appliquer cette double matérialité à la question spécifique du climat, selon les exigences fixées par l'ordonnance d'exécution sur les questions climatiques.

2023 sera également l'année où il est attendu que les banques élaborent un processus de conseil ESG (selon la directive de l'ASB), qui fasse la lumière sur le profil ESG de leurs clients, et qu'elles répondent aux critères établis par la FINMA, ainsi que par la directive de l'AMAS en matière de lutte contre le *greenwashing*. Il leur est également demandé d'élaborer une offre de conseil favorisant la transition énergétique dans le secteur de l'immobilier (Directive de l'ASB sur le crédit hypothécaire). **La BCGE finalise actuellement la réponse la mieux adaptée aux attentes du régulateur et de ses clients.**

1.4. Notre vision de la responsabilité sociétale

En qualité de société anonyme de droit public (selon l'art. 763 du Code des obligations), la BCGE répond à un devoir d'exemplarité dans le traitement des questions non-financières, qu'elle s'engage à attester au travers d'une approche normative transparente et factuelle. La responsabilité sociétale de la BCGE repose sur deux piliers :

- Ses engagements à l'égard de ses parties prenantes : actionnaires, clients, collaborateurs, "Communauté et Environnement".
- Sa contribution à la lutte contre les risques climatiques.

Une partie prenante a été précisée et élargie. Il s'agit du périmètre "Communauté et Environnement", qui regroupe l'ensemble des éléments composant d'une part, la collectivité publique et ses institutions et, d'autre part, le vivant (plantes, animaux, micro-organismes et êtres humains), ainsi que l'environnement non vivant (air, terre et eau), non économiquement liés à la banque. En introduisant cette nouvelle partie prenante, la BCGE affirme avoir conscience de l'influence que les activités de la banque peuvent exercer sur l'équilibre de l'environnement écologique et social, ainsi que du risque qu'elle pourrait encourir à terme si cet environnement venait à se dégrader.

Engagements à l'égard des parties prenantes

Les engagements pris par la banque à l'égard des parties prenantes constituent le cœur de son approche RSE. A eux-seuls, ils couvrent l'ensemble des considérations non-financières se mêlant au modèle d'affaires de la banque.

A chaque engagement sont associées des mesures dont l'impact est évalué au travers de critères de mesure (cf. *tableaux pages 35 à 42*).

1.5. Gouvernance des questions non-financières à la BCGE

Le 28 février 2022, la gouvernance des questions non-financières a été renforcée par la direction générale de la banque. Le comité d'Ethique et de Responsabilité Environnementale (comité PREE) est présidé par le membre de la direction générale en charge de la division Asset management et coprésidé par le membre de la direction générale en charge de la division Finance. Le responsable RSE, également gestionnaire des risques non-financiers, en assure la coordination.

Le comité PREE coordonne la mise en œuvre de la Politique d'Ethique et de Responsabilité Environnementale (*voir point 2.1. Fondements de l'éthique d'entreprise*) au sein des divisions. Il se porte garant du respect de sa mise en application et se charge de faire toute la transparence sur les engagements pris dans le cadre de la PREE.

Le comité PREE procède également à une veille réglementaire. Il veille au respect des exigences requises en matière de questions non-financières au travers de la publication d'un rapport RSE et d'un rapport TCFD (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*) répondant aux attentes du régulateur et du marché.

Engagements à l'égard des actionnaires

Les actionnaires sont essentiels. Ils fournissent la base de fonds propres et de capital-risque nécessaire à toute activité bancaire. Il convient de les motiver par des résultats élevés et une politique de distribution bien équilibrée. Le succès économique permet de créer de la valeur pour les actionnaires publics et privés sous forme de dividendes, d'impôts et de plus-values patrimoniales. L'actionnariat de la BCGE est original, car il est mixte (public et privé), avec un rôle important de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et des communes genevoises, ainsi que d'un cercle croissant d'actionnaires privés, composé notamment de clients, de collaborateurs et d'institutionnels.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
<p>Conduire une gouvernance d'entreprise conforme aux attentes les plus élevées des parties prenantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et adapter son dispositif aux standards de bonnes pratiques reconnus. • Assurer une information complète et transparente à l'égard des actionnaires. • Observer les principes de la séparation des fonctions, d'indépendance des organes de la haute direction et définir les périmètres de responsabilité. • Veiller à la neutralité politique de la banque, à l'exception des thèmes affectant directement les intérêts du groupe. • Veiller à ce que la politique de rémunération du conseil d'administration et de la direction générale soit alignée sur les intérêts patrimoniaux de l'actionnariat et de la banque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'incident lors de l'assemblée générale (AG) – Acceptation des propositions par l'AG. • Qualité du rapport annuel : absence d'erreur. • Notation des agences de <i>rating</i>. • Absence d'intervention des autorités de surveillance.
<p>Fidéliser la communauté d'actionnaires publics, privés et institutionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan stratégique assurant le développement et la croissance de la banque sur le long terme. • Assurer une communication institutionnelle ouverte et des rencontres régulières avec les analystes. • Réaliser des publications utiles aux décideurs économiques genevois et à la clientèle de la banque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement des capitaux propres élevé/<i>Return on equity</i> (ROE). • Communication aux investisseurs. • Degré de couverture des fonds propres. • Nombre de clients actionnaires.
<p>Assurer un rendement de l'action comparable avec le marché et compatible avec le développement à long terme de la banque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan stratégique propre à assurer une politique de distribution équilibrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la capitalisation boursière. • Taux de rendement de l'action.

Engagements à l'égard des clients

Le client est le décideur du succès d'une banque. La BCGE souhaite fidéliser le client individuel et son cercle familial tout comme l'entreprise, si possible pour plusieurs générations. Cet engagement sur le long terme exige beaucoup de respect des intérêts de la clientèle et un conseil de très haut niveau (y compris la dimension déontologique). Les processus de production de ses services bancaires doivent tendre à la meilleure qualité et être formalisés de façon à fournir des prestations homogènes dans le temps. Dans le domaine du financement, des règles d'intervention bien précises doivent permettre aux petits entrepreneurs et aux artisans d'être traités avec équité et respect. Dans le domaine du crédit et du placement, il s'agit de veiller à ne pas soutenir des projets contraires aux principes de responsabilité sociétale de la banque et, par ailleurs, d'offrir à la clientèle des solutions à la fois crédibles, pertinentes et performantes, qui contribuent au développement d'une économie durable.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
Offrir des prestations compétitives et adaptées aux besoins de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une large palette de produits bancaires pour les clients particuliers et les entreprises: création, transmission et reprise. • Réaliser des études de marché indépendantes visant à perfectionner l'offre de prestations: qualité de service, niveau d'équipement, satisfaction de la clientèle. • Informer les clients sur les avantages et les risques des produits de la banque. • Assurer une politique transparente en matière de tarification et de rétrocessions. • Conduire une politique loyale de marketing. • Accompagner les clients en dehors du territoire suisse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de critique justifiée dans la presse spécialisée. • Résultats des études de marché et des tests de la qualité de service.
Protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données.	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le respect du cadre légal en matière de protection des données personnelles (loi sur la protection des données – LPD). • Former les collaborateurs en matière de protection des données personnelles. • Appliquer un processus d'amélioration continue en matière de gestion des données personnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'incident (plaintes/ réclamations). • Nombre de collaborateurs formés sur la protection des données personnelles.
Assurer la sécurité des données et lutter contre la cybercriminalité.	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la protection des systèmes d'information et des données administrées par la banque. • Assurer la confidentialité, l'adéquation des accès attribués aux utilisateurs et la continuité de fonctionnement du système d'information. • Former les collaborateurs en matière de cyberrisques et de sécurité des systèmes informatiques. • Appliquer une démarche continue de sécurisation du système d'information afin d'assurer une protection contre toute nouvelle menace cybernétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'incident significatif de sécurité (plaintes/ réclamations). • Nombre de collaborateurs sensibilisés à la sécurité informatique (<i>e-learning</i>).
Sélectionner la clientèle pour éviter d'associer le nom de la banque à des activités critiquables.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner soigneusement la clientèle dépositante ou financée, en écartant des relations d'affaires qui pourraient s'avérer problématiques. • Développer des processus d'examen systématiques pour les situations à risque réputationnel pré-identifiées. • Veiller, en matière de financement du commerce international, au respect des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) usuels. • Octroyer des lignes de crédit selon le risque pays et sur la base d'analyses approfondies. • Appliquer des normes strictes de financement en matière de crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'incident de réputation.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
<p>Proposer des prestations financières de placement et de prévoyance respectant les intérêts des clients sur le long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher les meilleures solutions de placement pour la clientèle, sur la base de l'architecture ouverte. • Développer des produits simples et maîtrisables, orientés sur le long terme. • Permettre aux investisseurs de contrôler leurs mandats à date régulière en toute transparence selon des normes reconnues. • Conseiller les clients en matière de sécurité financière et patrimoniale (Conseil BCGE Bastion: concept d'optimisation de la protection du patrimoine en fonction de la situation personnelle bcge.ch/fr/bastion-private-banking). 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la philosophie d'investissement BCGE¹. • Absence de réclamation fondée, plainte en justice ou auprès de l'Ombudsman, concernant les mandats, produits financiers, conseils ou tarifs de la banque.
<p>Donner accès à une information financière vulgarisée et de qualité à tous les clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publier des documents didactiques sur les prestations de la BCGE et sur les questions financières-clés. • Organiser chaque année des conférences thématiques pour les clients. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des événements prévus, taux de présence, taux de satisfaction des clients. • Publication du magazine clients Dialogue (2 fois/an).
<p>Atteindre un haut niveau de satisfaction de la clientèle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser efficacement les voies de réclamation et de plaintes potentielles. • Tenir un inventaire des plaintes contre la banque et en informer régulièrement le conseil d'administration. • Assurer un suivi régulier des taux de satisfaction de la clientèle dans les études. • Réaliser des enquêtes de satisfaction sur une base régulière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction de la clientèle. • Nombre de dossiers auprès de l'Ombudsman. • Nombre de réclamations justifiées.
<p>Considérer tous les clients sur un plan d'égalité, quel que soit leur niveau de patrimoine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une tarification standardisée des prestations et des services, indépendamment de la surface financière du client. • Refuser une segmentation de la clientèle qui exclut ou dégrade le traitement des clients dont le patrimoine est modeste. • Développer des programmes de fidélisation (Avantage service)². 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de la clientèle par la direction générale, contrôle des tarifs par le département Marketing.
<p>Offrir en option des produits financiers intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures sont listées dans le bloc dédié à la partie prenante "Communauté et Environnement" (voir pages 40 à 42). 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir Partie prenante "Communauté et Environnement".

¹ Disponible sur bcge.ch > Particuliers > *Private banking* > Découvrir notre Philosophie d'investissement E-document.

² Programme de fidélité de la BCGE permettant de cumuler jusqu'à 2% d'intérêts supplémentaires sur l'épargne (bcge.ch/fr/avantage-service).

Engagements à l'égard des collaborateurs

Dans une société de services et de conseil, la qualité, l'engagement et la loyauté à l'entreprise sont des conditions de réussite et de développement. Une entreprise soucieuse de son développement futur s'applique à recruter les bons profils, à les fidéliser et à les motiver. Outre son obligation de rémunérer équitablement les compétences et les performances individuelles, elle se doit de traiter les collaborateurs avec respect, de manière non-discriminatoire et de les soutenir dans leur développement professionnel. La politique des Ressources humaines de la BCGE met en œuvre ces principes.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
Offrir des conditions de travail permettant une créativité et une productivité de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> • Donner au département des Ressources humaines moyens d'action et responsabilités. • Entretenir un dialogue régulier avec la Commission du personnel et lui donner les moyens d'accomplir sa tâche. • Eviter la présence de cahiers des charges trop répétitifs, limiter les tâches à faible valeur ajoutée par une automatisation et favoriser les évolutions internes. • Assurer une communication interne de qualité. • Valoriser, par l'attribution de prix internes, un esprit entrepreneurial, une attitude intègre, la collaboration entre les services et entités du groupe, ainsi que les performances exceptionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat des audits de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). • Nombre d'affaires au Tribunal des Prud'hommes et qualifications de celles-ci.
Assurer une égalité des chances sans distinction d'origine, de genre, de nationalité ou de religion.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la neutralité politique et idéologique de la banque. • Valoriser les talents et l'engagement personnel. • Soutenir la formation par des cursus ambitieux, encourager l'évolution de carrière. • Garantir un système de sélection (recrutement/promotion) exempt de tout parti pris et équitable. • Veiller au respect des exigences en matière d'égalité salariale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la quote-part de femmes aux différents échelons hiérarchiques. • Certification externe attestant de l'égalité salariale (<i>Fair-ON-Pay</i>¹).
Donner les meilleures chances de progression dans les cursus.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les collaborateurs à potentiel et les talents et assurer la préparation à la progression de carrière. • Faciliter la mobilité interne et l'encourager. • Evaluer les performances de manière objective et proportionnée. • Inciter les collaborateurs au maintien et au développement de leurs compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du budget annuel de formation. • Nombre de postes repourvus par progression interne.
Développer un niveau de compétences élevé, propice au développement personnel et professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique de formation systématique et exigeante (front, contrôle et risques). • Assurer l'employabilité des collaborateurs. • Obtenir les labels reconnaissant les meilleurs employeurs de la place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réussite des certifications SAQ (<i>Swiss Association for Quality</i>²). • Nombre de jours de formation par collaborateur. • Maintien des labels <i>1+ pour tous: employeur responsable et Entreprise formatrice</i>³.

¹ Voir en page 62.

² Voir en page 59, point 5.1.

³ Voir en page 65.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
<p>Aligner les rémunérations sur le seul intérêt de l'entreprise, des clients et des actionnaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des politiques internes claires et précises. • Aligner les politiques de rémunération sur les stratégies à long terme et l'intérêt des actionnaires et des clients. • Proposer des plans d'intéressement en actions à l'ensemble des collaborateurs pour les associer à la performance à long terme. • Adopter une politique de rémunération valorisant compétences et responsabilités et assurer le principe d'indépendance dans les mécanismes de décisions salariales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs bénéficiant d'une politique de rémunération variable mathématique. • Participation des collaborateurs au capital.
<p>Veiller au respect de l'intégrité affective et sexuelle, ainsi qu'au respect des diversités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une réglementation en la matière. • Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques. • Sanctionner les mauvais comportements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas traités aux Prud'hommes.
<p>Valoriser une attitude intègre et responsable dans la <i>management</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former l'ensemble des cadres dirigeants aux valeurs, stratégies, méthodes et terminologies en usage au sein de la banque, tout en respectant des styles de <i>management</i> spécifiques aux différents métiers. • Transmettre les valeurs BCGE: courage et indépendance d'esprit, intégrité, engagement et force de travail, soin du détail et capacité de concrétisation. • Renforcer l'esprit d'équipe (<i>team building</i>) via l'organisation d'un "Championnat de management" annuel. • Coopérer avec la médiatrice et le Service social inter entreprises⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue régulière des formations / événements de <i>management development</i>.
<p>Favoriser la santé des collaborateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition une infrastructure favorisant l'exercice physique: parkings vélos, vestiaires, activités sportives sur site. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents au groupement Sports et Loisirs de la BCGE.
<p>Elaborer une politique et des procédures de <i>Whistleblowing</i> (politique de protection des lanceurs d'alerte).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Via des entités indépendantes, permettre le signalement d'irrégularités constatées par les collaborateurs sur leur lieu de travail (voir pages 60 à 61). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas avérés traités (via la Commission du personnel, la structure de médiation EBM Consulting ou le Service social inter entreprises).

⁴ Voir en page 61.

Engagements à l'égard de "Communauté et Environnement"

Au travers de cette nouvelle partie prenante "Communauté et Environnement" (voir point 1.4. du présent rapport, page 34), la BCGE affirme avoir conscience de l'influence que les activités de la banque peuvent exercer sur la société, en particulier les collectivités publiques et ses institutions, de même que sur l'équilibre de l'environnement écologique et social, ainsi que du risque qu'elle pourrait encourir à terme si cet environnement venait à se dégrader. La BCGE prend des mesures visant à atténuer l'impact de cette double matérialité.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
Créer de la valeur pour les collectivités publiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à l'ensemble des besoins des collectivités publiques en matière de financement, de dépôts et de conseil. • Demeurer le <i>leader</i> du financement des logements à caractère social ou coopératif à Genève. • Distribuer la part de la valeur créée, qui revient aux collectivités publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impôts, taxes, masse salariale, emplois, autres contributions. • Volume de financement de logements à caractère social et coopératif.
Soutenir l'investissement à Genève.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement économique du canton de Genève et de la région. • Mesurer les investissements et les dépenses importantes dans l'économie genevoise via un tableau de bord stratégique. • Favoriser l'approvisionnement local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des investissements dans la communauté genevoise.
Contribuer à la force de la place financière genevoise en se profilant comme acteur majeur de la compétence bancaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Former des apprentis et des stagiaires universitaires. • Proposer des stages d'été à des étudiants genevois. • Contribuer activement au développement des instituts de formation. • Maintenir le centre de compétences et de décision à Genève. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes accueillis dans les filières de formation (maturants, stagiaires universitaires, apprentis). • Maintien des labels <i>1+ pour tous : employeur responsable et Entreprise formatrice</i>¹.
Etre accessible géographiquement et être disponible pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des services de proximité en adaptant le concept d'agence et les services proposés. • Assurer la progression des services digitaux : l'agence phygitale s'inscrit dans le concept ATAWAD (<i>any time, any where, any device</i>), avec la digitalisation des processus et une approche omnicanale. • Maintenir des horaires d'ouverture fonctionnels. • Assurer une aide, dans les agences, aux personnes en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agences, de services de bancaire et digitaux à disposition de la clientèle. • Mesures en faveur des clients à mobilité réduite. • Capacité de répondre à la satisfaction de la clientèle 7j/7.
Soutien d'actions sociales.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des actions sociales locales par une politique d'attribution de dons et un budget dédiés. • Participer activement aux projets sociaux de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) : FinanceMission et jeunesetbudget.ch². 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations soutenues dans le respect des critères établis.

¹ Voir en page 65.

² Voir en page 65.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
Offrir une information pertinente et didactique sur les questions financières au grand public.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition l'information financière via des événements BCGE et au travers de publications de la banque. • Diffuser de l'information financière dans les médias grand public et spécialisés. • Fournir un éclairage sur les enjeux financiers et économiques. • Relais de sujets dans le magazine client Dialogue et sur la page LinkedIn BCGE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de conférences de presse thématiques. • Publication de chroniques d'experts BCGE (prévoyance, macro...), interviews. • Participation des experts BCGE à des émissions radio et télévision. • Réponses aux questions de la presse écrite, télévisuelle et radiophonique.
Favoriser la mobilité douce.	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation des transports publics pour les déplacements professionnels. • Maintenir une politique de mobilité douce pour les collaborateurs (encouragement aux transports publics...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi annuel de l'efficacité des mesures prises via l'établissement du bilan carbone.
Disposer d'une Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale (PREE).	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les évolutions du débat sociétal et maintenir une veille de l'évolution du traitement des questions non-financières. • Appuyer le comité PREE, responsable d'examiner la mise en œuvre de la Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale et de proposer des améliorations. • Organiser des réunions mensuelles du comité PREE, élaborer des rapports de suivi à la direction générale. • Assurer la production des livrables : rapport d'activité, <i>reporting</i> réglementaire, <i>reporting</i> de marché. • Centraliser et diffuser l'information relative aux initiatives RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). • Affiner et renforcer la stratégie de communication en matière de finance durable de la banque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation itérative de la PREE. • Notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) du groupe BCGE par une agence indépendante (MSCI ESG Research).

Suite des objectifs en page 42.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
<p>Intégrer les questions non-financières dans notre modèle d'affaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une approche de finance durable sur l'ensemble des 4 piliers et métiers de la BCGE (<i>voir ci-après</i>) en se référant à la réglementation européenne et suisse. • Mettre en place un dispositif de suivi des risques non-financiers sur l'ensemble des 4 piliers ci-après¹: 	
	<p>Pilier entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir, avec l'aide d'un institut indépendant, un bilan carbone répondant à la norme ISO 14064, ainsi qu'au <i>Greenhouse Gas Protocol</i> (Protocole sur les émissions de gaz à effet de serre). • Mettre en place un plan d'action de réduction de l'empreinte carbone de l'activité opérationnelle et viser un objectif de neutralité d'ici 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan écologique. • Bilan carbone avec objectif de réduction carbone.
	<p>Pilier financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une gamme de produits de financement pour des projets minimisant l'impact climatique. Appliquer des taux préférentiels pour le financement de projets répondant aux exigences environnementales les plus élevées pour ces financements. • Mettre en place un processus de conseil en matière de financement immobilier visant à accompagner la clientèle vers la transition énergétique (2^e directive de l'ASB). • Sensibiliser et former les collaborateurs sur les enjeux de la transition énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume des prêts octroyés en faveur de la transition énergétique. • Nombre de collaborateurs du front formés à la transition énergétique.
	<p>Pilier investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la transparence sur le profil de durabilité (ESG) des produits financiers, en s'inspirant de la réglementation européenne (SFDR) et suisse (3^e directive de l'AMAS). • Elargir l'offre de produits d'investissement responsable (IR) dans le cadre des activités d'<i>asset management</i> (gestion d'actifs). • Mettre en place un processus de conseil en matière de placement visant à établir le profil ESG de la clientèle (1^{re} directive de l'ASB). • Former les professionnels (gérants – analystes – conseillers) à l'importance de l'investissement responsable (IR). • Mettre en place un dispositif de suivi des risques non-financiers (risques ESG liés à l'activité d'investissement). • Mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs formés aux réglementations en vigueur. • Résultat du rapport d'évaluation PRI (<i>UN Principles for Responsible Investment</i>). • Evolution des encours de produits ESG. • Progression du nombre de produits financiers disposant d'une notation ESG indépendante.
<p>Pilier compte propre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les collaborateurs sur les problématiques ESG. • Mettre en place un dispositif de suivi des risques non-financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'exposition carbone de nos actifs propres. • Nombre de collaborateurs formés aux réglementations en vigueur. 	

¹ Voir en page 49 – Quatre domaines d'impact.

Contribution à la lutte contre les risques climatiques

L'influence grandissante qu'exercent les risques climatiques exige qu'ils fassent l'objet d'un traitement spécifique. Cette exigence dictée par l'ordonnance d'exécution sur les questions climatiques émane de l'engagement pris par la Confédération Suisse à la suite de la ratification de l'Accord de Paris en 2017¹. La BCGE prend les mesures nécessaires pour faciliter l'application des recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)*.

Les mesures à prendre portent sur les 4 piliers de la TCFD :

- Etablir une gouvernance spécifique sur les questions du climat : la question climatique est suivie à tous les niveaux hiérarchiques.
- Perfectionner la gestion des risques climatiques : elle doit permettre d'appréhender de manière de plus en plus précise la matérialité financière des risques climatiques sur l'ensemble des activités de la banque.
- Perfectionner le plan d'action visant à réduire la matérialité financière des risques climatiques, mais également à orienter les activités de la banque, de telle sorte qu'elle contribue à converger vers les objectifs de réduction des émissions carbone (*Net zero carbon*) fixés par la Confédération dans le cadre de l'Accord de Paris.
- Publier des métriques dressant le profil climatique des activités de la banque et définir des objectifs en lien avec le plan d'action adopté.

Objectifs	Mesures	Critères de mesure
Etablir une gouvernance spécifique sur les questions du climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision régulière, par la direction générale et le conseil d'administration, du processus de la surveillance des risques et des opportunités climatiques. • Soutenir le rôle du <i>management</i> et les missions du comité PREE, ainsi que les mesures mises en place pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs formés à la question climatique (sur l'ensemble des piliers de la banque), à tous les niveaux hiérarchiques.
Mettre en place une gestion des risques climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat, à l'échelle de la banque (au niveau des 4 piliers de la banque décrits en pages 42 et 49). • Intégrer l'ensemble des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans la gestion globale des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation régulière au comité des risques (CRISK).
Elaborer un plan d'action pour la réduction des risques climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme, à l'échelle de la banque (au niveau des 4 piliers de la banque décrits en pages 42 et 49). • Evaluer l'impact des risques et opportunités liés au climat sur le modèle d'affaires de la banque, la stratégie et la planification financière. • Affiner les <i>stress tests</i> financiers en fonction de différents scénarios climatiques (y compris la trajectoire de référence de 2°C). 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des tests de compatibilité climatique et <i>stress tests</i>.
Publier des métriques climatiques et définir des objectifs en lien avec le plan d'action adopté.	<ul style="list-style-type: none"> • Publier les métriques utilisées par la banque pour évaluer, suivre et piloter les risques climatiques. Inclure les hypothèses et méthodologies retenues. • Publier les émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités de la banque, selon le GHG protocol. • Fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre se rapprochant des objectifs de la Confédération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des tests de compatibilité climatique. • Bilan carbone et plan d'action pour une réduction de notre empreinte carbone.

¹ <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

2. Ethique d'entreprise

2.1. Fondements de l'éthique d'entreprise

Au-delà du respect des dispositions légales et réglementaires qui vont de pair avec la pratique d'une activité irréprochable, la **conduite des affaires de la BCGE s'exerce en s'inspirant des principes éthiques suivants : intégrité, équité, loyauté, indépendance et transparence**. La Charte d'éthique de la banque régit les règles de comportement de tous les collaborateurs de la banque, quel que soit leur niveau hiérarchique.

La banque suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend les mesures nécessaires pour garantir en permanence la conformité réglementaire et le respect de la législation applicable, ainsi que de la Charte d'éthique. Elle dispose d'un comité ad hoc chargé de statuer sur les risques de réputation liés à l'acceptation de relations clients.

La banque est également dotée d'une Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale mise à jour, soumise et validée par le conseil d'administration en novembre 2022. Cette politique a pour ambition de dépasser les exigences réglementaires, reflétant la façon avec laquelle la banque intègre les questions non-financières dans son modèle d'affaires.

De plus, le Règlement du personnel fait partie des documents qui précisent les principes éthiques guidant les rapports de la banque avec ses collaborateurs. Il comprend des règles de comportement et prévoit notamment le respect de l'intégrité affective et sexuelle des collaborateurs, ainsi qu'une obligation de maintenir à jour ses connaissances professionnelles, de se tenir informé des nouvelles réglementations bancaires et des procédures internes et de poursuivre les perfectionnements nécessaires à une meilleure exécution du travail.

2.2. Compliance et conformité fiscale

La BCGE a mis en place un cadre organisationnel solide, permettant le respect de la législation et la conformité de l'activité de la banque à la réglementation au sens large. Fort d'une équipe expérimentée, le département de la Conformité se charge notamment de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, du respect des sanctions nationales et internationales, de la veille réglementaire, du respect des normes transfrontières, de la surveillance consolidée,

ou encore des contrôles de deuxième niveau¹. Ces différents aspects s'inscrivent dans l'optique de la garantie irréprochable et la bonne réputation que la banque doit assurer en tout temps.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est l'un des fondements de l'activité de la Conformité. Il s'agit de protéger la banque de certains clients mal intentionnés, qui pourraient utiliser ses services pour perpétrer des activités illégales. Dans ce cadre, la Conformité peut être amenée à donner son avis lors de l'entrée en relation, pendant la relation d'affaires, ou à la rupture de cette dernière. Les spécialistes de la banque prennent des positions sur la base de recherches approfondies, reflétées dans des analyses fines et complètes des clients ou prospects concernés.

Afin d'assurer l'indépendance des positions de son département Conformité en évitant toute éventuelle situation conflictuelle avec le front, **la banque a mis en place une instance interne qui peut être convoquée en cas de divergence entre le front et la Conformité**. Il s'agit du comité Autorité Compliance, composé de collaborateurs de différentes unités internes, sauf du front. Les décisions de ce comité peuvent, sur recours de la Conformité, être portées devant la direction générale.

En cas de soupçon d'origine criminelle des fonds, les spécialistes anti-blanchiment de la Conformité effectuent une communication au bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). Au vu de la jurisprudence récente et des attentes des autorités, le nombre de ces communications au MROS est en augmentation. Les infractions préalables présumées correspondent à l'activité de la banque et aux informations publiées par le MROS. Afin d'effectuer ces communications, la banque utilise exclusivement le système informatique mis à disposition par le MROS.

L'application correcte des sanctions nationales et internationales est un autre aspect crucial de l'activité de la Conformité, qui protège la banque d'un risque pénal et réputationnel important. Le département Conformité s'assure ainsi de détecter et d'empêcher les opérations avec les pays, personnes, entités et/ou biens concernés par les dites sanctions.

¹ Contrôles indépendants des activités opérationnelles conformes à la notion de seconde ligne de défense prônée par la circulaire. FINMA 2017/1 gouvernance d'entreprises-banques.

La veille réglementaire assure le suivi des modifications normatives et jurisprudentielles par la banque et leur mise en place optimale à l'interne. L'objectif est de préparer de manière proactive le terrain pour la mise en œuvre de nouvelles normes et exigences réglementaires. Sont notamment suivies de près, les modifications législatives qui ont un impact direct sur l'activité de la banque, comme celles relatives aux lois sur les marchés financiers, ou encore celles introduisant de nouvelles infractions préalables au blanchiment d'argent, à l'instar du projet, en cours de modification, de la loi sur la protection de l'environnement².

Le respect des normes transfrontières permet à la banque de respecter la législation des pays dans lesquels elle est active. Ce respect est essentiel, car la pratique transparente et conforme aux normes locales permet non seulement de développer les affaires de manière saine et à long terme, mais aussi d'éviter des procédures entamées par des autorités étrangères à l'encontre de la banque.

Le département Conformité assure la surveillance consolidée des filiales et des bureaux de représentation de la banque. La législation suisse prévoit que cette surveillance est exercée par la maison-mère. Le département Conformité surveille ainsi étroitement toutes ces entités et des vérifications sont effectuées régulièrement sur place.

Les contrôles de deuxième niveau¹ contribuent à améliorer la qualité du travail et à sensibiliser davantage les collègues du front aux exigences à respecter en matière de qualité. Cette activité essentielle assure l'application uniforme des normes légales et autres exigences internes.

Sous l'angle de la conformité fiscale, la politique d'affaires de la banque est basée sur une acceptation d'avoirs de la clientèle fiscalement conformes, interdisant toute assistance active au contournement des prescriptions légales applicables en matière fiscale.

La BCGE respecte strictement les exigences réglementaires suisses et applique les normes internationales concernant l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). La banque s'assure également de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*),

conclu entre la Suisse et les Etats-Unis, ainsi que ceux découlant du *Qualified Intermediary Agreement* (QI).

En tant que banque universelle, la BCGE s'assure que les règles mises en place produisent effet d'une manière transversale, dans toutes ses activités et ses produits et prennent en compte les prescriptions fiscales étrangères lorsqu'elles ont un impact sur sa clientèle, ses opérations ou sa conformité fiscale.

Le département Conformité fiscale est constitué d'une équipe de spécialistes proactifs, dotés de connaissances techniques pointues, et d'un comité dédié, dénommé "Evolution de la fiscalité suisse et internationale", qui peut être activé sur des sujets spécifiques. Une veille fiscale assurée par le département Conformité fiscale permet d'anticiper des événements fiscaux et/ou des réclamations éventuelles à l'encontre de la banque.

En 2022, nos conseillers à la clientèle, soit plus de 260 collaborateurs, ont renforcé leurs connaissances en matière de gestion des risques et de *due diligence* LBA (loi sur le blanchiment d'argent), ainsi qu'en matière de KYC (*Know Your Customer*)³: profils client, corroborations et analyses de plausibilités des éléments obtenus, grâce au suivi d'*e-learning* spécifiques.

Ces mêmes conseillers à la clientèle, ainsi que leurs collaborateurs des entités de support concernés par la fiscalité américaine, soit plus de 310 personnes, ont été sensibilisés à l'application des règles de diligence requises par FATCA, ainsi qu'aux notions essentielles du régime QI.

² fedlex.admin.ch/eli/cc/1984/1122_1122_1122/fr.

³ Connaître son client.

2.3. Protection des données et surveillance des cyberrisques

Une nouvelle version de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023. A l'instar du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, la nouvelle loi sur la protection des données s'appliquera exclusivement au traitement des données personnelles relatives aux personnes physiques, à l'exclusion de celles des personnes morales.

La révision de la LPD introduit de nombreuses innovations inspirées par la réglementation européenne, telles que l'obligation de respecter les principes de protection des données dès la conception et par défaut, le renforcement des compétences du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PF PDT), une obligation d'annonce au précité, des violations de la sécurité des données en cas de risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux des personnes concernées, une obligation de procéder à une analyse d'impact avant de procéder à des traitements susceptibles d'entraîner un tel risque, des règles particulières en matière de décisions individuelles automatisées (DIA)¹ et de portabilité des données, ou encore un régime de sanctions largement renforcé.

Le futur cadre légal étant connu, la banque s'attèle à sa mise en conformité avec le nouveau droit. La banque a déjà publié et mis à jour, sur son site internet (www.bcge.ch/fr/protection-des-donnees), une notice générale en matière de protection et de traitement des données personnelles de la clientèle. Des ajustements sont toutefois encore possibles jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau droit.

Le Registre des activités de traitement de données personnelles, développé en 2020 et exigé par le nouveau droit, est en cours de mise à jour. Ce document facilite la mise en œuvre systématique des nouvelles exigences dans le cadre des différents processus internes de la banque. Ces démarches seront progressivement étendues au niveau du groupe BCGE dans la mesure nécessaire.

Les directives et pratiques internes en matière de protection des données sont également en cours de révision totale sous la supervision d'un Comité de protection des données, composé de représentants des principaux départements potentiellement concernés par cette problématique.

L'ensemble des collaborateurs du groupe BCGE concernés par la Loi suisse sur la protection des données, soit plus de 850 personnes, a été formé, en 2022, aux principes et règles applicables en matière protection des données personnelles.

Les meilleures pratiques de cybersécurité sont appliquées pour répondre aux exigences élevées du secteur financier. Une veille permanente des menaces cybernétiques, couplée à des partenariats externes de cyberprotection, l'utilisation de cadres normatifs structurants (NIST) permettent de constituer un concept de gestion des risques cyber et de sécurité multiniveaux englobant le cycle de vie de tout composant des infrastructures. La sensibilisation régulière des collaborateurs améliore les moyens de détection des cybermenaces et renforce le dispositif.

Des rapports d'audit certifient le haut niveau des mesures de sécurité en place et la conformité aux réglementations pertinentes pour l'industrie bancaire.

2.4. Politique de *Whistleblowing* (protection des lanceurs d'alerte)

En faveur des clients

En cas d'insatisfaction à l'égard de la banque ou de ses services, le client a la possibilité d'adresser ses observations et réclamations à son conseiller principal. Le traitement des réclamations est effectué par la banque de manière scrupuleuse, selon un cadre bien défini avec toute la diligence requise. La direction générale est régulièrement informée de la nature et de l'état des éventuelles réclamations formulées par notre clientèle. La banque étant membre de l'Association suisse des banquiers (ASB), le client a également la possibilité de faire suivre ses questions et réclamations à l'Ombudsman des banques suisses, qui agit en tant qu'instance d'information et de médiation entre les banques et ses clients.

¹ Décision qui comporte des effets juridiques ou affecte une personne physique de manière significative et qui est prise exclusivement sur la base d'un traitement automatisé de données personnelles (sans intervention humaine).

1'178 réclamations ont été enregistrées pour 244'225 clients au 31.12.2022. 864 réclamations ont été catégorisées comme justifiées, soit une hausse de 1.12% par rapport à l'année précédente (pour un stock de clients en hausse de 2.4% sur l'année 2022).

En faveur des collaborateurs

La BCGE protège adéquatement les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi afin de permettre de faire cesser rapidement des irrégularités, économiser des efforts et éviter une détérioration d'image. Le collaborateur peut s'adresser à sa hiérarchie, au département Conformité, à l'unité d'affaires Risques ou encore à l'Audit interne. La structure de médiation est finalement le relais ultime, externe et confidentiel, qu'un collaborateur peut actionner pour exprimer son malaise.

Sur 73 cas traités par la Commission du personnel de la BCGE, le SSIE (Service social inter entreprises) et la structure externe de médiation, la banque relève 1 seul cas relatif à une démarche de lanceur d'alerte. A ce jour, ce dossier est clôturé.

2.5. Politique de lutte contre la corruption privée

En faveur des clients

“Qu'il soit question d'une attention chocolatée, d'un repas d'affaires offert ou d'une invitation à un événement professionnel, les cadeaux et invitations sont des marques de courtoisie qui font partie intégrante des usages commerciaux.”² Cette affirmation d'un organisme internationalement reconnu rappelle que la pratique des cadeaux fait partie de la tradition commerciale et est acceptée dans un tel cadre. Il s'agit de marques de courtoisie qu'une entreprise respecte, car elles montrent sa proximité avec les clients. Il peut aussi arriver que ces derniers ou des prestataires utilisent aussi cette même courtoisie commerciale qui, loin de cacher des visées réprimables, fait partie de pratiques acceptées.

L'acceptation de cadeaux et invitations doit toutefois être encadrée de manière claire et précise, et leur attribution doit être contrôlée de façon à éviter les conflits d'intérêts. Il s'agit de s'assurer que ces avantages respectent les usages et n'influencent pas une décision d'affaires. Selon les recommandations des autorités nationales et organismes internationaux, la BCGE a mis en place des directives précisant de manière claire et complète les circonstances dans lesquelles un cadeau peut être accepté. Le Règlement du personnel en précise les grandes lignes. Des documents internes plus détaillés prévoient notamment les montants-plafond, l'interdiction totale des cadeaux en espèces, mais aussi la procédure à suivre pour déclarer les cadeaux ou signaler des propositions de cadeaux interdits. En cas de violation de ces prescriptions, les sanctions prévues par le Règlement du personnel sont applicables.

Les activités accessoires des collaborateurs font également l'objet d'un suivi particulier prévu par les directives en place. Elles doivent être annoncées et font l'objet d'une procédure d'autorisation. Un collaborateur ne peut s'engager pour une telle activité sans avoir reçu les autorisations internes nécessaires. Dans ce processus, la banque s'assure notamment de l'absence de tout conflit d'intérêts lors de l'exercice de l'activité accessoire.

Par ailleurs, dans un souci de transparence et afin d'éviter les abus, la banque a mis en place des normes applicables dans le cadre de voyages d'affaires, remboursement des frais qu'ils engendrent, ainsi que pour des repas d'affaires dans ses locaux ou à l'extérieur.

Par ces actions, la BCGE réduit son exposition aux risques relatifs aux conflits d'intérêts, voire de la corruption privée.

² Transparency International Suisse, Prévention et lutte contre la corruption dans les PME: Cadeaux et invitations. 2021, p. 1 (TI_KMU_2020_V1 (transparency.ch)). Selon le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), ces principes s'appliquent aussi aux grandes entreprises et aux multinationales (korruption_vermeiden_fr.pdf, p. 5).

3. Les besoins de la clientèle

3.1. Qualité des prestations

Offrir des prestations compétitives et adaptées aux besoins de la clientèle

Le nombre de nouveaux clients enregistrés durant l'exercice 2022 s'élève à 18'028 dont 35% s'étaient équipés en ligne de manière autonome, en adéquation avec les modes de consommation bancaire actuels.

Proposer des prestations financières de placement et de prévoyance respectant les intérêts des clients sur le long terme

Initié il y a plus de 20 ans, le programme de fidélité de la BCGE Avantage service récompense les clients sur la durée, en proposant un bonus d'intérêt pouvant s'élever à plus de 2% ; 36'648 clients bénéficient d'un rendement supplémentaire sur leur épargne.

Donner accès à une information financière de qualité

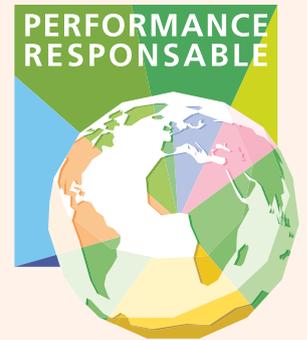
La BCGE met à disposition de ses clients et de ses prospects des doctrines ou philosophies pédagogiques accompagnant le domaine des placements, de l'équipement financier pour les particuliers, des entreprises ou de l'immobilier. Elle communique régulièrement ses perspectives conjoncturelles et l'ensemble des tarifs appliqués qu'elle révisé une fois par année.

3.2. Prestations répondant à des standards éthiques et environnementaux

Par nature fondée sur un projet de service à la communauté, la BCGE s'inscrit dans une démarche responsable. Elle demeure attentive à l'évolution de la société et aux demandes de ses clients. Que ce soit dans le domaine des services bancaires au quotidien, des financements ou des placements, elle propose un choix de prestations répondant à des critères éthiques et environnementaux.

Pour sa gamme de fonds de placement, la banque a opté pour une politique de notation externe indépendante. Ainsi, les investisseurs disposent d'un outil de contrôle et de mesure de performance ESG sur les produits concernés à dates régulières.

La BCGE dispose d'une doctrine d'investissement "Performance responsable", disponible sur bcge.ch



LA BCGE S'ENGAGE

3.3. Qualité de service

Obtenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle

La BCGE fait procéder à des audits réguliers de satisfaction, par un organisme externe, qui note le niveau de satisfaction tant pour la clientèle des particuliers que pour celle des entreprises. Avec un résultat de 8.4 sur 10 pour les personnes physiques et de 8.3 sur 10 pour les personnes morales, elle se situe en haut de classement dans son territoire d'origine.

Etre accessible géographiquement et être accessible pour tous

Offrant le réseau le plus dense de représentations bancaires à Genève, avec 21 agences et le plus important parc de bancomats du canton, la BCGE peut également s'appuyer sur les appareils de la première force bancaire de Suisse que constitue l'ensemble des 24 banques cantonales (Union des Banques Cantonales Suisses).

La BCGE est disponible par téléphone pour des conseils, des renseignements ou des urgences du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, le samedi de 9h à 16h, ainsi que le dimanche de 9h à 13h.

4. La responsabilité sociétale au cœur du modèle d'affaires de la BCGE

Cette partie se concentre sur l'interaction entre les activités de la banque et l'environnement écologique et social. Elle apporte des précisions sur la façon dont la BCGE intègre les questions non-financières dans son modèle d'affaires. La question environnementale occupe une place importante, tout particulièrement le climat. A compter de 2025 (pour l'année 2024), la question du climat fera l'objet d'un traitement particulier au travers de la rédaction d'un rapport TCFD (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*). **Quelles que soient les questions non-financières considérées, cette partie détaille la responsabilité sociétale de la BCGE au niveau des 4 piliers de la banque :**

- Entreprise (4.1)
- Financements pour la clientèle (4.2)
- Investissements de la clientèle (4.3)
- Investissements pour compte propre (4.4)

Quatre domaines d'impact

L'entreprise	Ses financements de l'économie	Sa gestion d'actifs financiers pour la clientèle	Ses investissements financiers pour compte propre
<p>La BCGE est une entreprise modèle en matière de réduction de son impact environnemental direct.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bilan carbone 2021 affiche une réduction des émissions de CO₂ de 5.5% par rapport au bilan 2020. • La banque souhaite tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2030. • La BCGE a obtenu le label <i>Swiss Climate CO₂ Footprint</i> en 2021 et en 2022. • La BCGE a reçu, en 2022, le trophée SIG de la transition énergétique pour ses actions d'optimisation énergétique et sa recherche systématique de solutions écopéformantes. 	<p>La BCGE, conforme à son mandat, est au service de toutes les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principal financier du logement, en particulier social, à Genève, la banque accompagne et finance la transition énergétique des parcs d'immeubles locaux. • Pilier local du financement des PME, la banque dialogue avec ses clients sur la transition énergétique et les accompagne en la matière. • Financier des sociétés commerciales d'import/export, dont les sociétés de négoce, la banque intègre des critères sélectifs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse des entreprises clientes lors des décisions d'octroi des crédits. 	<p>Depuis plus de 20 ans, la BCGE met à disposition de sa clientèle des solutions d'investissement ESG.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au 31.12.2022, la part des véhicules de placement ESG et des produits tenant compte de critères ESG dans la gestion discrétionnaire de la banque¹ s'élève à 30.7% du volume d'actifs totaux. • La banque poursuit et renforce la transparence sur le profil ESG des fonds de placement de droit suisse Synchrony funds. Pour cela, elle se base sur la recherche et les évaluations établies par l'agence de notation externe MSCI ESG Research. • La banque est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). • La BCGE s'engage aux côtés de Building Bridges. 	<p>La BCGE fait la transparence sur le profil ESG de ses investissements financiers pour compte propre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble des actifs sous gestion, seulement 0.6% est investi dans le secteur de l'énergie (<i>oil & gas</i>). • La BCGE a participé (en tant que <i>co-lead</i>) à la distribution de la première émission suisse d'une collectivité publique (canton de Genève), pour un emprunt vert en 2017, puis en 2019. • La BCGE a également structuré le premier placement privé socialement responsable du canton de Genève en 2021.

¹ Gestion discrétionnaire, soit hors mandat de conseil et gestion libre. Les certificats, ainsi que les fonds de *private equity* ne sont pas inclus.

4.1. L'entreprise et le bilan carbone de l'activité opérationnelle

Un effort quotidien

La BCGE veille méthodiquement à réduire l'impact environnemental exercé par son activité opérationnelle. Elle parvient à diminuer progressivement son empreinte carbone en améliorant la gestion et l'efficacité énergétique de ses bâtiments, en se fournissant en papier recyclé ou provenant de forêts gérées de manière durable, en réduisant sa consommation d'énergie ou en adoptant une gestion responsable des déchets.

Afin de mieux contrôler et gérer ses efforts de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation de ressources, la banque a mandaté la société Swiss Climate pour effectuer un bilan carbone en 2021, sur la base des données 2020. Elle a reconduit l'exercice en 2022, sur la base des données 2021, et envisage de le poursuivre sur une base annuelle. L'élaboration d'un bilan carbone offre une opportunité d'évaluer, en toute transparence, l'efficacité des mesures entreprises pour diminuer les émissions.

L'ambition de la banque est de mettre en place un plan d'action précis visant à tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2030, en agissant prioritairement sur les compartiments offrant un levier important de réduction des émissions, avant de recourir à d'éventuelles mesures de compensation.



Label Swiss Climate CO₂ Footprint

En 2021 et 2022, la BCGE a obtenu le label **CO₂ Footprint de Swiss Climate**. Décerné aux entreprises qui mènent une stratégie climatique globale, le label *Swiss Climate* a été reconnu par la fondation PUSCH¹ (l'environnement en pratique suisse) comme étant le meilleur dans le domaine de la protection du climat. Il est également validé par une société d'audit indépendante et suit les normes internationales ISO 14064-1 et le *Greenhouse Gas Protocol*, lui garantissant sa traçabilité et son indépendance.

Un bilan carbone 2021 placé sous le signe de la consolidation

L'exercice du bilan carbone 2021 a permis de peaufiner et de consolider l'approche de la BCGE. Afin de faire de l'année 2020 une année de référence fiable, il a fallu procéder aux ajustements suivants:

- 1) Corriger rétroactivement quelques données liées principalement au chauffage.
- 2) Appliquer l'élargissement du périmètre du système couvert dans le bilan 2021 au bilan 2020.²

Ces modifications font que le total des émissions pour le bilan 2020 passe de 1'957t de CO₂ (comme publié dans le rapport PREE 2021) à 2'336t. **Le bilan 2021 affiche, quant à lui, un total d'émissions de 2'208.5t de CO₂ soit une diminution de 5.5%, par rapport au bilan 2020.**

Variation des émissions par catégorie

Emissions (tonnes de CO ₂)	2021	année de base
Trajets pendulaires	662	-7%
Chauffage	610	-21%
Transport	294	+0%
Équipement IT total	217	+2%
Déplacements d'affaires	117	+32%
Restauration	116	+132%
Papier et imprimerie	84	-52%
Envois	48	+100%
Déchets	25	+85%
Consommation de courant électrique	17	-0.6%
Produits chimiques	9.7	+100%
Eau	8.2	+3%
Fournitures et matériels	0.6	+100%
Total des émissions	2'208.5	-5.5%

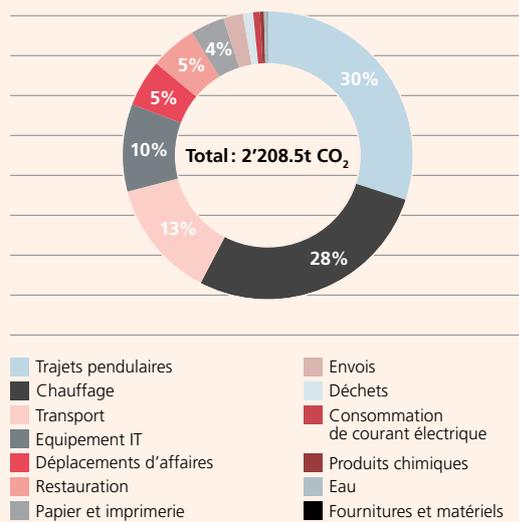
Source: Swiss Climate

¹ Pusch s'engage pour un environnement préservé, l'utilisation durable des ressources, ainsi que des milieux diversifiés et riches en espèces. pusch.ch/fr/pusch-en-bref.

² Intégration rétroactive de la charge transportée par les véhicules de la société de transport du courrier (ISS), des données des sociétés Dimension, Capital transmission et de Loyal finance AG.

Bilan CO₂ de la BCGE

2021



Source: Swiss Climate

Les émissions totales ont diminué de 5.5% (-127.5t CO₂) par rapport à 2020. Les catégories ayant le plus contribué à cette réduction sont le chauffage (-21%, -159t CO₂), le papier et les impressions (-52%, -89t CO₂), les trajets pendulaires (-7%, -48t CO₂). A l'opposé, les catégories dont les émissions ont connu la plus forte augmentation sont la restauration (+132%, +66t CO₂), les envois de courrier (+100%, +48t CO₂), les déplacements d'affaires (+32%, +28t CO₂) et les déchets (+85%, +11t CO₂). L'intensité carbone par employé a été réduite de 11 % (-0.3t CO₂/ETP¹) par rapport à 2020.

Trajets pendulaires

Avec 662t CO₂, les trajets pendulaires représentent la source d'émissions la plus importante du bilan CO₂ de la BCGE en 2021, avec 30% des émissions totales. Cependant, les émissions générées ont connu une baisse importante par rapport à 2020 (-7%) malgré une distance parcourue pour les trajets pendulaires en hausse de +4% par rapport à 2020. La baisse s'explique principalement par la part croissante de modes de déplacement respectueux du climat (voitures et vélos électriques, voitures hybrides, tramway).

La BCGE encourage l'utilisation des transports publics en offrant à ses collaborateurs un abonnement aux Transports Publics Genevois (TPG), qu'elle complète d'une indemnité incitative. 26% de ceux qui travaillent à Genève en bénéficient, pour un coût global de CHF 183'110, assumé intégralement par la banque. Des conditions particulières sont offertes aux collaborateurs des sites hors Genève. Par une politique incitative, la banque recommande à son personnel d'utiliser le plus possible le train et les autres moyens de transport public pour ses déplacements professionnels. La BCGE a pour objectif d'augmenter son offre de places de parking pour les vélos, qui devrait plus que doubler d'ici à 2024.

La flexibilité des modes de transport est un objectif à terme afin d'encourager la mobilité douce, tout en réduisant l'utilisation de véhicules privés à des fins nécessaires. Il est par exemple possible, depuis 2022, de bénéficier ponctuellement d'une place de parc BCGE facturée à la journée (vs au forfait précédemment).

Avec un réseau d'agences le plus dense du canton de Genève (21), la BCGE favorise la proximité pour ses clients, en leur permettant de minimiser leurs déplacements en voiture et d'utiliser les transports en commun, qui desservent toutes les agences du groupe.

Bâtiments: consommation de chauffage et d'électricité

Les émissions carbone liées au chauffage ont enregistré une baisse de 21%. Avec 610t CO₂, le chauffage représente la deuxième source d'émissions la plus importante de la BCGE. La part d'énergie renouvelable est de 12% en 2021. La consommation d'électricité, basée essentiellement sur des énergies renouvelables, demeure à un niveau très bas (17t de CO₂). Cette amélioration est le résultat des efforts de transformation et de rénovation des locaux de la banque, opérés de manière économique et écologique, en collaboration avec les autorités cantonales, les architectes et les bureaux d'ingénieurs.

¹ Equivalent temps plein.

	2022	2021	2020	2019	Variation 2022-2021
Mazout (kWh) ¹	809'663	1'126'199	868'914	998'168	-316'536
Electricité (kWh) ²	3'040'508	3'494'497	3'642'816	3'730'053	-453'989
Gaz (kWh) ²	0	815'400	970'504	890'754	-815'400
Energie thermique (kWh thermique) ²	767'654	312'731	-	-	454'923
Eau (m ³)	7'264	13'559	11'728	9'515	-6'295

Source: BCGE – Division Opérations

¹ La consommation de mazout est plus basse en 2022 qu'en 2021 en raison d'un été très chaud, long et sec et d'un hiver doux.

² Depuis octobre 2021, le siège de la BCGE est raccordé au réseau thermique GeniLac® (énergie renouvelable). Source: SIG.

La BCGE utilise de l'électricité respectueuse de l'environnement, produite en Suisse et 100% d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur actuel, SIG (Services Industriels de Genève). Lors de la modernisation de ses équipements, la banque mène des actions d'optimisation énergétique et recherche systématiquement la mise en œuvre de solutions écoproformantes. Depuis 2009, la BCGE travaille sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses 21 agences et des deux sites principaux (Ile et Lancy). Ces mesures constantes d'optimisation énergétique lui ont ainsi permis de dépasser dès 2022, avec 130.7% d'économie, l'objectif cantonal d'économie d'énergie globale de 120% sur la période 2015-2025.

La BCGE poursuit son projet de modernisation de ses infrastructures techniques du bâtiment de l'Ile (Quai de l'Ile 17 à Genève): électricité et Chauffage/Ventilation/Climatisation (CVC). Après différentes études, elle a décidé, en 2017, de raccorder son bâtiment de l'Ile au réseau thermique écologique GeniLac®. Cette solution est 100% renouvelable et locale et ne génère pas de gaz à effets de serre. Cette dernière est développée par SIG et utilise l'eau du lac Léman et de l'électricité 100% renouvelable. La BCGE profite aussi de ce projet pour renforcer l'isolation du bâtiment, installer des panneaux photovoltaïques en toiture, remettre à neuf son agence principale de l'Ile, les salons clientèle, ainsi que les espaces de travail.

Prix SIG Transition énergétique

La BCGE a reçu en 2022, le trophée SIG de la transition énergétique pour ses actions d'optimisation énergétique et sa recherche systématique de solutions écoproformantes telles qu'entre autres:

- L'utilisation d'une électricité 100% d'origine hydraulique et produite en Suisse.
- Le raccordement du siège de la BCGE au réseau thermique GeniLac®¹.
- Sa participation au programme Ambition Négawatt Vision² de SIG et l'obtention du Certificat SIG-éco21³.



Parallèlement, la BCGE poursuit la rénovation de ses agences du canton de Genève. Ces rénovations comprennent systématiquement une optimisation des installations CVC (Chauffage/ventilation/climatisation) quand la banque est propriétaire:

- 2021: rénovation totale de l'agence de Versoix avec remplacement de la production CVC par une pompe à chaleur (air/eau).
- 2023: rénovation partielle de l'agence de Vernier avec optimisation de la production CVC.
- 2024: rénovation totale de l'agence de Plainpalais.

¹ <https://ww2.sig-ge.ch/actualites/genilac-le-plus-grand-reseau-thermique-ecologique>.

² <https://ww2.sig-ge.ch/index.php/entreprises/optimisation-energetique-et-environnementale/eco21-entreprises/ambition-negawatt>.

³ <https://ww2.sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/le-programme-eco21>.

Transports (de matériel)

Avec 294t CO₂, les transports représentent la 3^e catégorie la plus impactante du bilan CO₂ de la BCGE (13%). En 2020, cette catégorie était intégrée dans la catégorie "déplacements d'affaires". Par souci de transparence, il a été décidé d'en faire une catégorie spécifique. Cette catégorie comprend 3 véhicules thermiques et 1 véhicule électrique. Les véhicules thermiques contribuent à hauteur de 99% des émissions des transports. L'essentiel du transport du courrier entre les bâtiments de la banque est confié à un prestataire, qui se doit d'utiliser des véhicules appartenant à la classe la moins polluante de la norme Euro¹ N5. En ville, le courrier léger est acheminé par un prestataire travaillant avec des coursiers à vélo. Pour ses interventions techniques dans les différents bâtiments, la banque utilise un véhicule utilitaire 100% électrique.

Informatique (IT) verte et performance énergétique

Avec 217t CO₂, les émissions générées par la catégorie "équipement IT" demeure à un niveau relativement stable. La BCGE, qui adhère au concept du *green IT* (informatique verte) depuis 2011, améliore la performance énergétique de ses outils de production informatique. Lorsqu'elle doit opter pour des équipements, la banque prend des décisions sur la base de critères économiques et écologiques. Le renouvellement soutenu de l'ensemble des infrastructures permet de disposer des technologies les plus récentes (virtualisation, stockage centralisé, partage des puissances de calcul, *cloud*)², tout en assurant la conformité avec les futures normes écologiques des centres de calcul. Par souci de simplification et d'optimisation, la BCGE a choisi d'héberger l'essentiel de son infrastructure informatique dans des centres de calculs externes, permettant ainsi de réduire la consommation d'électricité et le dégagement de chaleur. En parallèle, la banque continue d'étendre ses outils de collaboration (incluant la visioconférence), en particulier avec les sites les plus distants, afin de favoriser la communication entre les collaborateurs, tout en diminuant les déplacements professionnels.

¹ admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-28796.html.

² Le *cloud computing*, en français l'informatique en nuage, est la pratique consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance et hébergés sur Internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local ou un ordinateur personnel (source: Wikipédia).

Gestion des déchets

Dans le cadre du recyclage, les services généraux de la BCGE poursuivent leur mission de manière responsable, en centralisant et en triant les consommables professionnels (papier, cartouches d'encre usagées, composants informatiques) dans les bâtiments de la banque. Les collaborateurs y participent en jetant leurs déchets personnels (piles, PET, aluminium) dans des points de collecte dédiés. Chacun d'entre eux dispose de deux poubelles, une pour le papier, l'autre pour les déchets non recyclables. Depuis 2019, la BCGE a rejoint le concept du recyclage des capsules de café.

Politique d'achats responsables

La BCGE s'appuie sur les CGA (conditions générales d'achats) du groupe visant le respect de l'environnement dans toutes les prestations avec ses fournisseurs. Plus particulièrement, la banque est attentive à l'impact des matériaux employés, ainsi qu'au tri des déchets. Une réflexion est menée afin de doter la banque d'une politique d'achats responsable plus élaborée, basée sur le guide des achats professionnels responsables, diffusé par le Service cantonal du développement durable (SCDD).

Bike to work

Au printemps 2022, la BCGE a participé, pour la 5^e fois, au challenge *Bike to work*, une action nationale en faveur de la promotion de la santé dans les entreprises. 39 collaborateurs de la BCGE, répartis en 12 équipes, se sont rendus à leur travail à vélo, durant les mois de mai et de juin. Ce sont ainsi 15'863 km parcourus, représentant, selon les organisateurs, une réduction de 2'284 CO₂ en KG ("*Nous ne calculons pas les économies mais l'équivalence, c'est-à-dire que nous examinons la quantité de CO₂ qui aurait été produite si les kilomètres parcourus à vélo avaient été effectués avec une voiture émettant 144g/km de CO₂.*" *Bike to work* <https://lnkd.inlewtYzgy>). Les entreprises participantes souhaitent entre autres, consolider l'esprit d'équipe et le bien-être de leurs collaborateurs. Elles s'engagent à promouvoir une attitude responsable en termes de mobilité. Soucieuse de favoriser la mobilité douce, la BCGE participe à cette action nationale de PRO VELO Suisse depuis 2019.

Consommables	2022	2021	2020	2019	2018
Achat papier (nombre de feuilles) dont:	4'421'000	5'163'000	3'503'000	4'082'100	6'105'000
Fibres de bois FSC	122'000	69'000	21'000	104'100	60'000
Fibres d'eucalyptus FSC	4'362'000	3'654'000	2'762'000	3'113'000	4'220'000
100% recyclé	- ¹	840'000 ²	720'000	865'000	1'825'000
Destruction papier (en tonnes)	45	55	54	49	75
Récupération PET (en kg)	1'156	1088	1'316	1'201	1'546
Composants informatiques (en kg) ³	398	80	580	194	125

Source: BCGE – Division Opérations

¹ Depuis 2022, la BCGE s'approvisionne en papier de "fibres de bois FSC" et de "fibres d'eucalyptus FSC".

² Correction apportée par rapport au chiffre communiqué dans le rapport 2021.

³ Les composants informatiques ne sont pesés que quand ils sont livrés à l'usine de recyclage: avant cela, ils sont entreposés.

Genève Région Terre Avenir

Le restaurant des collaborateurs de la BCGE a choisi son prestataire, Eldora, en fonction de son positionnement responsable. Ce dernier sélectionne ses fournisseurs autant que possible selon le label GRТА (Genève Région Terre Avenir). Ce label met en avant:

- La qualité des produits choisis en excluant tout aliment génétiquement modifié.
- La proximité d'approvisionnement en privilégiant des circuits courts et réduisant ainsi l'empreinte carbone liée au transport.
- La traçabilité, en transformant le moins possible le produit entre le producteur et l'assiette.
- L'équité, en garantissant des conditions de travail dans le respect total des conventions collectives pour l'agriculteur.
- Le commerce local, dans l'intérêt du producteur et du consommateur, fait partie des engagements à tenir pour le prestataire.

De plus, depuis 2019, la BCGE propose, pour les offres à emporter, le système reCIRCLE (Entreprise basée à Berne, qui propose une alternative écologique à la vaisselle jetable). Depuis fin 2022, tous les ustensiles mono-usages des espaces restauration sont supprimés.

4.2. L'activité de financement de l'économie

La BCGE adapte constamment sa palette de prestations de financement en s'inspirant des plus hauts standards éthiques et environnementaux. Cette démarche s'applique à l'ensemble de ses activités de financement.

Financement immobilier

La BCGE est le principal financier du logement à Genève. Elle finance une grande partie des immeubles d'utilité publique, à caractère social. Pour l'ensemble de son parc immobilier local, elle accompagne et finance la transition énergétique en proposant les offres commerciales suivantes:

- **Le Prêt hypothécaire pour habitation Minergie® (minergie.ch)** a pour objectif de soutenir les clients dans la rénovation ou l'acquisition d'un bien immobilier répondant aux exigences de performance énergétique les plus élevées. Cette offre permet le financement, sans apport de fonds supplémentaires, de 100% de l'investissement additionnel occasionné par l'obtention du standard Minergie® (sur maximum 10% du coût de la construction, hors coût du terrain) pour tous les types d'objets.
- **Le Crédit projet rénovation durable**, dont la demande peut être effectuée directement en ligne ou auprès de l'une des agences de la BCGE, donne l'opportunité aux propriétaires d'un logement, de financer à un taux préférentiel, les travaux de rénovation durable.

La banque adapte son offre pour répondre aux exigences fixées par le régulateur sur les hypothèques. Elle adapte cette offre aux nouveaux cadres réglementaires cantonaux définissant des critères précis en matière de transition énergétique.

Leasing véhicule

Le *leasing* véhicule de la BCGE propose un taux particulièrement attractif pour le financement de véhicules électriques ou à faible consommation de carburant. Un taux privilégié s'applique aux modèles de véhicules les moins polluants selon les critères définis par les cantons.

Global commodity finance

La Suisse est le principal centre mondial du commerce international de matières premières, dans l'énergie, les produits agricoles, mais aussi les métaux ferreux ou industriels. Ce secteur déploie son activité en grande partie depuis l'arc lémanique, principalement Genève. Il représente 4% du PIB helvétique au total et 35'000 emplois. La Suisse compte quelque 550 entreprises qui, localement, participent significativement aux ressources publiques (22% du budget du canton de Genève, 10% pour Zug et 19% pour la ville de Lugano par exemple). Dans le cadre de sa mission de contribution au développement économique, la BCGE travaille avec ces entreprises de négoce international. L'activité s'articule autour du financement transactionnel de cargaisons de matières premières allant d'un pays d'origine vers un pays de consommation, répondant ainsi activement aux besoins de l'économie réelle.

Les décisions d'octroi des crédits intègrent, de longue date, des critères sélectifs, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), dans l'analyse des entreprises clientes. Cette revue non-financière permet d'appréhender les risques inhérents à l'activité des négociants sur ces thèmes. L'analyse conduite est réalisée sur l'historique de l'entreprise en la matière, les actions prises par cette dernière et l'exposition dans son marché à ces critères. Les conclusions de cette analyse conduisent au financement – ou non – de l'entreprise et restent sans impact sur la tarification appliquée, soulignant le caractère impératif et non négociable de ces critères. L'approche adoptée fait l'objet d'ajustements permanents de façon à répondre aux exigences croissantes de transparence du régulateur.

Financement des PME

La clientèle PME de la banque est également confrontée aux enjeux liés à la transition énergétique. La BCGE accompagne ces entreprises dans cette transition en leur offrant conseils et outils de financement adaptés.

Globalement, la BCGE, conforme à son mandat, est au service de toutes les entreprises. Elle ne procède à aucune discrimination dans l'octroi ou les conditions de crédits. Elle met cependant en place un dispositif permettant d'appréhender l'ampleur du risque environnemental, climatique en particulier, afin d'en évaluer l'éventuelle matérialité financière sur l'ensemble de son portefeuille de financement.

Ce dispositif a un double objectif:

- Renforcer le processus de décisions d'octroi de crédit en intégrant des critères non-financiers et répondre ainsi aux attentes du marché.
- Se doter d'un outil objectif et pragmatique afin de mieux accompagner la clientèle vers la transition énergétique.

4.3. La gestion d'actifs pour le compte de la clientèle

La BCGE gère des fonds de placement Synchrony (synchronyfund.com) et des mandats de gestion à destination de sa clientèle privée et institutionnelle.

Depuis quelques années, nous observons un développement incontestable de l'investissement responsable et une prise de conscience croissante de l'importance des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'intégration des enjeux ESG dans les processus d'analyse financière et les décisions d'investissement tend à se généraliser. La BCGE a progressivement intégré ces enjeux depuis plus de 20 ans, pour faciliter une meilleure compréhension des risques et des opportunités qu'ils sont susceptibles d'induire.

L'approche responsable à la BCGE

De plus en plus d'investisseurs attendent de la part des spécialistes de l'investissement qu'ils ne fondent pas uniquement leurs décisions d'investissement sur la base de critères financiers traditionnels, mais également ESG. Dans ce domaine, la BCGE a pour ambition de satisfaire les exigences financières de ses clients, au travers d'une démarche d'investisseur responsable reposant sur l'intégration systématique des enjeux ESG à l'analyse financière.

L'investissement responsable, basé sur l'intégration des critères ESG, traduit une conviction selon laquelle les questions non-financières peuvent avoir une matérialité financière,

justifiant ainsi de les prendre en considération. Il se distingue en cela de l'investissement traditionnel. La banque considère que la prise en compte des données et des tendances ESG dans les décisions d'investissement, en complément des critères financiers traditionnels, permet d'améliorer la résilience à long terme des portefeuilles. Elle fait ainsi écho à la feuille de route établie par le Conseil fédéral en matière de développement durable. **L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement permet de valoriser les entreprises qui :**

- Tiennent compte des facteurs de risques environnementaux et sociaux dans leur modèle d'affaires.
- Saisissent les opportunités de croissance offertes par les enjeux environnementaux et sociaux.

Cette approche est une façon indirecte d'encourager et d'accompagner, dans une logique vertueuse, les entreprises dans la prise en compte des considérations sociales et environnementales.

Signatory of:



PRI – Principles for Responsible Investment

La division BCGE Asset management adhère aux **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)**. En qualité de signataire, elle s'engage en faveur de **l'intégration progressive, pertinente et adaptée des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement.**

Nos solutions d'investissement responsable

BCGE Asset management gère plusieurs fonds et mandats dédiés à l'investissement responsable. Il est par exemple possible de s'exposer au marché suisse des actions au travers de stratégies qui sélectionnent les investissements sur la base de critères financiers traditionnels, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. L'approche adoptée se démarque par l'intégration systématique des critères ESG dans l'analyse des fondamentaux et la valorisation des entreprises. BCGE Asset management propose également un fonds ESG en multigestion, répondant aux exigences de la prévoyance professionnelle suisse et investissant uniquement dans des actifs généralement

reconnus comme responsables. Créé en juin 2022, le fonds Synchrony Optimised SPI ESG Weighted vient compléter l'offre de produits d'investissement responsable. Il permet aux institutions d'investir dans un fonds suivant un indice intégrant des critères ESG d'exclusion et de pondération des actifs en fonction de leur notation ESG. Au 31.12.2022, les fonds de placement Synchrony gérés selon les principes de l'investissement responsable¹ totalisaient CHF 1.4 milliard, représentant environ 41% de l'ensemble de la gamme Synchrony.

La banque a mis en place une politique d'exclusion des activités controversées, qui s'applique à l'ensemble de sa gestion actions en lignes directes et qui porte sur les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et les armes nucléaires destinées aux pays qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour cela, la BCGE s'appuie sur les recommandations de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR).

71.4%

des fonds actions gérés en lignes directes appliquant les exclusions de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables).

Le mandat Best of, fer de lance de la gestion de fortune de la BCGE, se décline également en version ESG. Les mandats Best of ESG, créés en 2020, et Best of Swiss Economy ESG s'adressent en particulier aux clients convaincus par la philosophie d'investissement de la BCGE et les principes du mandat Best of, tout en souhaitant appliquer une approche responsable à la gestion de leur patrimoine. Le nombre de mandats privés en investissement responsable a continué de progresser sur l'année, pour atteindre 1'211 mandats au 31.12.2022, représentant plus d'1 mandat sur 6, et reflétant l'intérêt des clients pour cette approche.

Les mandats de gestion et les fonds d'allocation d'actifs sont gérés selon les principes de l'architecture ouverte, c'est-à-dire qu'ils sont composés de fonds Synchrony et de fonds de tiers. Afin de faire la transparence sur le profil ESG des fonds externes sélectionnés, la BCGE a mis en place un processus de sélection rigoureux. **En 2022, la banque a développé des**

¹ Les fonds de placement appliquant uniquement les recommandations d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK – ASIR) ne sont pas inclus.

questionnaires ESG à l'intention des promoteurs externes. Ils se composent de deux volets intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs: un volet axé sur le positionnement des sociétés de gestion en matière d'investissement responsable et de développement durable (RSE); un volet axé sur l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. L'information récoltée permet de classer les produits en fonction de leurs caractéristiques ESG, en identifiant les approches appliquées, ainsi que les objectifs de durabilité poursuivis.

Lors de la sélection de tous les fonds externes, la BCGE accorde une préférence systématique aux placements plus respectueux des critères ESG, s'ils sont jugés équivalents aux produits traditionnels.

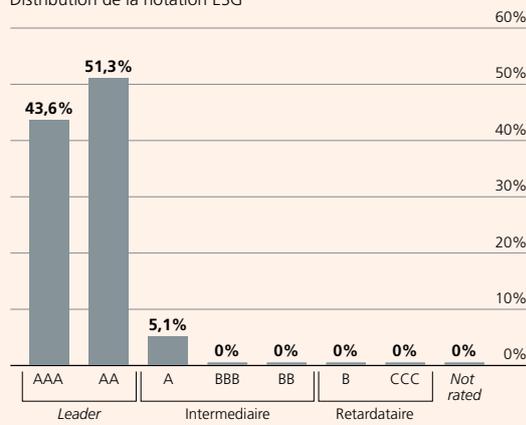
70.5%

des fonds externes suivis intégrant des critères ESG ou visant une contribution à une thématique durable.

La BCGE poursuit et renforce la transparence sur le profil ESG des produits financiers proposés. Pour cela, elle se base sur la recherche et les évaluations établies par l'agence de notation externe MSCI ESG Research.

Gamme des fonds Synchrony

Distribution de la notation ESG



Données au 31.12.2022 – 39 fonds*

© 2020 MSCI ESG Research LLC. *Reproduced by permission*

* Ne font pas partie de l'analyse, les deux fonds suivants: Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) et Synchrony Private Equity Fund of Funds World.

Cette information supplémentaire, qui tient compte de l'empreinte carbone des portefeuilles, s'adresse aux clients qui souhaitent en savoir plus sur la performance extra-financière de leurs investissements, qu'ils intègrent ou non des critères ESG dans leurs processus d'investissement. Hormis pour les fonds immobiliers et les fonds de placement de droit luxembourgeois, tous les fonds Synchrony publient une fiche d'information (*Factsheet*) contenant des données ESG.

Les fonds Synchrony se comportent bien. En majorité, ils obtiennent une notation ESG¹ comprise entre AAA et AA (*leader*), ce qui traduit l'efficacité globale des entreprises détenues en matière de gestion des risques et des opportunités liées aux problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG). Aucun des fonds n'est noté B ou CCC (*retardataire*).

La BCGE s'emploie à garantir la qualité de l'intégration des critères ESG dans la gamme de ses produits, en étoffant par exemple, les processus et les indicateurs utilisés dans le cadre de la gestion des produits et du *reporting*. La banque cherche à mieux accompagner les clients qui visent plus spécifiquement un impact positif sur la société et l'environnement, en sélectionnant des thématiques alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.²

Perspectives 2023

La réglementation en matière de finance durable continuera de faire l'objet de toutes les attentions en 2023; avec l'entrée en vigueur, début janvier, des directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'autorégulation de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) en septembre, en raison du durcissement à venir de la lutte contre le *greenwashing* (écoblanchiment) et de l'établissement du profil climatique de nos portefeuilles d'investissement, conformément aux instructions dictées par l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

¹ La notation ESG vise à évaluer la résilience des entreprises détenues face aux risques ESG matériels. Elle tient également compte des opportunités extra-financières des piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. En général, la notation ESG ne mesure pas l'impact d'une entreprise sur la société et l'environnement, ni le profil "durable" de celle-ci.

² Les objectifs de développement durable répondent aux défis mondiaux, notamment la pauvreté, les inégalités, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice. un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

La BCGE entend ainsi renforcer l'intégration des attentes des clients en matière de placement ESG et proposer des solutions d'investissement alignés avec les besoins et les aspirations exprimés. Au-delà des mesures prises par le régulateur, elle tient à contribuer aux bonnes pratiques de marché en mettant un point d'honneur à écarter tout risque de *greenwashing*.

La BCGE envisage de renforcer son dispositif de gestion des risques et opportunités climatiques en l'étendant à l'activité de gestion d'actifs pour le compte de sa clientèle.

Elle souhaite par ce biais apporter toute la transparence attendue par l'ordonnance d'exécution sur les questions climatiques, en appliquant les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD). Ce travail débouchera sur la rédaction d'un rapport TCFD, qui fera partie intégrante du rapport RSE en 2025, pour l'exercice 2024.

La BCGE continue d'accroître ses sources de données. Elle met un point d'honneur à disposer de données pertinentes, fiables et exhaustives. Cette démarche lui permet de garantir la qualité de transparence en matière de *reporting*, qui constitue également un instrument précieux afin de piloter les portefeuilles. Dans cette logique, elle poursuit ses actions en vue de sélectionner des fournisseurs dotés de compétences ciblées dans les domaines du climat, ainsi que de l'exposition des portefeuilles aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'intégration de critères non-financiers dans l'univers de l'investissement en accroît sa complexité. La BCGE renforce la formation en "investissement responsable" pour les professionnels de l'investissement, incluant les gérants, les analystes et les conseillers. En ligne avec les directives de l'Association suisse des banquiers (ASB), les conseillers à la clientèle devront posséder les connaissances générales requises en matière de développement durable et de connaissances techniques spécifiques en matière de solutions de placement et d'approche ESG.



La BCGE s'engage aux côtés de Building Bridges

La BCGE a rejoint les parties prenantes engagées au cœur de Building Bridges Summit 2022, qui s'est déroulé en octobre 2022 à Genève.

La conférence Building Bridges, lancée en 2019 par nombre de partenaires internationaux, vise à accélérer la transition vers un modèle économique aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés conjointement par les Etats membres de l'ONU. Pour trouver des solutions à des problématiques complexes, Building Bridges réunit des décideurs de tous secteurs: industrie financière, entreprises, start-ups, gouvernements, ONU, organisations internationales, ONGs, institutions universitaires, philanthropes, propriétaires d'actifs...

Offre de placement: volume d'actifs totaux, part des véhicules de placement ESG et des produits tenant compte de critères ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCGE¹ (Chiffres au 31.12.2022)

Véhicules de placement	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des véhicules de placement ESG ² (en %)	Part des actifs tenant compte de critères ESG ³ (en %)
Fonds Synchrony	3'460	41.4	51.8
Mandats (privés et institutionnels)	4'334	22.4	49.3
Total	7'763	30.7	50.4

Source: BCGE – Division Asset Management

¹ Gestion discrétionnaire, soit hors mandat de conseil et gestion libre. Les certificats, ainsi que les fonds de *private equity* ne sont pas inclus. Les fonds de placement appliquant uniquement les recommandations d'exclusion de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables) ne sont pas inclus.

² Les véhicules de placement ESG sont les fonds Synchrony, respectivement les mandats, qui intègrent de manière systématique des critères ESG dans leurs processus d'investissement. Les véhicules de placement appliquant uniquement les recommandations d'exclusion de l'ASIR ne sont pas inclus. L'association SVVK-ASIR a pour but de fournir des prestations à ses membres afin qu'ils puissent entièrement répondre à leur responsabilité de gestion de leurs placements, dans le respect de l'environnement, de la société civile et de l'économie.

³ Les actifs tenant compte de critères ESG sont les fonds sous-jacents, qui composent les véhicules de placement (fonds Synchrony et mandats) et appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (par exemple, exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématiques, *impact investing* ou actionariat actif).

4.4. La gestion d'actifs pour compte propre

L'activité de gestion d'actifs pour compte propre repose principalement sur la gestion d'un portefeuille obligataire et d'un portefeuille de *private equity*. Le volume global des positions en compte propre avoisine CHF 2 milliards. A ce jour, les choix d'investissement n'intègrent pas formellement de critères ESG. Cependant, une réflexion à ce sujet devrait faire l'objet de développement au cours de l'année 2023. Sur l'ensemble des actifs sous gestion, seulement 0.6% est investi dans le secteur de l'énergie (*oil & gas*).

Environ 3% du portefeuille obligataire est investi dans des *green bonds*. La proportion de *green bonds* est sensiblement en ligne avec la part de *green bonds* figurant, à fin décembre 2022, dans le Swiss Bond Index AAA-BBB.

Concernant le portefeuille de fonds de *private equity*, 3% des engagements totaux sont alloués à un fonds "article 9"¹ selon la classification européenne SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)².

A noter que la BCGE a participé (en tant que *co-lead*) à la distribution de la première émission suisse d'une collectivité publique (canton de Genève), pour un emprunt vert, d'un montant total de CHF 620 millions en 2017³ et de CHF 660 millions (en tant que *co-lead*) en 2019⁴. La BCGE a également structuré le premier placement privé socialement responsable du canton de Genève (CHF 50 millions en 2021)⁵.

¹ Les fonds dits "article 9" sont ceux qui poursuivent un objectif de développement durable.

² Règlement européen sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers à l'intention des investisseurs.

³ Emission de *green bonds*: une première réussite pour Genève | ge.ch

⁴ Nouvel emprunt vert pour le canton de Genève | ge.ch

⁵ Première obligation sociale émise par des acteurs suisses | ge.ch

5. La banque et ses collaborateurs

Les métiers de la banque sont des métiers de service. Conseil au client, respect de ses besoins et de ses attentes ou encore qualité et rapidité dans le traitement de ses demandes sont des éléments déterminants de la satisfaction du client et de la réussite commerciale à long terme de la BCGE. Dans ce contexte, les employés de la banque sont les acteurs-clés de la chaîne de traitement des processus clients.

Une banque Universelle, Humaine et Evolutive

La gestion des Ressources humaines repose sur une marque employeur qui se crée et se vit avec et pour les collaborateurs. C'est pourquoi, en 2022, la banque a décidé de revitaliser et de promouvoir en interne et en externe les valeurs qui l'animent: Humaine, Universelle et Evolutive.

Ces valeurs, qui servent de socle et de ligne conductrice pour la mission des Ressources humaines, ont été déclinées lors de communications et d'événements internes et externes, à l'attention des collaborateurs actuels et des futurs talents de la banque.

5.1. Développement des talents

Entreprise formatrice

La BCGE a pour priorité de garantir l'employabilité de ses collaborateurs. Elle assure une formation continue de haut niveau et exige des collaborateurs du front des formations certifiantes reconnues. En plus des certifications métiers externes obligatoires (SAQ) reconnues par le métier bancaire, la BCGE propose, en interne, ses cursus de certification spécifiques aux différents domaines d'activité (*retail*, prévoyance, financement et investissement). Elle vise le maintien d'un taux de certification permanent de plus de 90% sur l'ensemble des métiers bancaires, grâce à la formation continue.

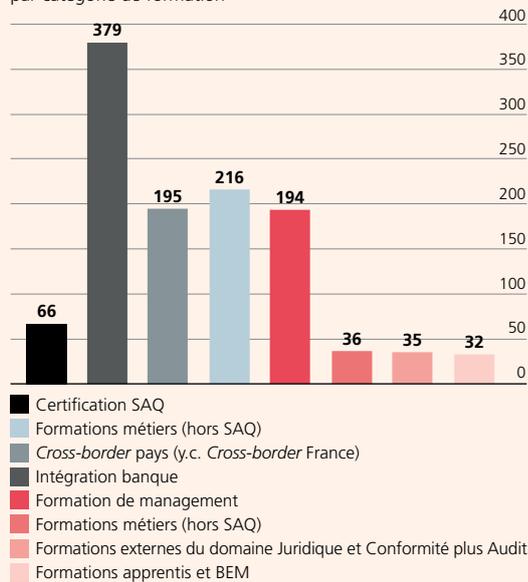
Une pépinière de jeunes talents

La BCGE est une entreprise formatrice, qui intègre dans ses effectifs des jeunes issus de toutes les filières. Qu'il s'agisse d'apprentis, de stagiaires universitaires, de BEM (formation bancaire initiale pour porteurs de maturité), HES (diplôme de haute école spécialisée) ou encore FCPM (formation commerciale

pour porteurs de maturité), tous ces cursus sont proposés au sein de l'établissement. Les derniers intègrent les effectifs de la banque à l'issue de leur formation dans la grande majorité des cas. La banque accueille également durant l'été, pendant deux mois, plus d'une trentaine d'étudiants pour pallier les vacances de ses collaborateurs titulaires. Le plus souvent, ces jeunes effectuent à la BCGE leur première expérience professionnelle.

Nombre de personnes en formation

par catégorie de formation



Source : BCGE – Ressources humaines

Taux d'engagement (contrat CDI) du personnel en formation :

80%

sur une moyenne de 9 personnes terminant leur formation dans l'année, soit 28 personnes en formation sur des cursus d'une durée de 18 mois à 3 ans (hors formation commerciale pour porteurs de maturité).

Progressions internes

En tant que banque universelle de taille moyenne, la BCGE doit gérer avec soin les postes et les personnes-clés afin d'assurer la continuité dans les fonctions à haut niveau de spécialisation et de savoir-faire. Le département des Ressources humaines assure un suivi des collaborateurs en âge de retraite anticipée et de ceux dont le niveau de responsabilité

commerciale ou autre est prépondérant pour une activité. La polyvalence est autant que possible organisée et les collaborateurs identifiés progressent le plus souvent à moyen terme. Autre atout important pour la transmission de savoir, une flexibilisation optionnelle de l'âge de la retraite est rendue possible par le règlement de la caisse de pension.

Les collaborateurs souhaitant progresser et ceux identifiés pour une relève à moyen ou long terme sont préparés à la reprise de nouvelles responsabilités. La mobilité interne est encouragée à tout niveau. Passer d'un métier à un autre, gagner en expérience en rejoignant l'une des filiales de la banque ou devenir chef d'agence quelques années après la fin de son apprentissage est monnaie courante à la BCGE. Cette politique de mobilité se concrétise dans les chiffres, puisque la grande majorité des postes ouverts est pourvue par des ressources internes.

70%

des postes pourvus par des progressions internes.

5.2. Employeur responsable

Partenaires internes et externes des collaborateurs

Diverses structures d'accompagnement sont proposées aux collaborateurs. Le département des Ressources humaines, rattaché directement au CEO, est la première voie d'expression après la hiérarchie directe. Il dispose de vastes compétences, connaît bien l'ensemble des collaborateurs, leur propose un programme de formation et les accompagne dans leur cycle de vie professionnelle.

A l'interne, la Commission du personnel, composée de 6 à 9 membres élus et représentatifs de divers domaines de la banque, est le relais privilégié de la direction générale et des Ressources humaines pour échanger au sujet des préoccupations des collaborateurs, faire écho de l'ambiance interne et contribuer à une amélioration constante des conditions de travail.

Les collaborateurs peuvent aussi se faire accompagner, en toute confidentialité, en cas de difficultés professionnelles ou privées, par deux instances externes indépendantes :



Le Service social inter entreprises, association sans but lucratif, est constitué d'une équipe de professionnels à disposition des collaborateurs de la banque et des membres de leur famille faisant ménage commun. On peut y aborder de manière totalement confidentielle des questions touchant par exemple à la famille, à la gestion financière, au logement ou évidemment à tout ce qui touche aux questions sociales relatives à l'activité professionnelle.



Une structure de médiation peut être également contactée, de manière confidentielle, dans des situations de relations professionnelles humaines complexes, ainsi qu'en cas de conflit concernant le respect de la personnalité, et de *mobbing* ou de harcèlement, qui n'a pas pu se régler au sein du département. C'est la personne de confiance externe à la banque qui est un acteur-clé de la prévention et du traitement des risques psychosociaux en entreprise.

Dématérialisation

Au fil des ans, le département des Ressources humaines a progressivement digitalisé toutes les correspondances répétitives émises à l'intention des collaborateurs. Fiches de salaires mensuelles ou relevés annuels (fiche de prévoyance, certificat de salaire...), tout est mis à disposition via les edocuments dans le *netbanking*. Les quantités de papier économisées sont conséquentes, la confidentialité est améliorée et l'archivage automatisé pour chacun des collaborateurs.

27'000

Nombre de feuilles de papier économisées.

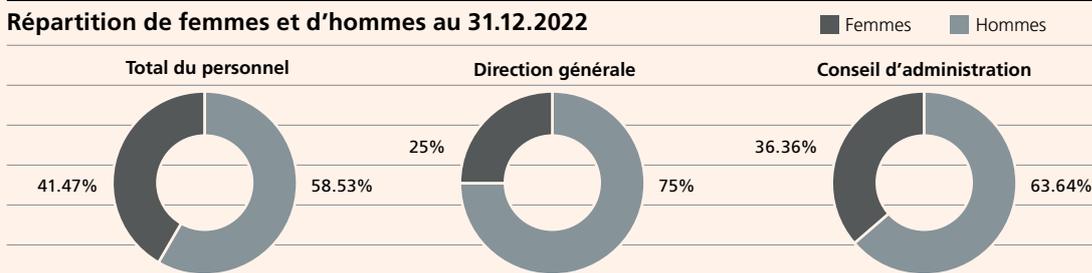
Diversité et égalité des chances

La banque attache une importance particulière au respect des diversités. Elle valorise en priorité les talents et l'engagement personnel lors du recrutement et pendant toute la carrière de ses collaborateurs. Elle fait preuve d'une complète neutralité politique ou idéologique. Elle respecte et favorise l'engagement de ses collaborateurs pour des mandats publics, politiques ou non et concède, le cas échéant, des aménagements d'horaires.

Elle garantit l'équité salariale en se soumettant à une certification externe. Les modèles de rémunération développés pour la rémunération variable cautionnent une non-discrimination entre hommes et femmes.

La banque exige de ses collaborateurs, et a fortiori de son encadrement, une attitude intègre et responsable. Elle ne tolère pas les comportements inadéquats, quelle qu'en soit leur nature, tant vis-à-vis des collègues que de la clientèle.

Répartition de femmes et d'hommes au 31.12.2022



Source: BCGE – Ressources humaines



Employeur équitable

Sur la base des données du 30.09.2021, la banque a fait vérifier, par la société de conseil RH Comp-On, selon la norme de certification *Fair-On-Pay* de SGS (Société Générale de Surveillance), le respect de l'égalité salariale entre ses collaborateurs et ses collaboratrices.

L'analyse Logib conforme à toutes les directives fédérales montre que l'écart de rémunération entre les deux se situe en dessous du seuil de tolérance de 5%. SGS a ainsi délivré **le certificat *Fair-ON-Pay+* à la BCGE, qui distingue l'entreprise en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale.**

Travail et Santé

Au-delà de sa responsabilité légale, la banque a développé une politique de gestion de la santé, qui affiche clairement ses engagements de bien-être des collaborateurs au travail, notamment par un cadre de travail propice à un épanouissement professionnel harmonieux. Si le suivi de l'absentéisme pourrait apparaître comme une politique de surveillance abusive par l'employeur, tel n'est absolument pas le cas. Un absentéisme supérieur au *benchmark* dans une entité peut être un symptôme de mal-être ou de surcharge, tout comme la chronicité d'absence hors normes d'un collaborateur. A la banque, un suivi méthodique et bienveillant est mis en pratique. Il en va de même pour les collaborateurs en absence de longue durée. Confrontés à des pathologies souvent lourdes, ceux-ci peuvent trouver chez leur employeur un interlocuteur unique assuré par le Service Social inter entreprises, qui fait le relais avec les différentes parties prenantes (assureurs maladie ou accidents, caisse de pension, AI, ...).

La banque propose à ses collaborateurs diverses actions périodiques comme le vaccin contre la grippe ou un plan canicule. A l'interne, des collaborateurs répartis dans les différents bâtiments de la banque assument diverses fonctions de proximité comme secouristes, intervenants feu, référents ergonomie ou coordinateurs MSST (Médecine, santé et sérénité au travail).

En termes de risques, la banque protège les collaborateurs qui voyagent pour des raisons professionnelles dans des régions à risque, par une couverture d'assistance couvrante (frais médicaux, rapatriement, bagages...). Cette couverture a été étendue également au profit des collaborateurs qui voyagent à titre privé. Une couverture accidents professionnels et non professionnels de haut niveau est également offerte aux collaborateurs.

Par ailleurs, un groupement Sports et Loisirs est actif au sein de la banque. 14 sections présidées par des collaborateurs de la banque proposent des activités allant du sport à la gastronomie ou encore l'apiculture ou la photographie. Les deux bâtiments principaux sont équipés de vestiaires, de casiers et de douches permettant aux collaborateurs de se changer lorsqu'ils se déplacent à vélo ou pratiquent une activité sportive.

5.3. Cadre et organisation du travail

Performance et rémunération

La rémunération fixe est l'élément prépondérant de la rémunération à la banque, même si la rémunération variable peut s'avérer proportionnellement relativement élevée pour les fonctions à haute responsabilité ou certains métiers spécifiques.

L'évaluation des performances individuelles et collectives, et la part variable qui peut en découler, est objectivée à la BCGE par des modèles de rémunération mathématiques. Depuis 2010, une quinzaine de modèles ont été développés au sein du groupe, couvrant la majorité des collaborateurs du front (près de 400 personnes). L'intérêt des clients est au centre de ces modèles, et des réductions, voire la suppression intégrale de rémunérations variables, peuvent être décidées si les exigences en termes de contrôle et de traitement administratif ou compliance ne sont pas respectées.

Rémunération indirecte

Les collaborateurs bénéficient d'avantages complémentaires à leur rémunération. En lien avec leur statut de collaborateur, on peut citer la caisse de pension, qui est parmi les meilleures du marché en termes de prestations retraite et qui offre par ailleurs une protection très couvrante en cas de risques avérés (décès ou invalidité).

128%

Taux de couverture de la caisse de pension au 31.12.2022.

A la BCGE, le collaborateur peut devenir actionnaire dès trois ans d'ancienneté, au titre de sa fidélité et dès la première année s'il reçoit une rémunération variable.

A l'exception d'un plan touchant les jubilaires (tous les 5 ans) et les primes exceptionnelles versées en actions, tous les autres plans exigent du collaborateur qu'il investisse personnellement en actions pour bénéficier de titres gratuits. Tous ces titres sont bloqués entre 5 et 10 ans. Le collaborateur est ainsi intéressé et motivé par la performance à long terme de sa banque.

Au 31.12.2022, 75% des collaborateurs du groupe, soit 699 personnes, détenaient des actions BCGE, acquises par le biais des plans d'intéressement ou les ayant achetées sur le marché. A fin 2022, ils détenaient globalement 213'799 actions (CHF 38.4 millions au 31.12.2022, soit 3.0% de la capitalisation boursière totale de la banque). En comptant les retraités et les autres bénéficiaires de conditions préférentielles, ce chiffre s'élève à 270'490 actions.

En tant que clients de la banque, les collaborateurs bénéficient de conditions préférentielles sur les prestations bancaires. Les tarifs sont calculés de manière à couvrir les coûts administratifs, mais la banque ne fait pas ou fait une très faible marge sur les prestations offertes aux collaborateurs. Ces conditions sont maintenues pour les retraités.

Le Règlement du personnel, soumis annuellement à l'approbation du conseil d'administration, offre des prestations supplémentaires, comme un droit à un congé sabbatique non payé, un congé parental pouvant aller jusqu'au premier anniversaire de l'enfant.

Au-delà des congés légaux (20 jours), la BCGE a mis en place des congés supplémentaires, qui tiennent compte de l'âge et du rang du collaborateur (de 5 à 10 jours de plus). La durée des congés spéciaux à la BCGE est en règle générale plus longue que celle prévue par la loi ou la tradition.

Par ailleurs, une fois dans sa carrière, tout collaborateur au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée et dont l'ancienneté est d'au moins 20 ans, peut bénéficier d'un congé de longue durée (maximum 3 mois).

6. La BCGE, une banque responsable

6.1. Création de valeur pour les collectivités publiques et soutien à l'investissement à Genève

La mission constitutionnelle de la BCGE se matérialise au travers des prestations offertes à la clientèle, aux entreprises, aux organisations publiques et parapubliques genevoises, ainsi que par la génération de dividendes, de plus-values boursières et d'impôts, qui bénéficient directement aux collectivités publiques genevoises.

Le groupe BCGE a versé en 2022, l'équivalent de CHF 222 par ménage, en dividendes et impôts au canton de Genève et aux communes genevoises, soit près de CHF 60.3 millions. Depuis 2000, il a créé plus de CHF 1.8 milliard de valeur, 77% de ce montant, soit CHF 1.43 milliard, revenant aux collectivités publiques.

Le groupe a acheté à des fournisseurs en Suisse pour CHF 100.9 millions de biens et de services. De cette somme, une part importante revient à des sociétés établies à Genève ou sont en faveur des entités genevoises de sociétés dont la facturation est effectuée dans d'autres cantons suisses, comme Swisscom.

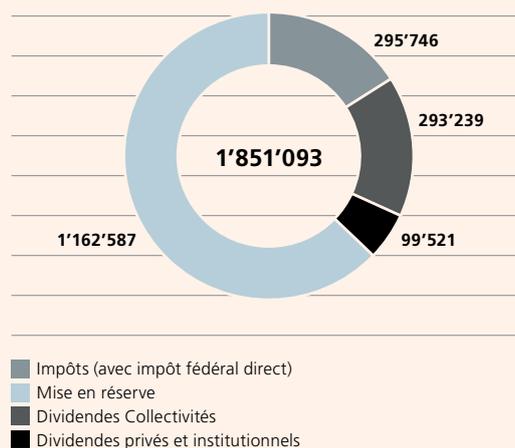
La conduite de la banque en matière fiscale s'attache à supporter toutes les obligations fiscales directes et indirectes, en tant qu'entreprise et employeur, dans tous les pays où elle opère, et à attribuer les revenus et les charges en lien avec le lieu d'enregistrement des opérations.

	Impôts payés en 2022, y compris les taxes professionnelles et de tourisme (en CHF 1'000)	Proportion du total des impôts payés (en %)	Taux d'imposition, sans la TVA (en %)
Canton de Genève et communes genevoises	15'618	44.6	7.3
Autres Cantons et communes suisses	1'074	3.1	0.5
Confédération	14'871	42.4	7.6
Etranger	3'461	9.0	1.8
Total	35'024	100.0	17.2

Source: BCGE – Contrôle de gestion

Répartition des résultats 2000-2022

En CHF 1'000



Source: BCGE – Contrôle de gestion

6.2. Contribuer à un haut niveau de compétence pour la place financière genevoise

Entreprise formatrice



La BCGE se profile comme un acteur majeur de la compétence bancaire. La BCGE fait partie des entreprises qui ont reçu le label *Nous formons des pros – Entreprise formatrice*. Cette vignette, diffusée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), en collaboration avec les cantons, indique aux clients et aux partenaires commerciaux d'une entreprise, que celle-ci forme des apprentis. Elle représente un symbole fort en faveur de la formation professionnelle, saluant les entreprises formatrices pour leur engagement.



1+ pour tous: employeur responsable

En 2022, la BCGE a reçu à nouveau, le Label *1+ pour tous Employeur responsable*, destiné aux entreprises qui engagent, à compétences égales, en contrat à durée indéterminée (CDI), des résidents genevois inscrits à l'Office cantonal de l'emploi. Remis par le Département de l'économie et de l'emploi (DEE), le Label *1+ pour tous: employeur responsable* valorise l'engagement local en faveur de l'emploi et de l'intégration par le travail.

6.3. Valeurs et convictions – Partenariats et soutiens locaux

La BCGE soutient de manière ciblée des œuvres sociales ou des manifestations locales et collabore régulièrement avec des associations actives au niveau cantonal.

FinanceMission

Sensibiliser les jeunes à la gestion budgétaire: un engagement social concret des banques cantonales.

Aider les jeunes à prendre conscience de la valeur de l'argent et à le gérer de manière responsable dès le plus jeune âge, telles sont les vocations de l'initiative FinanceMission (*financemission.ch*), conçue par les fédérations d'enseignants de Suisse romande et alémanique et les 24 banques cantonales¹.

jeuneset budget.ch

Lancé par les banques cantonales, le magazine en ligne *jeunesetbudget.ch* aborde les questions relatives aux enfants et aux adolescents vis-à-vis de l'argent. Il permet aux parents de trouver des informations, des conseils et des astuces sur des thématiques telles que l'argent de poche, les cadeaux en espèces, le budget, la dette...

La BCGE soutient ces projets qui contribuent à la promotion de l'éducation financière auprès des jeunes et qui constituent les bases d'une gestion consciente et maîtrisée de l'argent par les jeunes.

¹ Les banques cantonales sont regroupées au sein de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui défend les intérêts communs de ses membres vis-à-vis de tiers.

Valoriser la richesse et la diversité de l'artisanat genevois

La BCGE soutient le Prix de l'Artisanat depuis 1999. Ce prix a pour vocation de valoriser, chaque année, les compétences d'un artisan genevois, son engagement pour la formation de la relève et la transmission de son savoir-faire. Remis sous l'égide de l'Association des Communes Genevoises (acg.ch), il est attribué par l'Etat de Genève pour mettre en évidence la richesse et la diversité de l'artisanat genevois. Suivant un processus de sélection rigoureux, le jury, composé d'artisans, de représentants de l'Office pour l'Orienteation, la formation professionnelle et continue – OFPC, de la Banque Cantonale de Genève, de l'Etat et de la Ville de Genève, désigne l'artisan qui excelle dans sa profession et jouit de la reconnaissance de ses pairs. A l'occasion de la remise de ce prix, un film est traditionnellement réalisé pour présenter l'entreprise lauréate.

Le Prix de l'Artisanat 2022 récompense Georges Schwizgebel et Claude Luyet, dessinateurs et réalisateurs de films d'animation du Studio GDS.

La vidéo, ainsi que les précédentes, sont disponibles sur la chaîne  YouTube de la BCGE (youtube.com/lc/BanqueCantonaledaGenève).

Encourager des athlètes suisses de haut niveau, ambassadeurs de l'institution

La BCGE soutient des sportifs d'élite suisses : depuis 2018, Mickaël Matthey (lutteur), depuis 2019, Eline Rol (rameuse), depuis 2019, Maxime Chabloz (kite surfeur, freerider), depuis 2021, Sebastiana Scilipoti (joueuse de tennis).

Ces sportifs-ambassadeurs de la BCGE,¹ prônent les mêmes valeurs d'engagement et de performance que la banque. Ces partenariats s'inscrivent dans la durée et sont construits autour de principes communs au sport et à la finance, soumis au respect de règles strictes, à l'application de choix méthodiques distincts et au partage de convictions.

Réaliser des actions de sponsoring de proximité

Les actions de sponsoring choisies par la banque s'intègrent dans un concept marketing global et concernent avant tout des événements populaires locaux. Ces actions de sponsoring sont fondées sur des valeurs communes et sur la réciprocité en matière de visibilité et de contreparties, notamment la promotion des produits et services de la banque selon les axes définis par celle-ci, ainsi que le développement de la notoriété de ses métiers et de son image de marque.

En 2022, la BCGE a conclu 31 partenariats de sponsoring visant à soutenir des manifestations locales dans les domaines de la culture, du sport, de l'immobilier et de l'économie.

S'engager en faveur du bien social, par une politique de dons ciblée

Les demandes de dons que la banque reçoit sont examinées dans leur ensemble et périodiquement par un comité, en vue de soutenir des associations genevoises et de la région à but caritatif, social ou humanitaire, à tour de rôle, et pour des aides directes immédiates en faveur de bénéficiaires en situation de précarité.

La banque s'appuie, au cas par cas, sur la Fondation immobilière patrimoine (FIP), qu'elle a elle-même fondée en 1996, avec pour but de soutenir des activités culturelles, sociales et sportives d'intérêt général dans le canton de Genève et sa région.

En 2022, la BCGE a soutenu 35 associations caritatives locales, actives dans les domaines suivants : précarité des jeunes, des femmes, des familles et des seniors (hébergement, repas, aide financière, sociale, administrative, juridique...), accueil de réfugiés, handicap physique et psychique (accompagnement dans les activités quotidiennes, participation à des activités sportives...), recherche médicale/prévention et soutien de malades à domicile ou à l'hôpital, réinsertion et accompagnement de personnes en rupture sociale. La banque a également soutenu quelques associations œuvrant pour la sauvegarde de la biodiversité.

¹ Pour en savoir plus sur les athlètes : voir en page 25 du rapport annuel BCGE 2022 et sur bcge.ch/fr/partenariats > Mécénat et Sponsoring > Soutiens sportifs.

Pour découvrir les interviews des sportifs : Dialogue Hiver 2020/21 p. 22-23, Dialogue Été 2021 p. 20-21, Dialogue Hiver 2021/2022 p. 22, ainsi que sur la chaîne  YouTube de la BCGE | Playlist BCGE | Nos ambassadeurs sportifs.

Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise

Sommaire

1. Structure du groupe et actionnariat	69
1.1 Structure du groupe	69
1.1.1 <i>Présentation de la structure opérationnelle du groupe</i>	69
1.1.2 <i>Société cotée</i>	69
1.1.3 <i>Périmètre de consolidation</i>	70
1.2 Actionnaires importants	70
1.3 Participations croisées	70
2. Structure du capital	71
2.1 Capital	71
2.2 Capital autorisé ou capital conditionnel	71
2.3 Modification du capital	71
2.4 Actions et bons de participation	71
2.5 Bons de jouissance	71
2.6 Restrictions de transfert et inscription des <i>nominees</i>	71
2.6.1 <i>Restrictions de transfert</i>	71
2.6.2 <i>Motifs justifiant l'octroi de dérogations</i>	71
2.6.3 <i>Inscription des nominees</i>	71
2.6.4 <i>Procédure</i>	71
2.7 Emprunts convertibles et options	71
3. Conseil d'administration	72
3.1 Membres	72
3.2 Autres activités et groupements d'intérêt	74
3.3 Ordonnance contre les rémunérations abusives	74
3.4 Election et durée du mandat	74
3.5 Organisation interne	75
3.5.1 <i>Répartition des tâches au sein du conseil d'administration</i>	75
3.5.2 <i>Comités du conseil d'administration</i>	75
3.5.3 <i>Méthodes de travail</i>	76
3.6 Compétences du conseil d'administration et de la direction générale	76
3.7 Instruments d'information et de contrôle	78
4. Direction générale	80
4.1 Membres	80
4.2 Autres activités et groupements d'intérêt	82
4.3 Compléments d'information à ajouter par les émetteurs soumis à l'ORAb	82
4.4 Contrats de management	82

5.	Rémunérations, participations et prêts	83
5.1	Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation	83
5.2	Informations à fournir par les émetteurs soumis à l'ORAb	85
5.3	Informations à fournir par les émetteurs non soumis à l'ORAb	85
6.	Droits de participation des actionnaires	86
6.1	Limitation et représentation des droits de vote	86
6.1.1	<i>Dispositions statutaires</i>	86
6.1.2	<i>Octroi de dérogation pendant l'exercice</i>	86
6.2	Quorums statutaires	86
6.3	Convocation de l'assemblée générale	86
6.4	Inscriptions à l'ordre du jour	86
6.5	Inscription au registre des actions	86
7.	Prises de contrôle et mesures de défense	86
7.1	Obligation de présenter une offre	86
7.2	Clauses relatives aux prises de contrôle	86
8.	Organe de révision externe	87
8.1	Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable	87
8.2	Honoraires de révision (en CHF)	87
8.3	Honoraires supplémentaires (en CHF)	87
8.4	Instruments d'information sur l'organe de révision externe	87
9.	Politique d'information	88
10.	Périodes de blocage du négoce	89

Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise

1. Structure du groupe et actionariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du *Code des obligations*; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève".

Le siège social et la direction de la banque sont à Genève.

La BCGE exploite des succursales et des agences.

Le portrait du groupe et ses filiales se trouve en pages 12-13 et 14 du présent rapport.

Le périmètre de consolidation est présenté au point 1.1.3 page 70 et au point 2 page 108 du présent rapport.

La Banque Cantonale de Genève est organisée, depuis le 01.01.2022, en 7 divisions conduites par les membres de la direction générale. Les missions des divisions se trouvent en pages 16-17 du présent rapport (modèle d'affaires).

La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le président de la direction générale et son état-major et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel.

Le fonctionnement est renforcé par des comités stratégiques chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants.

La structure opérationnelle BCGE au 01.03.2023, tenant compte des changements d'organisation annoncés, figure en pages 18-19 du présent rapport.

1.1.2 Société cotée

La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Les 7'200'000 actions nominatives étant cotées, la capitalisation boursière est calculée sur la base d'un cours de CHF 179.50 au 31.12.2022.

Capitalisation boursière	CHF 1'292 millions
Numéro de valeur	35 049 471
Numéro ISIN	CH0350494719

1.1.3 Périimètre de consolidation¹

Le périmètre de consolidation complet comprend notamment, au 31.12.2022, les sociétés, filiales détenues à plus que 50% :

- Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, capital-actions de EUR 30 millions;
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions;
- Dimension SA, Lausanne, capital-actions de CHF 160'000;
- Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon, capital-actions de EUR 10'000;
- Rhône Saône Léman SNC, Lyon, capital-actions de EUR 10'000;
- Rhône Saône Léman 2 SNC, Lyon, capital-actions de EUR 10'000;
- Loyal finance AG, Zurich, capital-actions de CHF 200'000;
- Swiss Public Finance Solutions SA, Genève, capital-actions de CHF 400'000.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE :

Participations détenues par les actionnaires importants

Situation au 31.12.2022

Actionnaires	Actions nominatives	Total des voix	Total valeur nominale	% en capital et en voix
Etat de Genève	3'187'715	3'187'715	159'385'750	44.27%
Ville de Genève	1'502'646	1'502'646	75'132'300	20.87%
44 communes genevoises	534'649	534'649	26'732'450	7.43%
Sous-total collectivités publiques	5'225'010	5'225'010	261'250'500	72.57%
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	428'800	428'800	21'440'000	5.96%
Total actionnaires importants	5'653'810	5'653'810	282'690'500	78.53%
Autres actionnaires	1'546'190	1'546'190	77'309'500	21.47%
Capital existant	7'200'000	7'200'000	360'000'000	100%

Les annonces de prise de participation publiées sont consultables via le lien internet suivant : ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des voix.

¹ Le périmètre de consolidation complet est présenté en page 108.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital de la banque s'élevé à CHF 360'000'000.

2.2 Capital autorisé ou capital conditionnel

Aucune disposition statutaire ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital est composé exclusivement d'actions nominatives, cotées à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange, d'une valeur nominale de CHF 50, soit un total de 7'200'000 actions, toutes entièrement libérées.

Toutes les actions confèrent les mêmes droits financiers et sociaux.

Il n'y a pas de bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des *nominees*

2.6.1 Restrictions de transfert

Les statuts de la banque contiennent une clause anti fiduciaire qui prévoit qu'un acquéreur n'est inscrit au registre des actionnaires avec droit de vote que dans la mesure où il déclare expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. Par ailleurs, la Constitution de la République et canton de Genève prévoit, à son article 189, alinéa 2, que le canton et les communes doivent détenir la majorité des voix attachées au capital social de la banque. L'article 7, alinéa 3, de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGe; la disposition est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016) précise que le canton, la Ville de Genève et les autres communes représentées par l'Association des communes genevoises doivent conclure une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver.

2.6.2 Motifs justifiant l'octroi de dérogations

Aucune dérogation n'est accordée.

2.6.3 Inscription des *nominees*

Au 31.12.2022, il n'existe pas de disposition statutaire ou réglementaire permettant l'inscription de *nominees* au registre des actionnaires.

2.6.4 Procédure

L'alinéa 11 de l'article 3 des statuts de la banque prévoit que le conseil d'administration peut préciser les modalités et adopter les règlements nécessaires relatifs à l'application dudit article. Lesdits règlements doivent énoncer dans quels cas le conseil ou toute commission désignée par lui peut autoriser des dérogations à la limitation à l'inscription ou au règlement sur les fiduciaires ou *nominees*. A ce jour, aucun règlement de ce type n'a été promulgué.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible ni option.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres

Le conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs. Ils sont indépendants, au sens de la circulaire Finma 2017/1 Gouvernance d'entreprise – banques.

Aucun administrateur :

- n'occupe de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son groupe ;
- ne fait ou n'a fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue ;
- n'entretient de relations d'affaires étroites avec la BCGE ou une société du groupe.



Manuel Leuthold

né le 21 décembre 1959, nationalité suisse.
Président, désigné en 2021 par le
Conseil d'Etat du canton de Genève.

Manuel Leuthold préside, depuis janvier 2016, compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG, Genève. Il est également membre de conseils d'administration de plusieurs sociétés suisses. Monsieur Leuthold dispose d'une longue expérience dans le domaine bancaire. Il a passé plus de 30 ans au sein de différents groupes durant lesquels il a occupé des fonctions dirigeantes dans les métiers de la gestion de la clientèle commerciale et institutionnelle et du financement du négoce des matières premières. Il est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en Sciences économiques de l'Université de Genève.



Jean Olivier Kerr

né le 19 juin 1956, nationalité suisse.
Elu en 2017 par l'assemblée générale représentant
les actionnaires autres que les collectivités publiques.
Vice-président.

Détenteur de diplômes de l'Institut de Gestion Internationale Agroalimentaire (3^e cycle) et de l'Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et Economie Agricole (Paris), Jean-Olivier Kerr dispose d'une expertise en matière de gestion des risques, analyse et exécution stratégiques, management et *leadership* du changement organisationnel. Entré comme *trader* chez Cargill en 1980, il a occupé divers postes à Paris, Amsterdam, Milan, Genève et Minneapolis avant d'accéder au poste de directeur, Cargill Europe, Genève (1999–2007), puis de vice-président, Cargill International, Genève (2008–2014). Il est membre du réseau Entreprendre Suisse Romande.



Michel Pasteur

né le 20 décembre 1953, nationalité suisse.
Secrétaire, désigné en 2018 par le Conseil d'Etat
du canton de Genève.
Membre du comité de Contrôle.

Titulaire d'une licence de l'université de Genève en sciences économiques et d'un diplôme fédéral d'expert-comptable, Michel Pasteur dispose d'une grande expérience en matière d'audit bancaire et en matière de compliance. De 1978 à 1995, dont deux ans aux Etats Unis, il a travaillé dans deux grandes fiduciaires internationales, dans l'audit bancaire. De 1995 à 2013, il a exercé différents postes à responsabilités au sein de trois établissements bancaires en Suisse et à l'étranger, dont un auprès duquel il a officié en tant que membre du comité exécutif en Suisse, dans les départements compliance. Depuis 2014, il est consultant indépendant en matière compliance.



Jean-Philippe Bernard

né le 16 juin 1958, nationalités suisse et française.
Membre, élu en 2021 par l'assemblée générale
représentant les actionnaires autres que les
collectivités publiques.
Président du comité Risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne, Jean-Philippe Bernard possède une riche expérience dans les domaines des risques et contrôles, stratégie & management, organisation, sécurité. Actif dans diverses sociétés de conseil et de banques, M. Bernard crée, en 1999, BERYL Management Sàrl, dont il est propriétaire et administrateur délégué, jusqu'à sa vente en 2013, puis CEO jusqu'en 2019. Depuis 2020, il est expert indépendant, consultant sur des missions stratégiques.



Michèle Costafrolaz

née le 2 août 1954, nationalité française.
Membre, élue en 2017 par l'assemblée générale
représentant les actionnaires autres que les
collectivités publiques.
Présidente du comité de Contrôle.

Diplômée de l'Ecole de Management de Lyon en Finance et Comptabilité, Michèle Costafrolaz dispose d'une expertise en matière d'audit financier et de conseil d'entreprises dans le domaine comptable et financier. Débutant sa carrière en audit externe chez Deloitte Haskins & Sells à Paris en 1977, elle a occupé plusieurs postes d'encadrement dans la société avant de devenir associée-directrice audit chez Deloitte SA, Genève (1984–2013). Expert-réviseur agréée auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, elle est actionnaire fondatrice et présidente de MCT Audit & Advisory, Genève, depuis 2013. Elle a été présidente du comité d'audit de la Fondation Global Alliance for Improved Nutrition, de 2015 à 2018. Membre du Conseil de Surveillance d'Ermewa Holding SA, France, de 2014 au 31.10.2021, et présidente du comité d'audit de 2018 au 31.10.2021.



Sophie Dubuis

née le 25 septembre 1974, nationalité suisse.
Membre, désignée en 2020, par le Conseil administratif de la Ville de Genève.
Membre du comité Risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme de la HES-SO Valais de gestionnaire en tourisme, d'une formation de conduite de collaborateurs-trices du CRPM. Formation en management à Lausanne et d'un executive MBA en management de projets, Université de Genève, Sophie Dubuis est également coach certifiée. Associée au sein de RHconseil SA, présidente de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, membre du comité directeur de l'Union Patronale Suisse, elle a occupé diverses fonctions de direction auprès de Bucherer SA, du Centre International de Conférences Genève (CICG), de Palexpo et de Forum Fribourg.



Serge Fasel

né le 28 janvier 1957, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2018 par le Conseil administratif de la Ville de Genève.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Serge Fasel est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg et d'un brevet d'avocat (barreau de Genève). Il est responsable du groupe judiciaire de l'étude FBT Avocats, dont il est associé, à Genève, depuis 1993. Il dispose d'une large expérience tant en matière de procédures menées devant les tribunaux ordinaires, qu'en matière d'arbitrage sur le plan national et international. Ses domaines d'activité comprennent toutes formes de litiges commerciaux, notamment bancaires et financiers. Serge Fasel est aussi actif dans les domaines du droit de la faillite, du droit du travail et de la criminalité économique. Il est juge suppléant à la Cour de justice et a également accompli un cursus dans la justice militaire. La banque octroie de longue date des mandats de contentieux à l'étude FBT Avocats.



Bernard Girod

né le 5 février 1956, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2018 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Titulaire d'un diplôme de technicien en mécanique, Bernard Girod est au bénéfice d'une longue carrière d'entrepreneur. Il est administrateur président de Serbeco, Satigny, et de ED Energie Durable, Satigny et administrateur de ProP SA, Satigny. Il est également membre de nombreux conseils d'administration, tels que celui d'Autobritt Genève, président de CAD Energie 1 SA, Confignon et de Mobilitri SA, Satigny.

Membre du conseil jusqu'au 03.05.2022 (démission)



Gina Empson

née le 23 mars 1958, nationalités suisse et britannique.
Membre, désignée en 2014 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.
Membre du comité Nominations et rémunération jusqu'au 03.05.2022.

Gina Empson est titulaire d'une Licence BSc en finance et économie de l'Université de Southampton, Angleterre. Membre de l'Institute of Chartered Accountants in England & Wales depuis 1983 et expert-réviseur agréée, membre d'EXPERTsuisse. Nommée par le groupe PriceWaterhouse comme auditeur à Genève en 1984. Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la finance, incluant 10 ans avec le groupe Serono/BioChem, en tant qu'analyste financière pour Fabio Bertarelli, fondateur de Serono, puis responsable des filiales opérationnelles et commerciales du groupe. En 1999, elle a créé ICS Corporate Services SA, Genève, une fiduciaire indépendante, puis, en 2009, The Business Harbour Sàrl, Genève, une société de portage salarial.

Membre du conseil jusqu'au 03.05.2022 (fin de mandat)



Jean-Marc Mermoud

né le 15 juillet 1955, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2010 par l'Association des communes genevoises. Membre du comité Risques et stratégie jusqu'au 03.05.2022.

Jean-Marc Mermoud est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil. Entré dans l'entreprise en bâtiment et travaux publics F. Simond SA, dont il devient le président directeur général en 1994. Vice-président du conseil d'administration CGN Belle Epoque SA, Lausanne. Membre du conseil d'administration du Groupe CGN SA. Associé de SNC Mistro et Cie, président de COOPLOG Société Coopérative pour la Création de Coopératives de Logement et de Société Coopérative COOPLOG "Troènes". Administrateur de COOPLOG Société pour la Création de Coopératives d'Habitation SA, Carouge, ainsi que des Sociétés Coopérative COOPLOG "Pont-Rouge", à Genève, "Clos Pestalozzi", Genève, "Clos de la Forêt", Genève, et, depuis 2021, "Petit-Bouchet", Genève.

Nouveaux membres du conseil dès le 03.05.2022 (assemblée générale)



Fabienne Bertolucci

née le 14 avril 1967, nationalité française.
Membre, désigné en 2022 par le Conseil d'Etat.
Membre du comité Risques et stratégie depuis le 19.05.2022.

Fabienne Bertolucci a fondé, en 2015, le cabinet Orphée Consulting. Elle dispose d'une grande expérience en matière de contrôle financier, développée auprès de différentes sociétés. Elle a également dirigé l'entreprise familiale JFG de 1986 à 1996. Elle a complété un Master en Finance et Management de HEC Genève, ainsi qu'un Master de l'Institut du Droit des Affaires de l'Université Aix-Marseille.



Vincent Mottet

né le 17 décembre 1972, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2022 par l'Association des communes genevoises.
Membre du comité Risques et stratégie depuis le 19.05.2022.

Vincent Mottet est depuis 2019, Délégué aux affaires stratégiques de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) de l'Etat de Genève. Il a acquis une expérience de spécialiste en finances publiques en ayant notamment occupé, pendant plus de 20 ans, différents postes auprès des départements des infrastructures (DI) du territoire (DT) et de l'instruction publique (DIP). Il possède un Master en sciences politiques de l'Université de Genève, un MBA de HEC Genève et un Doctorat en administration des affaires (DBA) de l'Université Lyon 3.



Sandrine Salerno

née le 28 août 1971, nationalités suisse, française, italienne.
Membre, désigné en 2022 par le Conseil d'Etat.
Membre du comité Nominations et rémunération depuis le 19.05.2022.

Sandrine Salerno est depuis 2021, directrice de Sustainable Finance Geneva (SFG) et a été précédemment membre du Conseil administratif de la Ville de Genève entre 2007 et 2020. Durant cette période, elle a dirigé le Département des finances et du logement. Elle est au bénéfice d'une Licence en sciences politiques de l'Université de Genève ainsi que d'un Diplôme d'études approfondies en management de l'administration publique.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Manuel Leuthold

Président des conseils d'administration de : VARIA US Properties AG, Zug ; Patrimonium Asset Management AG ; Baar, Enki Capital SA, Nyon ; NID SA, La Chaux-de-Fonds. Président du Comité COPTIS Association Suisse des Professionnels en Titrisation Immobilière, Petit-Lancy. Président et fondateur de ML Leuthold SA, Petit-Lancy. Membre des conseils d'administration de : FUNDIM SA, Lausanne ; Sustainable Real Estate Investment SICAV, Zurich ; Clinique Générale-Beaulieu Holding SA, Genève ; Clinique Générale-Beaulieu SA, Genève.

Jean Olivier Kerr

Membre des conseils d'administration d'Oceana Shipping AG, Morges, Suisse Atlantique Group, Morges (anciennement Navemar SA) et Oceana Bulk SA, Morges (depuis 2022).

Michel Pasteur

Membre du conseil d'administration de The Forum Finance Group SA à Genève.

Jean-Philippe Bernard

Associé gérant depuis 2007 auprès de MV4 Production Sàrl et associé d'OPICS Services Sàrl depuis 2021.

Michèle Costafrolaz

Présidente du conseil d'administration d'ID Logistics SA, Genève. Membre du conseil d'administration d'Helvetia Conseils & Révisions SA, Genève. Gérante de Mesoblast International Sàrl.

Sophie Dubuis

Membre du conseil d'administration de Migros Genève, membre du conseil de direction de la FER (Fédération des Entreprises Romandes), Genève, et présidente de Thyon Région Tourisme SA.

Serge Fasel

N/A.

Bernard Girod

Président de la fondation 14-16 Jean-Simonet, Carouge, et de l'association Les Recycleurs de Genève, Genève ; vice-président de Le Caré (Caritas Accueil Rencontres Echanges), Genève. Membre du comité de ASTAG (Association suisse des transports routiers), Genève.

Gina Empson

(membre jusqu'au 03.05.2022 – assemblée générale – démission)

Membre du conseil d'administration de la fondation Genesia (Fonds de prévoyance), Genève, et de l'association Genève-roule, Genève. Directrice de la société Gracia101 Talent Solutions Sàrl.

Jean-Marc Mermoud

(membre jusqu'au 03.05.2022 – assemblée générale – fin de mandat)

Président du conseil de la Fondation Nelly Gygax, Pregny-Chambésy. Membre du parti libéral-radical (PLR) genevois.

Fabienne Bertolucci

(nouveau membre depuis le 03.05.2022 – assemblée générale)

Trésorière de la Fondation Madeleine Moret, Lausanne.

Vincent Mottet

(nouveau membre depuis le 03.05.2022 – assemblée générale)

Maire de la commune d'Avully, Genève ; membre du comité du Groupement SIS, Genève.

Sandrine Salerno

(nouveau membre depuis le 03.05.2022 – assemblée générale)

Membre du Conseil d'administration de Serbeco SA, Satigny et des Transports Publics Genevois (TPG), Genève ; gérante du Groupement des communautés tarifaires Sàrl, Genève. Présidente du Théâtre des marionnettes Genève, Genève ; vice-présidente du Grand-Théâtre de Genève, Genève.

3.3 Ordonnance contre les rémunérations abusives

La BCGE n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

3.4 Election et durée du mandat

Les 11 administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante :

- 5 membres désignés par le Conseil d'Etat du canton de Genève ;
- 2 membres désignés par la Ville de Genève ;
- 1 membre désigné par les autres communes genevoises ;
- 3 membres élus individuellement par l'assemblée générale ; lors de ces élections, les collectivités publiques n'ont pas le droit d'exercer le droit de vote afférent aux actions qu'elles sont tenues de détenir conformément à la LBCGe et aux statuts.

La durée d'un mandat d'administrateur est de 4 ans et il peut être renouvelé à 2 reprises. En cas d'entrée en fonction au cours d'une période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci.

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellements	Mandat renouvelable
Manuel Leuthold	2021	2026	1	oui
Jean Olivier Kerr	2017	2026	2	non
Michel Pasteur	2018	2024	1	non
Jean-Philippe Bernard	2021	2026	1	oui
Michèle Costafrolaz	2017	2025	2	non
Sophie Dubuis	2020	2026	1	oui
Serge Fasel	2018	2026	1	oui
Bernard Girod	2018	2026	1	non
Gina Empson ¹	2014	2022	1	non
Jean-Marc Mermoud ²	2010	2022	2	non
Fabienne Bertolucci ³	2022	2026	0	oui
Vincent Mottet ³	2022	2026	0	oui
Sandrine Salerno ³	2022	2026	0	oui

¹ Démission au 03.05.22 – assemblée générale.

² Echéance du mandat à l'assemblée générale du 03.05.2022.

³ Membre du conseil d'administration depuis le 03.05.2022 – assemblée générale.

Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de 70 ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées selon l'article 12a de la LBCGe¹, respectivement l'article 9 al.2 des statuts de la banque².

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Président du conseil : Manuel Leuthold.

Vice-président du conseil : Jean Olivier Kerr.

Secrétaire du conseil : Michel Pasteur.

3.5.2 Comités du conseil d'administration

Comité Nominations et rémunération

Le comité Nominations et rémunération a pour rôle de proposer la nomination du président de la direction générale, de son remplaçant et des membres de la direction générale, et de préavisier la nomination des directeurs.

Il préavisie la rémunération du responsable de l'audit interne sur proposition du comité de Contrôle et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration, ainsi que la rémunération de la direction générale.

Il est constitué de 4 membres du conseil d'administration : Jean-Olivier Kerr, président, Gina Empson (jusqu'au 03.05.2022 – assemblée générale – démission), Serge Fasel, Bernard Girod, Sandrine Salerno (depuis le 03.05.2022 – assemblée générale), membres. Il se réunit lorsqu'une nomination le

nécessite, mais au moins 1 fois par année. En 2022, il s'est réuni 8 fois (8 en 2021).

Comité Risques et stratégie

Le comité Risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la banque agit ou entend agir. Il préavisie à l'intention du conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques.

Il est constitué de 4 membres du conseil d'administration : Jean-Philippe Bernard, président, Sophie Dubuis, Jean-Marc Mermoud (jusqu'au 03.05.2022 – assemblée générale – fin de mandat), Fabienne Bertolucci (depuis le 03.05.2022 – assemblée générale), Vincent Mottet (depuis le 03.05.2022 – assemblée générale), membres. En 2022, il s'est réuni 5 fois (6 en 2021).

Comité de Contrôle

Le comité de Contrôle tire ses compétences et devoirs de l'art. 24 et suivants des statuts de la banque. Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la banque, ainsi que des usages bancaires et d'assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'organe de révision. Il est composé de 3 membres, 2 administrateurs désignés par le conseil d'administration et le 3^e membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire.

Les membres désignés par le conseil d'administration sont : Michèle Costafrolaz, présidente, et Michel Pasteur. Le membre désigné par le Conseil d'Etat du canton de Genève est Alain Heck. Le comité de Contrôle se réunit en principe tous les 15 jours au moins. En 2022, il a tenu 26 séances ordinaires (26 en 2021).

¹ ge.ch > rubrique législation genevoise.

² bcge.ch – A propos de la BCGE > Organisation > Cadre réglementaire.

3.5.3 Méthodes de travail

Le conseil d'administration se réunit 15 fois par année au moins (art. 17 al.1 des statuts de la banque). En 2022, il s'est réuni 15 fois lors de séances d'une durée moyenne de 5 heures. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 100%. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de 4 de ses membres ou de l'organe de révision.

Le conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, approuvé lors de la séance suivante, signé par le président de la séance et le secrétaire. Les membres du conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.

Le président de la direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes ni aux élections. Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la direction générale ou de tiers. En 2022, cela a été le cas à chaque séance du conseil d'administration.

En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du secrétaire de prévenir la surveillance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier.

Le conseil d'administration a la possibilité de constituer des comités permanents ou ad hoc pour étudier des sujets particuliers. Ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut participer aux séances des comités. En 2022, le conseil a disposé de deux comités permanents, en plus du comité de Contrôle: un comité Nominations et rémunération et un comité Risques et stratégie.

Afin de faire face à la sophistication croissante des métiers, les membres du conseil d'administration bénéficient de formations organisées régulièrement par la banque. A titre individuel, chaque membre a la possibilité de demander une formation spécifique au président, qui dispose d'un budget y relatif.

3.6 Compétences du conseil d'administration et de la direction générale

Les compétences et devoirs du conseil d'administration sont définis aux articles 14 des statuts de la banque et 12 de la LBCGe. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit que le conseil d'administration décide:

1. du plan stratégique et financier et, sur proposition de la direction générale, et préavis du comité Risques et stratégie, du concept-cadre pour la gestion des risques. Le conseil d'administration assume la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficaces, ainsi que du pilotage des risques globaux, sur base consolidée;
2. de l'organisation appropriée de la banque;
3. du budget annuel sur proposition de la direction générale;
4. d'approuver, sur proposition du comité de Contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires;
5. du cadre général des limites de risques;
6. de l'octroi des grandes enveloppes de risques-crédit, ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence;
7. des politiques en matière de risques, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la direction générale; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent;
8. de l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques;
9. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne;
10. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres, ainsi que d'autres valeurs;

11. de la politique de la banque en matière de patrimoine immobilier ;
12. d'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent ;
13. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières, ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale fixées à l'art 24 ch. 3 du présent règlement ;
14. des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du conseil d'administration ;
15. de la nomination en son sein de 2 administrateurs comme membres du comité de Contrôle et de la désignation de son président ;
16. de la nomination des membres de la direction générale ;
17. de la nomination du *chief risk officer (CRO)* ;
18. de la nomination des directeurs adjoints et des directeurs ;
19. de la politique en matière de personnel, de rémunération et de prévoyance sociale ;
20. des rémunérations fixe et variable des membres de la direction générale, ainsi que du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
21. des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (*closed periods*) ;
22. de ratifier les propositions de nominations de représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
23. de la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la direction générale ;
24. de proposer pour ratification, la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
25. de nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Les compétences et devoirs de la direction générale sont définis à l'article 21 des statuts de la banque. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit les tâches suivantes :

1. élaborer et soumettre au conseil d'administration le plan stratégique et financier de la banque et le concept-cadre pour la gestion des risques ;
2. établir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la banque ;
3. élaborer le budget annuel et le soumettre au conseil d'administration ;
4. veiller à ce que les structures et l'organisation de la banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession ;
5. veiller à ce que la banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques ;
6. garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la banque ;
7. proposer pour ratification, la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
8. nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit, qu'en sus des compétences qui lui sont expressément attribuées par la loi et les statuts, la direction générale décide :

1. de la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le conseil d'administration ;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du conseil d'administration ;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques ;
4. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum ;
5. de la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux ;
6. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la banque, à l'exception d'elle-même, du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
7. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement ;
8. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques ;
9. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration ;
10. de proposer au conseil d'administration le système des limites globales pour approbation ; celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays ;
11. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.), ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil ;
12. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle

Le conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins, ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité, ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la banque, dont le président du conseil est le garant. La direction générale informe le conseil d'administration de la marche des affaires de la banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent. Le président du conseil d'administration, la direction générale, le comité de Contrôle, l'audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et les activités des différents secteurs, y compris les filiales. Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- mise à disposition du président du conseil d'administration, des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale ;
- compte-rendu du président de la direction générale à chaque séance du conseil d'administration sur la marche des affaires ;
- rapports trimestriels sur les risques par le *chief risk officer* ;
- rapport trimestriel des résultats par le *chief financial officer* ;
- rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du groupe par le responsable du comité de Contrôle et suivi semestriel des recommandations de l'audit interne et externe ;
- rapport oral sur l'activité du comité de contrôle, à chaque séance, par son président ;
- rapport semestriel de l'organe de révision externe.

L'audit interne

L'audit interne est une entité indépendante de la direction générale, subordonnée directement au conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité ainsi que son fonctionnement sont réglés aux articles 16A de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGe), aux articles 28 et 29 des Statuts, aux articles 28 à 31 du Règlement de gestion et d'organisation, ainsi que par la Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration.

L'audit interne répond aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le conseil d'administration fait procéder tous les 5 ans – en plus des diligences annuelles conduites par l'organe de révision externe – à une évaluation externe de l'audit interne. Les sociétés d'audit, autorisées par la Finma, mandatées pour ces évaluations, ont confirmé aux organes de la banque que l'audit interne exerce son activité en conformité des normes de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA) et des meilleures pratiques.

La responsable de l'audit interne établit une planification triennale des missions d'audit basée sur une cartographie des risques revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée avec celle de l'organe de révision externe et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base du plan d'audit et à la fin de ses travaux, l'audit interne émet, à l'intention de la direction générale, du comité de Contrôle et du conseil d'administration, des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et leur adresse un *reporting* semestriel du suivi des recommandations émises ainsi qu'un rapport annuel d'activité.

Composé, au 31.12.2022, de 9 auditeurs (8.8 en équivalent temps plein), l'audit interne est placé sous la responsabilité de **Monique Seiss Baudry**, titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université de Genève, d'un certificat universitaire (CAS) en *Compliance Management*, des certificats internationaux en audit interne (CIA) et en gestion des risques (CRMA) délivrés par *the Institute of Internal Auditors* (IIA), ainsi que du certificat de Gestion Actif-Passif (ALM) délivré par le Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES) de Paris.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'audit interne sont dévolues au comité de Contrôle, lequel évalue annuellement l'efficacité de l'audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées et qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité.

Les membres de l'audit interne possèdent collectivement une grande expérience professionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de contrôle. Ils sont tous titulaires de diplômes et de certifications professionnelles requis pour la tenue professionnelle de leurs fonctions (Master en sciences économiques ou équivalent, certification internationale en audit interne, en gestion des risques et, pour certains, en audit informatique, en ALM et en *Compliance*).

L'audit interne comprend 3 sections qui regroupent des auditeurs disposant d'une expertise des principaux métiers, fonctions et domaines d'activités de la banque, soit notamment les crédits et le financement du négoce international (*trade finance*), la gestion de fortune, l'*asset management*, la salle des marchés, la conformité (*compliance*), la gestion des risques (*risk management*), la gestion des risques de taux et de liquidités (ALM), la comptabilité et le contrôle de gestion, ainsi que l'informatique et les cyberrisques.



Monique Seiss Baudry

Cheffe de l'audit interne
(subordonnée au conseil
d'administration)

4. Direction générale¹

4.1 Membres

Au 31.12.2022, la direction générale était constituée de 8 membres, sous la présidence de Blaise Goetschin. Elle est nommée pour une durée indéterminée; ses membres sont mis au bénéfice de la retraite lorsqu'ils en atteignent l'âge légal, sauf accord préalable entre le conseil d'administration et le membre de la direction générale concerné.

Aucun membre de la direction générale :

- n'a de fonction permanente de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers;
- n'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.



Blaise Goetschin

né le 1^{er} septembre 1957, nationalité suisse.
Président de la direction générale (CEO).

Titulaire d'une licence en gestion d'entreprise de l'Ecole des HEC/Uni Lausanne. 1982, auditeur senior, Pricewaterhouse Genève. 1985, *deputy vice president*, département Capital Markets Credit Suisse, Zurich. 1988, *senior vice president*, département CS Corporate Banking, New York. 1990, membre de la direction, responsable de CS Corporate Finance pour les régions de Suisse romande, Berne et Bâle. 1993, *head* CS Corporate finance: sociétés privées en Suisse. 1995, chef du Service des finances de l'Etat, canton de Vaud. Major aD Armée suisse. 1998, CEO, Banque Fiduciary Trust International, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse du groupe basé à New York. 1^{er} octobre 2000, président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève.



Frédéric Vernet

né le 25 juin 1974, nationalité française.
Responsable de la division Finance (CFO).
Remplaçant du président de la direction générale.
Chief Risk Officer (CRO).

Titulaire d'une formation d'ingénieur en informatique et robotique, d'un Master en Administration des entreprises de l'IAE de Paris et d'un diplôme universitaire en Génie civil de l'Université de Lyon, Frédéric Vernet débute sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur projet chez Capgemini Ernst & Young. Il rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003 en tant qu'organisateur en charge du projet crédit+, où il contribue à la mise en place d'un nouveau processus *front to back* d'octroi des crédits. Dès 2006 et durant deux années, il dirige le département Gestion du réseau & *Business development* de la division Grand public & réseaux. En 2007, il crée la fonction MIS, rattachée à la division Finance et gestion des risques, où il développe le modèle de *reporting* analytique de la banque. De 2012 à 2020, il dirige le département Contrôle de gestion, où il met notamment en place le Plan Stratégique et Financier et poursuit le développement du MIS. En janvier 2021, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Finance (CFO). Frédéric Vernet occupe également la position de CRO (*Chief Risk Officer*) depuis le 1^{er} mars 2021.



Pierrette Jatton Klopfenstein

née le 24 avril 1970, nationalité suisse.
Responsable de la division Genève.

Titulaire d'une licence HEC de l'Université de Lausanne, d'un Brevet fédéral de technicien en marketing, d'une certification SAQ conseillère clientèle individuelle et d'un *Advanced management diploma* de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall ES-HSG, Pierrette Jatton Klopfenstein est d'abord active dans le domaine de la prévoyance (auprès de Swiss Life), puis du marketing (BCV). Elle rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003 en qualité de *product manager*, puis prend la responsabilité du *Business development*. Elle occupe par la suite la direction de différents départements: cheffe Marketing (2007–2011), cheffe Etat-major de la direction générale (2011–2012), cheffe Logistique (2012–2013), puis cheffe du secteur Centre de la division Genève. Elle est nommée membre de la direction générale, responsable de la division Genève dès le 1^{er} avril 2018.



Yves Spörri

né le 17 septembre 1968, nationalité suisse.
Responsable de la division International.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur-agronome de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. De 1994 à 2001, Yves Spörri exerce différentes fonctions au sein du département *Correspondant Banking* de la Bank Kreiss AG à Francfort. En 2001, il rejoint la section Relations banques de la Banque Cantonale de Genève en tant que cadre, nommé membre de la direction en 2004; chef du département Institutions financières et collectivités publiques en 2007, responsable de l'unité d'affaires Banques et institutions internationales en 2011. En juillet 2016, responsable de l'unité d'affaires Banques et assurances et du département Multinationales et institutions internationales. En janvier 2017, membre de la direction générale, responsable de la division Entreprises et clients institutionnels. En janvier 2020, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division International.

¹ Voir structure opérationnelle au 01.03.2023 en pages 18-19, ainsi que le modèle d'affaires en pages 16-17.



Virginie Fauveau

née le 2 juin 1970, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Entreprises.

Titulaire d'un Master en ingénierie financière à Paris, à l'ESLSCA, Virginie Fauveau débute son activité professionnelle à la Banque Vernes, une banque d'affaires parisienne. Au bénéfice d'une expérience professionnelle de près de 25 ans principalement auprès d'entreprises familiales et dans plusieurs institutions bancaires en France et en Suisse, notamment à la Banque Lombard Odier et Cie à Genève, elle a développé une expertise de conseil dans la gouvernance, la transmission et le financement d'entreprises. Elle rejoint le département *Corporate finance* de la Banque Cantonale de Genève en 2008, avant d'en prendre la responsabilité en 2010 et de devenir directrice de Capital Transmission (jusqu'au 31.12.2019), filiale de la banque active dans le *private equity*. En janvier 2020, elle est nommée membre de la direction générale, responsable de la division Entreprises.



Urs Ziegler

né le 19 décembre 1964, nationalité suisse.
Responsable de la Division Asset management.
Chief investment officer (CIO)

Titulaire d'une Licence en Sciences politiques de l'Université de Lausanne et du Certified International Investment Analyst (CIIA®), Urs Ziegler débute sa carrière auprès de la Société de Banque Suisse (SBS), jusqu'à la fusion avec l'UBS, où il devient *head of Product Management* au département *Corporate and Institutional Clients*. En 1998, il entre chez Julius Bär Asset Management comme *sales and relationship Manager*. En 2006, il intègre la Banque Cantonale Vaudoise pour diriger le *Business Development* du pôle *Asset Management*. En décembre 2020, il rejoint la Banque Cantonale de Genève en tant que chef de l'unité d'affaires BCGE Asset management. Le 1^{er} janvier 2022, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Asset Management.



Philippe Marti

né le 7 avril 1962, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Juridique et conformité.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et d'un brevet d'avocat (Ordre des avocats de Genève). Philippe Marti entre à l'UBS en 1987, au sein du Service juridique, puis rejoint en 1995, la Banque Populaire Suisse à Genève (aujourd'hui Credit Suisse) en tant que responsable du Service juridique. 1997-2003, direction administrative du Service Juridique Suisse romande Private Banking et Retail et membre de la direction. En 2004, il rejoint BNP Paribas Private Bank (Switzerland) SA en tant qu'adjoint au responsable du Service Juridique banque privée, membre de la direction. En 2007, il intègre le Crédit Agricole (Suisse) SA comme responsable du service Juridique du pôle banque privée. Durant cette période, il est représentant de l'Association des Banques Etrangères en Suisse au sein du groupe de travail de la sous-commission des affaires juridiques de l'Association Suisse des Banquiers en charge de la révision de la directive sur le mandat de gestion. Début 2010, il rejoint le groupe BCGE en qualité de responsable du département Juridique (CEO Office). En 2015, il est nommé responsable de l'unité d'affaires Juridique et contentieux. A compter du 1^{er} janvier 2020, il conduit l'unité d'affaires Juridique, Conformité et Contentieux rattachée à la division Finance. En janvier 2022, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Juridique et conformité nouvellement créée.



Jean-Marc Joris

né le 10 septembre 1968, nationalité belge.
Responsable de la division Opérations.

Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles. Jean-Marc Joris a travaillé, en 1993, auprès de Dexia Luxembourg, au département Marché des capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de mission au département *Information risk management* auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, *head business development*, auprès d'ING Baring Private Bank à Genève. En avril 2002, il rejoint la Banque Cantonale de Genève, en tant que membre de la direction, responsable du département Organisation et responsable *ad interim* du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale. Responsable de la division Opérations.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Blaise Goetschin

Président des conseils d'administration de Capital Transmission SA, Genève, Dimension SA, Lausanne. Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Genève. Membre du conseil d'administration et Vice-président (depuis le 30.11.2022) de l'Union des Banques Cantoniales Suisses Bâle, ainsi que membre du comité de nominations et rémunération de l'Union des Banques Cantoniales Suisses, Bâle. Membre des conseils d'administration de l'Association suisse des banquiers, Bâle, de economiesuisse, Zurich et d'Investissements Fonciers SA, Lausanne. Membre des conseils de la fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève, de la Fondation Genève Place Financière et de la Fondation H. Dudley Wright, Genève. Membre du comité de la Chambre Genevoise Immobilière.

Frédéric Vernet

Vice-président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon depuis le 27.04.2021.

Pierrette Jatou Klopfenstein

Membre représentante de la BCGE au sein du conseil de l'association GENILEM. Trésorière de l'Association de développement de Saubraz.

Yves Spörri

Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon.

Virginie Fauveau

Membre du conseil d'administration de Dimension SA, Lausanne. Membre de la commission technique de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG). Membre du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich.

Urs Ziegler

Président du conseil d'administration de Loyal Finance AG, Zurich.

Philippe Marti

Président du conseil d'administration de Swiss Public Finance Solutions SA, Genève (SPFS). Membre de la commission juridique de l'Union des Banques Cantoniales Suisses. Membre de "Arbeitsgruppe Finanzmarkt" de economiesuisse.

Jean-Marc Joris

Membre de la commission Swiss Financial Sector Cyber Security Centre, Berne (depuis novembre 2022).

4.3 Compléments d'information à ajouter par les émetteurs soumis à l'ORAb

La Banque Cantonale de Genève n'est pas soumise à l'ORAb.

4.4 Contrats de management

La banque n'a conclu aucun contrat de management.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Rémunération du conseil d'administration

Le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration de la BCGE relève de la compétence de ce dernier ; il a été approuvé par le conseil le 17 septembre 2010 et est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2010. Il a été modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020 et est entré en vigueur rétroactivement le 5 mai 2020.

La rémunération des membres du conseil d'administration se base sur leur charge de travail, leurs responsabilités, les risques encourus, la pratique du marché et celle des banques cantonales. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations de la BCGE et ne sont pas affiliés à sa fondation de prévoyance professionnelle.

Rémunération fixe du conseil d'administration

A titre de rémunération de leur engagement en faveur du conseil d'administration et de ses comités, les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle. Par ailleurs, le conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres ou commander des expertises externes ; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000. En 2022, le conseil n'a pas fait usage de ce budget complémentaire.

Plan d'intéressement en actions

Depuis 2019, les administrateurs ayant exercé leur mandat pendant une année complète d'assemblée générale à assemblée générale peuvent recevoir, par tranche de rémunération de CHF 3'000, quatre actions gratuites conditionnées par l'achat de deux actions à leur prix de marché. Ces titres sont bloqués 5 ans, même si le mandat s'est éteint dans l'intervalle.

Ce changement a pour but d'associer mieux encore les administrateurs à la performance à long terme de la BCGE. Il respecte le principe de l'alignement des intérêts de l'actionariat sur celui des organes dirigeants.

Rémunération variable du conseil d'administration

Afin de garantir leur indépendance et de promouvoir leur intérêt pour le développement à long terme de la banque, les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

Politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs

Le règlement relatif à la rémunération du personnel relève de la compétence du conseil d'administration. Le règlement applicable à l'année sous revue a été approuvé par le conseil le 11 novembre 2015 et modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020.

La rémunération des collaborateurs comprend une rémunération fixe, une rémunération variable non systématique, ainsi que des plans d'intéressement en actions. La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs et est évaluée sur plusieurs critères : *benchmarking*, offre du marché et concurrence notamment. Chaque année, le conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe de rémunération variable est décidée chaque année par le conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux trois années précédentes.

Une part des enveloppes variables peut être distribuée en actions dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50% dans le cas de l'enveloppe complémentaire. Ces actions sont bloquées pour une durée de 5 à 10 ans.

Dans certains métiers du front, comme le *private banking*, le *trade finance*, les crédits ou la banque de réseau, des modèles de rémunération définissant la part variable du salaire, totalement ou partiellement quantitatifs, ont été mis en œuvre. Ils ont été développés en tenant compte des paramètres principaux suivants :

- protection de l'intérêt du client ;
- reconnaissance de la compétence individuelle ou collective ;
- absence d'incitation à la prise de risque exagérée ;
- rigueur administrative, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la banque.

Les rémunérations des fonctions de contrôle ne sont pas directement subordonnées aux résultats commerciaux des entités qu'elles contrôlent.

Plan	Critère d'attribution	Description	Durée de blocage ¹
1 Rémunération variable ordinaire	Rémunération variable de minimum CHF 3'000	4 actions gratuites par tranches de CHF 3'000 conditionnées par l'achat de 2 actions à leur prix de marché	5 à 10 ans, à choix
Enveloppe complémentaire	Niveau du résultat annuel consolidé comparativement aux résultats des trois années précédentes	50% en actions pour les membres de la direction générale ² et de la direction, 20% en actions pour les autres collaborateurs	5 ans ³
2 Ancienneté	Dès 3 années d'ancienneté	De 4 à 14 ⁴ actions	5 ans
3 Fidélité	Dès 10 ans d'ancienneté et par tranches de 5 ans	CHF 4'000 en actions	5 ans
4 Participation au capital	Dès une année d'ancienneté	4 actions gratuites conditionnées par l'achat de 4 actions à leur prix de marché	5 à 10 ans, à choix

¹ Le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail, à l'exception des collaborateurs dont le contrat de travail s'interrompt par la retraite ou l'invalidité; ils peuvent alors choisir de maintenir le blocage.

² Le conseil d'administration peut décider d'année en année de modifier la clé de répartition entre actions bloquées et liquidités attribuées aux membres de la direction générale.

³ Le blocage est maintenu pour les membres de la direction générale au-delà de la fin du contrat de travail.

⁴ Dès 25 ans d'ancienneté.

Les délais de blocage des actions de la banque acquises par l'ensemble des collaborateurs de la maison-mère – en vertu des plans d'intéressement – et les conditions fiscales qui leur sont liées, sont expliquées dans le tableau ci-dessus et au point 4.22 des comptes de la maison-mère en page 152.

Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur certaines prestations de la BCGE. La banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération.

Programmes de participation de l'ensemble des collaborateurs

Tous les collaborateurs de la banque, membres de la direction générale inclus, bénéficient de 4 plans d'intéressement qui leur donnent la possibilité d'aligner leurs intérêts financiers personnels à ceux de l'entreprise. Ces plans prévoient la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE bloquées sur 5 à 10 ans selon le choix du collaborateur pour certains plans. Lorsque la remise d'actions gratuites implique un achat par le collaborateur, les actions acquises par ce dernier sont bloquées pour la même durée.

Ces plans sont détaillés dans le règlement du personnel, dont toute modification doit être soumise au conseil d'administration.

Principes de rémunération de la direction générale

La rémunération des membres de la direction générale s'inscrit dans le cadre général de la politique de rémunération de la BCGE. Elle vise à garantir la compétitivité de la banque sur une place financière très développée et à lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents. Elle tient compte des responsabilités individuelles, d'une évaluation des performances et s'inscrit dans les réalités du marché.

Les membres de la direction générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable; ils ne bénéficient pas de plans d'*incentive* relatifs aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune, qui sont ouverts aux autres collaborateurs de la banque.

De plus, les rémunérations perçues par les membres de la direction générale dans le cadre de leurs fonctions dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la banque.

Les contrats de travail des membres de la direction générale stipulent un délai de résiliation de 6 à 12 mois.

La rémunération des membres de la direction générale comporte les éléments suivants :

- **Rémunération fixe de la direction générale**

La rémunération fixe rétribue la mission, les responsabilités de base et l'atteinte des objectifs standards. A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire. Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des responsabilités et des performances, selon les mêmes règles que celles applicables à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

- **Rémunération variable de la direction générale**

La rémunération variable des membres de la direction générale récompense des performances individuelles ou collectives dépassant la mission de base. L'enveloppe globale des rémunérations variables de la direction générale est déterminée par le conseil d'administration. Ce dernier prend sa décision en se référant à un modèle d'évaluation de la performance de la banque, basé sur des critères de rentabilité, de productivité, de compétitivité et de maîtrise du risque.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est ensuite répartie entre les directeurs généraux en fonction du degré d'atteinte de leurs objectifs individuels et de la performance de leur division. De plus, en cas de résultats de la banque particulièrement favorables, la direction générale reçoit une enveloppe complémentaire non récurrente versée à hauteur de 50% en actions de la banque bloquées sur 5 ans.

Cette enveloppe est distribuée si le résultat opérationnel de l'année sous revue est supérieur à la moyenne des deux meilleures années parmi les trois précédentes, ce qui a été le cas en 2022. L'attribution ou non de l'enveloppe complémentaire peut donc provoquer une certaine volatilité de la rémunération totale des membres de la direction générale d'une année sur l'autre.

Globalement et en tendance, la part variable des rémunérations de la direction générale ne devrait pas dépasser la part fixe. En 2022, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 47.26% et 66.16% de la rémunération totale.

Les rémunérations fixes et variables de chaque membre de la direction générale sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du président de la direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et préavis du comité Nominations et rémunération.

Comme l'ensemble des collaborateurs de la banque, les membres de la direction générale sont éligibles aux 4 plans d'intéressement présentés plus haut.

5.2. Informations à fournir par les émetteurs soumis à l'ORAb

La banque n'est pas soumise à l'ORAb.

5.3 Informations à fournir par les émetteurs non soumis à l'ORAb

Le rapport de rémunération se trouve à la page 152 point 4.22 du présent rapport.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires

Il n'existe aucune limitation des droits de vote ni de clause statutaire prévoyant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels.

6.1.2 Octroi de dérogation pendant l'exercice

Non pertinent.

6.2 Quorums statutaires

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, la scission, la transformation et la dissolution de la banque, sont prises à la majorité des 2/3 du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins un dixième du capital social peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, 20 jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève* et dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million peuvent requérir par écrit, dans un délai de 40 jours avant l'assemblée générale, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour en indiquant leur proposition.

6.5 Inscription au registre des actions

La banque tient un registre des actions et seules les personnes inscrites au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote sont considérées comme actionnaires à l'égard de la banque et peuvent exercer le droit de vote lors de l'assemblée générale. La clôture du registre des actions a lieu en général une vingtaine de jours avant l'assemblée générale. La date exacte est communiquée à la bourse suisse en moyenne deux mois avant une assemblée générale. Il n'y a pas de dérogations prévues.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'*opting out* ou d'*opting up*.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaboré en faveur des membres du conseil d'administration et/ou de la direction générale relativement aux prises de contrôle.

8. Organe de révision externe

L'assemblée générale ordinaire a accepté le renouvellement du mandat de réviseur confié à la société Deloitte, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2022.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision externe est réélu chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Alexandre Buga, depuis 2019.

Un appel d'offres pour la sélection de l'organe de révision externe a été réalisé par la banque en 2018, appel d'offres que la société Deloitte a remporté.

8.2 Honoraires de révision (en CHF)

Ces honoraires de révision sont perçus par Deloitte.

	31.12.2022	31.12.2021
Révision groupe BCGE	654'000	617'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	<i>540'000</i>	<i>519'000</i>

Hors TVA et frais de débours

8.3 Honoraires supplémentaires (en CHF)

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés et diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

	31.12.2022	31.12.2021
Révision groupe BCGE	99'000	75'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	<i>99'000</i>	<i>75'000</i>

Des honoraires supplémentaires de CHF 381'000 non liés à la révision ont été perçus en 2022 par une société du réseau Deloitte (CHF 311'000 en 2021). Ces honoraires concernent majoritairement des travaux dans le cadre de la préparation de relevés fiscaux.

8.4 Instruments d'information sur l'organe de révision externe

Durant l'année 2022, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à 3 séances avec le conseil d'administration dans son ensemble (3 en 2021) et à 6 séances avec le comité de Contrôle (9 en 2021). Ces entretiens ont porté principalement sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du groupe BCGE.

Le conseil d'administration, le comité de Contrôle et l'Audit interne reçoivent les rapports de l'organe de révision.

9. Politique d'information

- Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la banque. Il délègue au département Corporate affairs et Communication la responsabilité d'en assurer la gestion. Son responsable lui est directement subordonné.
- L'ensemble des actionnaires, de la clientèle et du public dispose du site internet bcge.ch et d'une application mobile afin d'accéder à toutes les informations d'intérêt sur le groupe BCGE. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale, en particulier par le biais de l'adresse e-mail info@bcge.ch.
- Des communiqués de presse sont diffusés selon l'actualité et les besoins. La banque s'adresse aussi aux journalistes étrangers, ainsi qu'aux analystes financiers, en tant que relais d'information auprès des actionnaires. Elle leur présente la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de conférences de presse lors de la publication des résultats annuels et semestriels.
- La banque entretient des relations avec les collectivités publiques genevoises, notamment par le biais de conférences régulièrement organisées dans le courant de l'année.
- La banque produit des publications financières et institutionnelles régulières destinées aux investisseurs et aux actionnaires.

Canal	Langue	Fréquence	Forme	Disponibilité
Site internet	Fr/En/De	permanente	publication électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE
Rapport annuel	Fr/En	annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch
Assemblée générale	Fr	annuelle	événement	en présentiel ou en format digital "live"
Informations financières	Fr/En/De	permanente	publication électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Publications financières
Conférences de presse sur les résultats	Fr	2 x par année	événement	en présentiel ou en format digital "live"
Communiqués de presse	Fr/En/De	ponctuelle	publication & envoi électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Actualités > Communiqués de presse
Publications financières	Fr/En	régulière	publication électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Publications financières
Magazine Dialogue	Fr/En Fr	2 x par année	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Dialogue disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch
Boîte aux lettres électronique	Fr/En/De	permanente	e-mail	info@bcge.ch / communication@bcge.ch
Page LinkedIn BCGE	Fr	permanente	communication digitale	linkedin.com/company/bcge
Page YouTube BCGE	Fr/En	permanente	communication digitale	youtube.com/c/BanqueCantonaledGenève

Contacts

Corporate affairs et Communication

communication@bcge.ch

Christophe Weber (porte-parole)
Tél. +41 (0)22 809 24 02
christophe.weber@bcge.ch

Grégory Jaquet (porte-parole adjoint)
Tél. +41 (0)22 809 32 39
gregory.jaquet@bcge.ch

Analyste financier / Investors relation

Marc Doerks
Tél. +41 (0)22 809 34 80
marc.doerks@bcge.ch

Banques et assurances

Boris Bijleveld
Tél. +41 (0)22 809 34 73
boris.bijleveld@bcge.ch

10. Périodes de blocage du négoce

Une période de blocage liée à l'élaboration et à la publication des résultats de la banque est promulguée par le responsable de la division Finance et démarre au plus tard deux semaines avant la clôture de l'exercice comptable annuel, respectivement semestriel. Cette période se termine avec la publication des résultats.

Sont soumis à la période de blocage :

- les membres de la direction générale ;
- les membres du conseil d'administration et le membre du comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat ;
- les collaborateurs de la Comptabilité et du Contrôle de gestion ;
- les collaborateurs de l'unité d'affaires Risques et ALM ;
- les collaborateurs de l'Audit interne ;
- le directeur du département Marchés financiers et trésorerie, ainsi que les collaborateurs en charge de la Trésorerie de la banque et du *Market-Making* sur le titre de la banque ;
- les collaborateurs bénéficiant d'un accès au *SharePoint* de la direction générale, ainsi que ceux ayant accès au module comptabilité de FINNOVA ;
- toutes les personnes nommément désignées par le responsable de la division Finance.

Les personnes soumises à une période de blocage ont l'interdiction :

- d'effectuer des transactions à titre personnel, c'est-à-dire acheter ou vendre l'action nominative de la Banque Cantonale de Genève, en bourse ou hors bourse, directement ou indirectement, par le biais d'un tiers (par exemple un gestionnaire de fortune) ou non, de concert avec un tiers ou non, ou encore entreprendre toute transaction ayant un effet économique semblable à une vente ou à un achat de titres de la banque ;
- de révéler de quelque manière que ce soit des informations confidentielles à d'autres collaborateurs de la banque ou à des tiers ;
- de conseiller des tiers en relation avec des transactions sur les actions de la banque ou d'autres valeurs expressément désignées.

Agile

La BCGE est une banque qui privilégie le contact humain et le dialogue personnalisé. Elle s'appuie sur la digitalisation et les nouvelles technologies pour faciliter la vie pratique de sa clientèle.





Self onboarding

Je connais mon banquier

Prêts en ligne

Conseil personnalisé

ForXchange

Plateforme de trading en ligne

Banque en ligne 7j/7

Disponibilité

Plateforme eGFI

Réflexion partagée

Coffre-fort numérique

Commentaires sur les comptes du groupe Bénéfice et dividende record¹

La performance économique de la BCGE a été excellente en 2022.

- En croissance marquée de 8.3%, le chiffre d'affaires atteint CHF 475.7 millions, traduisant la capacité de la banque à capter le dynamisme des secteurs économiques les plus porteurs.
- Les indicateurs de performance se positionnent à haut niveau, portés par des volumes d'affaires et de clientèle en hausse. Les actifs gérés et administrés se situent à CHF 33.4 milliards, les créances à la clientèle et les prêts hypothécaires atteignent CHF 18.5 milliards.
- Les fonds propres, en progression constante, s'élevèrent à CHF 1.984 milliard (+8.6%). Le résultat opérationnel est en augmentation marquée à CHF 195.0 millions (+11.9%).
- En 2022, la banque a créé 39 postes supplémentaires.

Principaux chiffres consolidés de l'année 2022

Résultats, en CHF 1'000	31.12.2022	31.12.2021	Variation 2022 vs 2021	
Produits d'exploitation	475'667	439'240	36'427	8.3%
Charges d'exploitation	261'291	253'996	7'295	2.9%
Résultat opérationnel	194'986	174'309	20'677	11.9%
Bénéfice net	175'950	125'234	50'716	40.5%
ROE (rendement du capital)	9.09%	7.00%	209 points de base	29.9%
Dividende par action en CHF	5.50*	4.50	1.00	22.2%

Bilan et volumes traités

Total du bilan	30'034'414	28'293'691	1'740'723	6.2%
Créances hypothécaires	13'045'695	12'665'892	379'803	3.0%
Actifs gérés et administrés	33'411'277	34'145'974	-734'697	-2.2%
Fonds propres	1'983'651	1'827'222	156'429	8.6%
Ratio des fonds propres <i>tier 1</i>	15.27%	15.11%	16 points de base	1.1%
Ratio des fonds propres réglementaires disponibles	16.46%	16.49%	-3 points de base	-0.2%
Effectifs (équivalents 100%)	874	834	39**	4.7%

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 02.05.2023.

** En raison des arrondis, les effectifs sont passés de 834.1 à 873.6.



¹ Consultez la vidéo commentée des résultats annuels 2022 de la BCGE, disponible sur la chaîne YouTube BCGE > Playlist BCGE | Nos résultats. Cette présentation expose également les priorités et les perspectives de la banque pour 2023.

Le chiffre d'affaires de la banque est en forte progression

La performance économique de la BCGE a été excellente en 2022, avec un bénéfice net en hausse de 40.5% à CHF 176.0 millions (incluant des produits extraordinaires de CHF 34.6 millions) et un bénéfice opérationnel de CHF 195 millions (+11.9%). L'évolution des volumes d'affaires reflète le positionnement stratégique adéquat de la banque, qui capte le dynamisme des secteurs économiques les plus porteurs.

Les actifs gérés et administrés s'élèvent à CHF 33.4 milliards et les créances à la clientèle et hypothécaires à CHF 18.5 milliards. La croissance des revenus est soutenue par la marge d'intérêts, la banque ayant su exploiter au mieux le changement de régime des taux et minimiser les effets du marché boursier sur ses commissions, la plupart des clients restant investis.

Le total de son chiffre d'affaires s'élève à CHF 475.7 millions (+8.3%). Le résultat net des opérations d'intérêts s'affiche à CHF 286 millions, les commissions à CHF 133 millions et les opérations de négoce à CHF 38 millions. La part du chiffre d'affaires en EUR et en USD se monte à 29.7%, reflet du succès du pôle international des activités.

Les charges d'exploitation de CHF 261.3 millions matérialisent l'investissement de la banque dans de nouvelles compétences et technologies au service des clients privés, entreprises et institutionnels.

L'effectif du groupe a progressé de 39 nouveaux postes pour atteindre 874 collaborateurs (en équivalent temps plein).

BCGE: contributeur majeur du financement de l'économie genevoise

Les financements octroyés par la banque aux entreprises et aux particuliers s'élèvent à CHF 18.5 milliards. 21'357 entreprises sont appuyées par la BCGE, soit 595 de plus en une année. La part mesurée des créances hypothécaires dans le total du bilan de la banque (43%) atteste d'une diversification élevée de son modèle d'affaires.

Résistance des actifs gérés et administrés

Les actifs de la clientèle privée augmentent de CHF 475 millions pour s'élever à CHF 18.8 milliards (+2.6%). L'apport net des nouveaux mandats discrétionnaires est de CHF 231 millions. Les 41 fonds de la gamme Synchrony totalisent, pour leur part, CHF 3.5 milliards. La plateforme de *trading online 1816* dénombre quelque 11'700 investisseurs. L'évolution des actifs de la clientèle institutionnelle reflète, quant à elle, les performances du marché et s'inscrivent à CHF 14.6 milliards (-7.6%).

Hausse continue des fonds propres

Les fonds propres augmentent notablement avec un ajout de CHF 156 millions, ce qui les porte à un total de CHF 1.984 milliard. Le ratio de couverture des fonds propres consolidés est excellent à 16.5%, au-dessus de la norme requise de 12.7%. La BCGE appartient au cercle des banques bien capitalisées et sûres, comme en atteste son *rating* de Standard & Poor's AA-/A-1+/Stable.

Plus de 15'500 actionnaires

Le cercle des actionnaires privés et institutionnels s'est encore élargi en 2022. 83 actionnaires ont rejoint la banque, portant leur total à 15'506, dont 15'107 privés. Cette évolution est réjouissante d'autant que la part flottante du capital est largement distribuée, avec 83% des actionnaires, qui détiennent entre 1 et 50 actions. A noter également que 75% des collaborateurs de la banque sont actionnaires et détiennent 3.0% du capital.

Performance de l'action BCGE: +11.8%

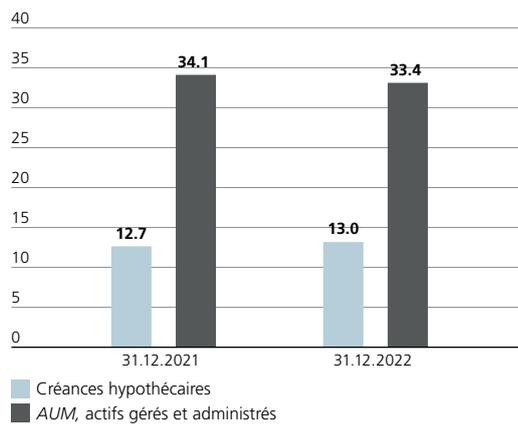
Le cours de l'action BCGE a fortement progressé durant l'année 2022 et termine la période au cours de CHF 179.50. La valeur boursière de l'action est de 64% de la valeur comptable (CHF 278.70). A CHF 1.292 milliard de capitalisation boursière, le potentiel d'appréciation demeure important (fonds propres de CHF 1.984 milliard).

Le dividende proposé est en forte hausse

Le dividende soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 2 mai 2023 est de CHF 5.50, soit 11% du nominal, en progression de 22%. La contribution de valeur de la banque aux collectivités publiques, principalement le canton et les communes genevoises, au titre de l'exercice 2022, impôts et dividendes notamment, se monte à CHF 72 millions pour cet exercice.

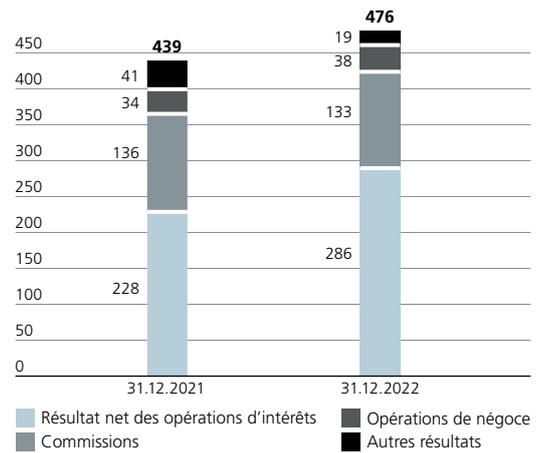
Evolution des créances hypothécaires et des AUM

en CHF milliards



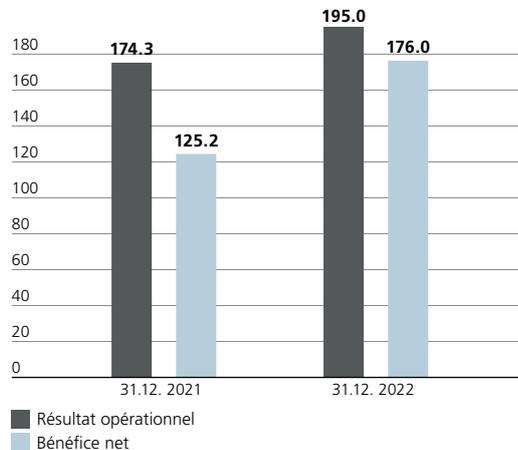
Evolution des revenus

en CHF millions



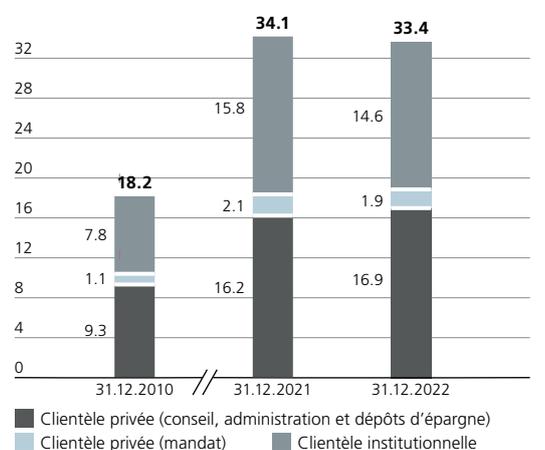
Evolution du résultat opérationnel et du bénéfice net

en CHF millions



Evolution des fonds gérés et administrés

en CHF milliards



Priorités stratégiques 2023

La banque se développe actuellement sur 7 axes stratégiques prioritaires résumés en page 15 du présent rapport.

La banque poursuit son expansion commerciale et capte le dynamisme des secteurs économiques porteurs. Elle s'appuie sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux demandes de l'économie genevoise et suisse.

Pour 2023, sauf dégradation de la conjoncture et compte-tenu des développements commerciaux planifiés, la banque s'attend à une rentabilité en progression sur l'année.



Manuel Leuthold
Président du conseil d'administration



Frédéric Vernet
Membre de la direction générale (CFO)

Perspectives 2023

- **La croissance des affaires à forte valeur ajoutée et la fidélité de sa clientèle confirment le positionnement stratégique favorable de la BCGE.**
- **La solidité financière de la banque en fait une adresse de dépôt sûre et stable.**
- **La banque s'attend à une hausse modérée des taux et à une conjoncture économique résiliente; des conditions susceptibles, d'une part, de reconstruire sa marge d'intérêts et, d'autre part, de soutenir ses revenus de commissions.**
- **L'augmentation des crédits restera modérée en raison de la réglementation sur les fonds propres et d'une politique de prudence en particulier dans le financement immobilier.**
- **La banque poursuit le développement des affaires moins consommatrices de fonds propres (gestion de fortune privée et institutionnelle, conseil aux entreprises) et élargit son offre pour les entreprises (financements des fonds propres et *M&A*).**

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale de Genève et de ses filiales (« le Groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 104 à 133) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances

 Niveau de risque similaire à l'année précédente



Eléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 5,479 mios et CHF 13,046 mios (total de bilan de CHF 30,034 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 88 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 32 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 109 à 112 et au tableau 4.02 de l'annexe en page 115 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Evaluation des provisions pour litiges

 Niveau de risque inférieure à l'année précédente



Eléments clés de l'audit

De par son activité prépondérante de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, le Groupe est exposé aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque d'évaluation de la part de la direction.

Nous vous renvoyons à la page 113 et au tableau 4.16 de l'annexe en page 122 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels.
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 27 février 2023

Comptes consolidés 2022 et annexes groupe BCGE

Sommaire

Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle	103
1. Positions du bilan et des opérations hors bilan – consolidé	104
2. Positions du compte de résultat – consolidé	105
3. Présentation de l'état des capitaux propres – consolidé	106
Présentation synoptique – consolidé	107
1. Raison sociale, forme juridique, siège et but	107
2. Principes de comptabilisation et d'évaluation	108
3. Gestion des risques	110
4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés	114
4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)	114
4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	115
4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	116
4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	116
4.05 Répartition des immobilisations financières	117
4.06 Présentation des participations	117
4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	118
4.08 Présentation des immobilisations corporelles	118
4.09 Présentation des valeurs immatérielles	119
4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs	119
4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	119
4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	119
4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	120
4.14 Présentation des produits structurés émis	120
4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours	121
4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	122
4.17 Présentation du capital social	122

4.18	Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs	123
4.19	Indication des créances et engagements envers les parties liées	123
4.20	Indications des participants significatifs	124
4.21	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	124
4.22	Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663b ^{bis} CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés	125
4.23	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	125
4.24	Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	126
4.25	Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)	127
4.26	Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	127
4.27	Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque	128
4.28	Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels	129
4.29	Répartition des crédits par engagement	129
4.30	Répartition des opérations fiduciaires	129
4.31	Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution	129
4.32	Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur	129
4.33	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	130
4.34	Répartition des charges de personnel	130
4.35	Répartition des autres charges d'exploitation	130
4.36	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées	130
4.37	Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition	130
4.38	Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation	131
4.39	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	132
4.40	Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation	132
5.	Présentation du tableau des flux de trésorerie – consolidé	133

Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle

Consolidé

Fonds propres pris en compte en CHF 1'000		2022	2021
1	Fonds propres de base durs (CET1 ¹)	1'935'327	1'787'231
2	Fonds propres de base (T1 ²)	2'070'327	2'011'976
3	Fonds propres totaux	2'231'082	2'194'906
Positions pondérées en fonction des risques (RWA³) en CHF 1'000			
4	RWA ³	13'554'628	13'311'471
4a	Exigences minimales de fonds propres	1'084'370	1'064'918
Ratios de fonds propres basés sur les risques en % des RWA ³			
5	Ratio CET1 ¹	14.3%	13.4%
6	Ratio de fonds propres de base	15.3%	15.1%
7	Ratio de fonds propres globaux	16.5%	16.5%
Exigences en volants en CET1¹ en % des RWA ³			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.5%	2.5%
9	Volant anticyclique (art. 44a OFR ⁴) selon le standard minimal de Bâle	–	–
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national	–	–
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 ¹	2.5%	2.5%
12	CET1 ¹ disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 ¹ affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC ⁵)	8.5%	8.5%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR⁴ en % des RWA ³			
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR ⁴	4.0%	4.0%
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR ⁴)	0.7%	0.0%
12c	Ratio-cible en CET1 ¹ (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴	8.5%	7.8%
12d	Ratio-cible en T1 ² (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴	10.3%	9.6%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴	12.7%	12.0%
Ratio de levier Bâle III			
13	Engagement global	31'725'431	29'828'305
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.5%	6.7%
Ratio de liquidités (LCR⁶)			
15	Numérateur du LCR ⁶ : somme des actifs liquides de haute qualité	8'766'380	7'594'867
16	Dénominateur du LCR ⁶ : somme nette des sorties de trésorerie	5'152'940	4'006'989
17	Ratio de liquidités, LCR ⁶	170%	190%

¹ Common equity tier 1.

² Tier 1.

³ Risk weighted assets.

⁴ Ordonnance sur les fonds propres.

⁵ Total loss-absorbing capacity.

⁶ Liquidity coverage ratio.

L'intégralité des exigences de publication liées aux fonds propres sera disponible sur le site de la banque au plus tard le 30.04.2023 (bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers). La banque applique l'approche standard internationale également connue sous l'abréviation AS-BRI pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel.

Risque de changement de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque

En cas de variation de la courbe des taux d'intérêt, la valeur de marché des fonds propres de la banque oscillerait entre CHF –112 millions (en cas de hausse des taux de 100 points de base) et CHF 119 millions (en cas de baisse des taux de 100 points de base). L'impact sur les revenus varierait de respectivement CHF –0.6 millions et CHF –32.8 millions, avec un taux plancher de référence à 0% pour les prestations de la clientèle.

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan

Consolidé

Actifs	Notes	31.12.2022 en CHF 1'000	31.12.2021 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Liquidités	4.23	6'715'699	6'467'963	247'736
Créances sur les banques	4.23	1'162'774	857'787	304'987
Créances résultant d'opérations de financement de titres	4.23	718'692	–	718'692
Créances sur la clientèle	4.23	5'478'939	5'689'608	–210'669
Créances hypothécaires	4.23	13'045'695	12'665'892	379'803
Opérations de négoce	4.03	51'132	53'944	–2'812
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4.04	12'355	17'094	–4'739
Immobilisations financières	4.05	2'339'186	2'124'776	214'410
Comptes de régularisation		49'896	38'535	11'361
Participations	4.06	69'198	64'042	5'156
Immobilisations corporelles	4.08	128'315	128'684	–369
Valeurs immatérielles	4.09	333	702	–369
Autres actifs	4.10	262'200	184'664	77'536
Total des actifs	4.25	30'034'414	28'293'691	1'740'723

Total des créances subordonnées		46'223	29'853	16'370
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		–	–	–

Passifs

Engagements envers les banques	4.23	3'125'773	3'194'426	–68'653
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4.23	18'490	163'064	–144'574
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.23	19'446'818	18'233'404	1'213'414
Engagements résultant d'opérations de négoce	4.03	1'565	3'925	–2'360
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4.04	9'438	8'648	790
Obligations de caisse	4.23	740	803	–63
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4.15	4'776'505	4'597'245	179'260
Comptes de régularisation		133'080	110'102	22'978
Autres passifs	4.10	532'518	148'490	384'028
Provisions	4.16	5'836	6'362	–526
Réserves pour risques bancaires généraux	4.16	270'000	250'000	20'000
Capital social	4.17	360'000	360'000	–
Réserve issue du capital		299'171	306'764	–7'593
Réserve issue du bénéfice		921'818	827'544	94'274
Réserve de change		–29'467	–24'442	–5'025
Propres parts du capital		–14'292	–18'287	3'995
Intérêts minoritaires au capital propre		471	409	62
Bénéfice/perte (résultat de la période)		175'950	125'234	50'716
<i>dont: part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		62	21	41
Total des passifs	4.25	30'034'414	28'293'691	1'740'723

Total des engagements subordonnés	4.15	331'545	334'745	–3'200
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>	4.15	245'000	334'745	–89'745

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	4.28	914'546	1'328'273	–413'727
Engagements irrévocables	4.02	768'782	731'444	37'338
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	4.02	304'085	238'120	65'965
Crédits par engagement	4.29	114'811	117'903	–3'092

2. Positions du compte de résultat

Consolidé

Résultat des opérations d'intérêts	Notes	31.12.2022 en CHF 1'000	31.12.2021 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Produits des opérations d'intérêts et des escomptes	4.33	306'466	249'803	56'663
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		60	40	20
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		5'641	4'558	1'083
Charges d'intérêts		-20'808	-3'625	-17'183
Résultat brut des opérations d'intérêts		291'359	250'776	40'583
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.16	-5'348	-22'866	17'518
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		286'011	227'910	58'101

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		60'635	65'255	-4'620
Produits des commissions sur les opérations de crédit		44'046	43'728	318
Produits des commissions sur les autres prestations de service		40'355	37'009	3'346
Charges de commissions		-12'287	-9'948	-2'339
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		132'749	136'044	-3'295

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.32	37'784	34'035	3'749
---	------	---------------	---------------	--------------

Autres résultats ordinaires

Résultat des aliénations d'immobilisations financières		10'394	25'801	-15'407
Produits des participations		11'048	8'242	2'806
Résultat des immeubles		1'104	1'246	-142
Autres produits ordinaires		7'830	6'943	887
Autres charges ordinaires		-11'253	-981	-10'272
Sous-total autres résultats ordinaires		19'123	41'251	-22'128

Total des produits d'exploitation		475'667	439'240	36'427
--	--	----------------	----------------	---------------

Charges d'exploitation

Charges de personnel	4.34	-164'437	-159'097	-5'340
Autres charges d'exploitation	4.35	-96'854	-94'899	-1'955
Sous-total charges d'exploitation		-261'291	-253'996	-7'295

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4.36	-18'717	-16'847	-1'870
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4.16	-673	5'912	-6'585

Résultat opérationnel		194'986	174'309	20'677
Produits extraordinaires	4.36	34'583	13	34'570
Charges extraordinaires	4.36	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.16	-20'000	-20'000	-
Impôts	4.39	-33'619	-29'088	-4'531

Bénéfice/perte (résultat de la période)		175'950	125'234	50'716
<i>dont: part des intérêts minoritaires au bénéfice du groupe</i>		62	21	41

3. Présentation de l'état des capitaux propres

Consolidé

(en CHF 1'000)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital (poste négatif)	Intérêts minoritaires	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	306'764	827'544	250'000	-24'442	-18'287	409	125'234	1'827'222
Acquisition de propres parts au capital						-3'739			-3'739
Aliénation de propres parts au capital						7'572			7'572
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-162				162			-
Différences de change					-5'025				-5'025
Dividendes et autres distributions		489						-32'400	-31'911
Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)								-6'480	-6'480
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				20'000					20'000
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves		-7'920	94'274				62	-86'354	62
Bénéfice/Perte (résultat de la période)								175'950	175'950
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	299'171	921'818	270'000	-29'467	-14'292	471	175'950	1'983'651

Présentation synoptique

Consolidé

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève. Le siège social et la direction de la banque sont à Genève.

Le groupe Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle régionale et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés, ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le groupe est également actif en gestion de patrimoine, ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

La banque développe ses activités commerciales en s'appuyant sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux spécificités de l'économie genevoise.

Rapport d'activité

La partie commerciale du rapport d'activité est indiquée dans le chapitre Commentaires sur les comptes du groupe. La banque publie l'adéquation des fonds propres dans le document "Exigences de publication liées aux fonds propres", selon les normes Bâle III et applique l'approche standard suisse pour le risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et selon l'approche de l'indicateur de base (BIA) pour le risque opérationnel.

Effectif du personnel	31.12.2022	31.12.2021
En équivalent plein temps	873.62	834.13
En équivalent plein temps moyen	860.34	824.53
Effectif	926.00	886.00
Effectif moyen	909.42	876.33

La banque adopte une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle.

Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire Finma 2018/3 sur l'*outsourcing*-banques. Les mandats confiés à Swisscom concernent principalement les opérations de paiement et sur titres (ce qui permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses), l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse, ainsi que la maintenance de certaines infrastructures.

La BCGE était en litige avec un prestataire depuis 2010 concernant un différend portant sur diverses prestations et leur mode de facturation. Ce différend a été clôturé fin 2022 avec succès.

Convention avec l'actionnaire principal

L'article 33 ch.5 des statuts de la banque, adopté lors de l'assemblée générale du 3 mai 2005, concrétise le régime de remboursement des avances consenties par l'Etat de Genève à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève, au début des années 2000. La banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés). A la suite de la dissolution de la fondation, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la banque, à CHF 370'661'634 au 31 décembre 2009. Au titre de l'exercice 2022, un montant de CHF 7.9 millions sera payé, en hausse de CHF 1.4 million par rapport à l'année précédente, pour autant que la proposition de dividende du conseil d'administration à l'assemblée générale soit adoptée. Dans ce cas, un montant total de CHF 63.4 millions aura été remboursé depuis 2009, portant ainsi le total des remboursements opérés par la banque à CHF 90.9 millions depuis son assainissement en 2000.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Normes de référence

Les comptes consolidés du groupe sont préparés sur la base du Code des obligations, de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution, ainsi que de la circulaire Finma 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB) et l'ordonnance de la Finma sur les comptes (OEPC-Finma).

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe comprend les sociétés dont la consolidation présente une importance significative. Ce périmètre a très légèrement évolué depuis le 31 décembre 2021, avec l'arrivée de Rhône Saône Léman SNC II au sein du groupe BCGE.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison-mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison-mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Total du bilan	en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève, Genève	29'803'891
Capital Transmission SA, Genève	94'699
Investissements Fonciers SA, Lausanne	23'087
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	10'695
Loyal Finance AG, Zurich	1'480
Dimension SA, Lausanne	412
Banque Cantonale de Genève France SA, Lyon	991'072
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux	44'440
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	32'871
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	36
Rhône Saône Léman SNC II, Lyon	13
Rhône Saône Léman SNC I, Lyon	10

Méthode de consolidation du groupe

• Consolidation du capital

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne *purchase method*. Celle-ci prévoit que le prix

d'achat des participations est compensé avec la part que détient le groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill

Le *goodwill*, ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique Valeurs immatérielles et amortis par le biais du compte de résultat sur une durée maximum de 10 ans.

• Opérations réciproques

Les engagements et créances, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Traitement des différences de conversion des monnaies étrangères

Les éléments de l'actif, des fonds étrangers du bilan et les amortissements d'immobilisations corporelles des entités domiciliées hors de Suisse, établis en monnaies étrangères, sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat de ces entités, hormis les amortissements d'immobilisations corporelles, sont convertis en CHF aux cours moyens des cours de clôture des douze mois de l'année. Les fonds propres de ces entités sont convertis aux cours moyens historiques de chaque position du bilan. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique Réserve de change.

Principes d'évaluation du groupe

Les comptes consolidés du groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du groupe, établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres parts du capital et de créances portées en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses selon les cours suivants :

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2022	Cours au 31.12.2021
Dollar américain	1	0.9245	0.9117
Euro	1	0.9856	1.0345
Livre sterling	1	1.1119	1.2311
Yen	100	0.7009	0.7920

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique Résultat des opérations de négoce.

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les sûretés remises en garanties sont évaluées de manière prudente, systématique et périodique, en appliquant des principes uniformes et en se basant, sauf exception, sur une valeur de marché.

Dans le cadre des biens immobiliers, la banque évalue ceux-ci soit à l'aide d'un système expert (approche hédoniste), soit par des expertises internes pour les objets atypiques ou de luxe, ou soit, pour les biens de rendements, par une actualisation des *cash flows* futurs.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la banque. Les corrections de valeur, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous corrections de valeur en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et *leasings*), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres ou anciennement les opérations de mises/prises en pension de titres (*repurchase and reverse repurchase agreements*) sont comptabilisées comme suit :

- les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan ;
- le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés ;

- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Opérations de négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées au cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres parts du capital sont comptabilisées, au niveau du groupe, en déduction des capitaux propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée Propres parts du capital. Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués à la Réserve issue du capital.

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de marché. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts et le résultat est inscrit dans la même rubrique comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'*accrual method* pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles à l'usage de la banque	100 ans
Agencements	10 ans
Mobilier et aménagements	5 ans
Machines	5 ans
Logiciels et matériels informatiques	3 à 10 ans selon leur durée de vie

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du groupe est présenté dans les impôts différés.

Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant de dépôts de la clientèle non bancaire sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués soit à leur valeur de marché, soit au moyen d'un modèle d'évaluation en fonction du type d'instruments financiers dérivés, dans les rubriques Valeur de remplacement positive/négative d'instruments financiers dérivés et sont comptabilisés en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- en cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché ;
- en cas d'opérations de couverture, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Provisions

Les provisions comprennent celles qui sont destinées à la couverture des risques nécessaires à l'exploitation, les provisions pour risques inhérents de défaillance du hors bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance du hors bilan, ainsi que les provisions pour impôts latents.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit de la rubrique variation des réserves pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par aval, par cautionnement et par garantie.

Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables portent sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations qui ne sont pas utilisés à la date de bilan, mais qui sont octroyés de manière définitive. Les engagements de versement dans le cadre de la garantie des dépôts sont comptabilisés dans cette rubrique.

Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et autres titres de participations sont enregistrés dans cette rubrique.

Changement de principes comptables

Aucun changement de principes comptables n'a été effectué.

3. Gestion des risques

Le conseil d'administration fixe la politique des risques conformément aux dispositions légales. La direction générale veille à son application dans toutes les entités du groupe selon la même méthodologie. La banque a mis en place des comités des risques spécialisés pour la maison-mère et pour les filiales, lui permettant de mesurer, de suivre, de gérer et de contrôler les risques encourus.

Le conseil d'administration procède à une analyse trimestrielle des risques principaux du groupe. Cette analyse prend en compte diverses sources à disposition du contrôle des risques et est revue régulièrement lors du comité des Risques et en direction générale.

Principes directeurs

Visant une allocation ciblée et maîtrisée de ses fonds propres, tout en assurant une diversification des risques pris, la banque définit des segments de risques et y associe des limites par type d'activité. Ce dispositif est validé par le conseil d'administration. De la même manière, et en respect des dispositions réglementaires, le conseil d'administration fixe les limites pays et les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques. La direction générale contrôle l'ensemble des risques par une supervision constante des activités et par un suivi opéré par des comités spécifiques.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque assumée dans sa division ; il prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et/ou leur réduction.

Un suivi des risques indépendant des unités opérationnelles génératrices de revenus est pratiqué dans toute la banque. Ainsi, les unités des Risques, Conformité et ALM renforcent le suivi régulier des unités de front et des unités de contrôle spécialisées. Leur rôle est d'anticiper, d'analyser, d'évaluer, de contrôler les risques et d'informer les comités dédiés des impacts financiers, légaux et de conformité découlant de l'exposition aux risques de tout genre, en prenant soin de l'exhaustivité et de l'appréciation objective des risques encourus et des risques potentiels affectant la banque (risques financiers et non-financiers incluant les facteurs de risque environnementaux et sociétaux, et risques opérationnels).

Surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du groupe est déclinée sur les principes de gestion de la banque à Genève afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisées des risques au niveau consolidé.

Les départements Risques et ALM au sein de la division Finance consolident les positions globales du groupe. La diffusion des rapports et leur revue systématique avec les divisions de front durant les comités de Risques (CRISK) et Asset and liability management (CALM) formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la direction générale, ainsi qu'au conseil d'administration.

Typologie des risques

• Risque de crédit

Les risques de crédit ou de contrepartie représentent les dommages que supporte le groupe en cas de défaillance d'une contrepartie.

Les crédits sont octroyés dans le cadre d'un système précis de délégation des compétences, basé sur le montant de l'engagement, et sont soumis à un système expert de cotation. Celui-ci prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire.

Le comité des Crédits examine les demandes dans sa compétence et autorise les opérations en fonction des délégations, ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du groupe résultant

des activités de prêts, d'émissions de garanties, ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

L'évaluation des risques est effectuée chaque année pour les crédits commerciaux.

Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est notamment définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas, des indices de risques nouveaux ou une augmentation des risques existants engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

Le système expert de cotation attribue des *ratings* aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Des modèles de *ratings* sont fournis par un système dédié et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure. La détérioration significative du *rating* déclenche une procédure d'examen du risque et, le cas échéant, la constitution d'une correction de valeur et le transfert du dossier au département Participations et *Workout* ou au département Contentieux.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des corrections individuelles de valeur. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation en tenant compte d'une correction individuelle de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

En complément des corrections individuelles de valeur, la banque, en tant qu'établissement de catégorie 3, constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, tel que défini dans l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA. Les créances non compromises, contrairement aux autres créances décrites ci-dessus, résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. La méthodologie de calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a été définie par la banque en 2019 et consiste à regrouper les volumes d'actifs pondérés aux risques (RWA¹) par segment d'activités, tenant compte des encours bilan et hors-bilan. 8 segments d'activités² ont été déterminés, pour chacun desquels un coefficient de perte a été calculé. Ces coefficients sont la transcription de l'estimation de perte estimée sur un horizon moyen

¹ RWA : Risk Weighted Assets.

² Financement d'appui, Immobilier Suisse aux particuliers, Immobilier Suisse aux entreprises, Entreprises Suisse, Immobilier et entreprises France, Collectivités publiques, Trade Finance, Banques et marchés financiers.

terme et sont révisés annuellement lors de la revue du plan stratégique et financier (PSF), se basant sur l'historique des pertes réalisées par la banque sur le portefeuille de crédit. L'estimation du potentiel de perte peut, en outre, être adaptée à une valeur d'expert lorsque le potentiel de perte semble trop bas ou inadapté. La multiplication des actifs pondérés aux risques par ces coefficients de perte permet, par segment d'activité, de calculer un montant de correction de valeur pour risques inhérents de défaillance. La somme des montants pour ces 8 segments constitue le montant global des corrections de valeur pour risques inhérents pour la banque. Les volumes des actifs pondérés aux risques par segment sont réévalués lors de chaque bouclage et les montants des corrections de valeur pour risques inhérents sont ajustés en conséquence. En cas d'utilisation des montants constitués pour corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, la reconstruction du montant ponctionné est effectuée linéairement, mais au maximum sur 5 ans, et débute l'année fiscale suivant la ponction. L'utilisation par la direction générale des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance est possible dès que les dotations aux risques dépassent le budget de perte annuelle pris en compte dans le cadre de la planification budgétaire. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances clientèles, créances hypothécaires et créances sur les banques sont portées en déduction des rubriques correspondantes du bilan. La part attribuable aux positions hors bilan et aux immobilisations financières apparaît dans la rubrique Provisions. La banque a pris la décision de constituer l'intégralité de ses corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, anticipant le planning initial, qui prévoyait une constitution complète à fin 2023. Les montants consolidés sont présentés en annexe 4.16, page 122.

Les limites commerciales par pays sont en place, principalement pour l'activité de financement des négociants internationaux; elles sont suivies et contrôlées quotidiennement par le département des Risques. Les limites pays pour risques directs (lieu d'incorporation du débiteur) et indirects (lieu du risque économique) sont validées annuellement par le conseil d'administration et revues lorsque la situation politique ou économique d'un pays évolue.

- **Risque de concentration**

Les risques importants (gros risques selon l'art. 95 OFR³) sont suivis et contrôlés constamment et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe.

³ Ordonnance sur les fonds propres.

Le système informatique intégré des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupe économique. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie si on s'approche de valeurs limites. Des simulations sont effectuées systématiquement lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

- **Risque de taux, de liquidité, de marché et d'investissement pour compte propre**

Ces risques représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par le groupe.

Le contrôle de ces risques nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique ad hoc, ce qui permet l'évaluation des risques encourus, et un rapport est effectué sur une base journalière. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* du département Marchés financiers et trésorerie. La banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (*trading*). Par ailleurs, le comité ALM (*Asset and liability management*) se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contrôle le pilotage du bilan de la banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Le comité ALM suit et contrôle tous les risques financiers.

- **Risque de taux**

Les risques de taux concernent la fluctuation des valeurs des positions financières face aux variations des taux d'intérêt. L'exposition aux risques de taux provient de la non-congruence des échéances de taux et des volumes actifs avec les refinancements passifs. Ces asymétries sont à l'origine de ce risque et provoquent des effets sur les produits des intérêts, ainsi que sur la valorisation des fonds propres de la banque. Les produits bancaires sans échéance de taux fixe ou à vue sont modélisés afin de répliquer au mieux la réalité des changements de taux effectués lors de mouvements de taux sur les marchés. Ces modèles sont revus périodiquement et adaptés aux conditions de marché si nécessaire. Des simulations dynamiques sont effectuées afin de surveiller les risques de revenus sur la marge d'intérêts en fonction de différents scénarios de taux. La politique de risques de taux est approuvée par le conseil d'administration qui en délègue le contrôle opérationnel à la direction générale.

Conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêt y sont analysés et gérés à l'intérieur de limites définies par le conseil d'administration.

- **Risque de liquidité**

Les limites de prêts accordés à d'autres banques sont contrôlées avec une précaution renforcée en réponse aux risques accrus. Les placements sur les marchés monétaires ont été largement remplacés par des placements de type *repurchase agreement*. Tout en respectant une grande prudence et en continuant les opérations de mises en pension, l'activité des marchés monétaires se poursuit avec certaines banques partenaires, ainsi qu'avec des collectivités publiques suisses, dans le respect de limites strictes. La BCGE maintient son approche prudentielle en conservant des liquidités abondantes et en gérant un portefeuille obligataire largement diversifié et pouvant être mis en pension (*sale and repurchase agreements*), permettant en tout temps de trouver des facilités de crédits avec de nombreuses contreparties. Le cadre d'investissement des obligations inscrites dans la rubrique des immobilisations financières est limité entre les notes AAA et, au minimum, A- ou équivalent.

La banque gère le risque de liquidité en surveillant l'exposition à l'aide d'un échéancier des positions du bilan, de la structure du bilan et en calculant les ratios réglementaires *liquidity coverage ratio* (LCR) et le *net stable funding ratio* (NSFR). Elle le gère également de manière dynamique, en modélisant les croissances des affaires et des refinancements nécessaires. Dans le cadre de son comité ALM, la banque surveille le risque de liquidité dans le cadre de limites fixées par le conseil d'administration.

- **Risque de change**

Les positions de change que doit gérer la banque concernent principalement des revenus d'intérêts et de commissions, libellés en grande partie en USD et en EUR. Les risques de change émanant du bilan, incluant les opérations de trésorerie, ainsi que des transactions, sont centralisés et gérés de manière globale au niveau de la banque. Le système de couverture mis en place permet d'effectuer des transactions financières afin de protéger les positions de change identifiées tout en tenant compte des coûts relatifs.

• **Risque opérationnel**

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou à la suite d'événements externes. Le niveau d'automatisation des processus, ainsi que des mesures de contrôle interne permettent de limiter ces risques. La banque a mis en place une modélisation des processus de production permettant de suivre les points de contrôle, de séparation de fonction et de validation dans le traitement des opérations. Le département Risques opérationnels assure la cohérence de l'architecture. Celle-ci permet d'identifier, de déclarer, de suivre et d'archiver les incidents en vue d'une amélioration continue du dispositif de suivi du risque opérationnel et d'une meilleure anticipation des problèmes potentiels. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'intranet de la banque. En outre, la banque veille au respect des procédures, ainsi qu'à l'analyse des flux d'informations.

Dans ce contexte, la banque continue aussi d'intensifier ses activités en matière de contrôle des fraudes et des cyberattaques.

• **Risque de non-conformité et juridique**

Ces risques sont sous la responsabilité de la division Juridique et conformité, qui a pour mission :

- d'identifier les risques juridiques, d'assurer la défense des intérêts de la banque et d'appuyer les gestionnaires dans les relations avec la clientèle. Elle intervient dès qu'un risque est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel elle traite le dossier. Le provisionnement des risques juridiques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous Provisions ;
- de mettre en place un dispositif approprié en matière de lutte contre le blanchiment, de suivi des sanctions et des transactions, en adéquation avec les activités de la banque, ainsi que d'assurer la veille réglementaire et d'évolution des instructions internes ;
- d'instaurer les règles de *crossborder*.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés

Consolidé

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	718'692	–
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	18'490	163'064
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	18'642	167'859
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	18'642	167'859
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises de pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	717'626	–
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	–	–
<i>dont titres aliénés</i>	–	–

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	1'075'378	1'089'020	3'385'797	5'550'195
Créances hypothécaires	13'062'408	–	–	13'062'408
<i>Immeubles d'habitations</i>	10'901'815	–	–	10'901'815
<i>Immeubles commerciaux</i>	1'552'358	–	–	1'552'358
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	442'292	–	–	442'292
<i>Autres</i>	165'943	–	–	165'943
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2022	14'137'786	1'089'020	3'385'797	18'612'603
31.12.2021	13'807'051	1'231'355	3'433'579	18'471'985
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2022	14'121'073	1'079'657	3'323'904	18'524'634
31.12.2021	13'789'308	1'221'295	3'344'897	18'355'500
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	55'844	858'702	914'546
Engagements irrévocables	–	21'289	747'493	768'782
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	79'155	224'930	304'085
Crédits par engagements	–	5'953	108'858	114'811
Total du hors bilan				
31.12.2022	–	162'241	1'939'983	2'102'224
31.12.2021	–	95'084	2'320'656	2'415'740

Créances compromises Consolidé

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
31.12.2022	171'333	110'708	60'625	56'149
31.12.2021	184'083	97'471	86'612	83'425

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Opérations de négoce		
Titres de dette	610	–
<i>dont cotés</i>	610	–
Titres de participation	41	113
Métaux précieux et matières premières	50'465	53'731
Autres actifs du négoce	16	100
Total des actifs	51'132	53'944
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	–	–
Engagements	31.12.2022	31.12.2021
Opérations de négoce		
Titres de participation	–	–
Autres passifs du négoce	1'565	3'925
Total des engagements	1'565	3'925
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

		Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux	<i>swaps</i>	511	127	33'190	816'407	574'859	17'451'161
	options (OTC ¹)	2'386	2'386	57'529	–	1'363	200'000
Devises/métaux précieux	contrats à terme	15'412	14'925	1'536'495	1'967	40'548	1'699'126
	options (OTC ¹)	2'218	2'218	186'858	–	–	–

Total avant prise en compte des contrats de netting

31.12.2022	20'527	19'656	1'814'072	818'374	616'770	19'350'287
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	4'604	4'604	244'386	–	1'363	200'000
31.12.2021	23'014	21'757	1'995'553	63'994	163'111	13'570'305
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	8'510	8'510	231'959	56'614	135'283	11'731'294

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés.

Valeurs de remplacement positives (cumulées)

Valeurs de remplacement négatives (cumulées)

Total après prise en compte des contrats de netting

31.12.2022	12'355	9'438
31.12.2021	17'094	8'648

Centrales de compensation

Banques et maisons de titres

Autres clients

Répartition selon les contreparties

Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	–	455	11'900
--	----------	------------	---------------

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Titres de créance	2'106'831	1'904'660	1'988'185	1'924'090
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	1'991'644	1'710'774	1'871'313	1'728'208
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	115'187	193'886	116'872	195'882
Titres de participation	231'808	219'542	312'287	297'395
<i>dont participations qualifiées¹</i>	29'332	28'424	29'332	28'424
Immeubles et véhicules	547	574	547	574
Total	2'339'186	2'124'776	2'301'019	2'222'059
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1'871'360	1'630'948	1'759'781	1'645'953

¹ En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix.

Répartition des contreparties selon la notation²

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance, valeur comptable	2'070'905	35'926	–	–	–	–

² Les classes de *rating* sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

	2022								
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence									
sans valeur boursière	19'308	8'583	27'891	1'869	–930	–	4'214	33'044	N/A
Autres participations									
avec valeur boursière	70	–	70	–	–4	–	–	66	66
sans valeur boursière	38'149	–2'068	36'081	7	–	–	–	36'088	N/A
Total des participations	57'527	6'515	64'042	1'876	–934	–	4'214	69'198	

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Intégration globale						
Banque Cantonale de Genève France SA, Lyon	Banque	EUR 30'000	100	100	X	
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	Courtage immobilier	EUR 10	100	100		X
Rhône Saône Léman SNC, Lyon	Société immobilière	EUR 10	100	100		X
Rhône Saône Léman II SNC, Lyon	Société immobilière	EUR 10	100	100		X
Capital Transmission SA, Genève	Investissements	CHF 2'000	100	100	X	
Dimension SA, Lausanne	Evaluation et vente d'entreprises	CHF 160	100	100	X	
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	Conseils financiers	CHF 400	100	100	X	
Loyal Finance AG, Zurich ¹	Gestion d'actifs	CHF 200	60	60	X	

¹ Contractuellement, la BCGE s'est engagée à détenir le 100% des actions de Loyal Finance AG, Zurich après une phase de transition de 4 ans, soit au cours du 2^e trimestre 2023

Intégration par mise en équivalence

Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR 2'088	33.3	33.3		X
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux	Opérations immobilières	EUR 12'075	33.3	33.3	X	
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42.0	42.0	X	

Autres participations

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Emission de lettres de gages	CHF 2'225'000	5.9	5.9	X	
SIX Group Ltd, Zurich	Fournisseur de services pour l'industrie financière	CHF 19'522	1.6	1.6	X	

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

	2022						
	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de la période précédente	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Valeur comptable à la fin de la période de référence
Immeubles à l'usage du Groupe	131'578	-53'852	77'726	-	-	-2'631	75'095
Autres immeubles	26'432	-11'386	15'046	-	-	-529	14'517
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	50'189	-28'488	21'701	7'630	-68	-11'485	17'778
Autres immobilisations corporelles	29'861	-15'650	14'211	10'433	-16	-3'703	20'925
Total des immobilisations corporelles	238'060	-109'376	128'684	18'063	-84	-18'348	128'315

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

	2022						
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
<i>Goodwill</i>	900	-465	435	-	-	-180	255
Autres valeurs immatérielles	377	-110	267	-	-	-189	78
Total des valeurs immatérielles	1'277	-575	702	-	-	-369	333

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	-	62'805	252'183	-
Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénés avant l'échéance	329	389	212	444
Composantes de taux des opérations de couverture aliénés avant l'échéance	73'999	62'285	109'217	71'204
Sous-total	74'328	125'479	361'612	71'648
Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir	1'234	1'391	-	-
Etalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit	-	-	24'964	26'361
Opération de <i>continuous linked settlement system</i> en cours de traitement	132'978	39'482	133'900	39'754
Autres opérations bancaires internes	48'911	12'757	5'492	6'493
Impôts indirects	4'749	5'555	6'550	4'234
Total	262'200	184'664	532'518	148'490

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1'000)

Actifs nantis/cédés en faveur de	2022		2021	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
BNS	117'787	-	112'697	-
SIX <i>Swiss Exchange</i> (bourse électronique suisse)	26'380	-	26'417	-
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses : <i>valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément</i>	6'322'297	3'938'000	6'100'156	3'793'000

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

	Nombre		Valeur (en CHF 1'000)	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
En qualité de banque dépositaire	-	-	27'252	47'862
Valeurs de remplacement négatives	-	-	-	58
Actions BCGE détenues par la fondation	60'000	60'000	10'770	9'630

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Le groupe BCGE n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance (en CHF 1'000)

	(Excédent)/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹	Part économique du Groupe		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			31.12.2022	31.12.2021
Plans de prévoyance avec excédent	53'766	–	–	–	16'924	16'999	16'193

¹ Les comptes annuels audités au 31.12.2022 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2021.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison-mère, ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

(en CHF 1'000)

		2022					
		Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéances	Montants émis en monnaies étrangères	Montants émis en CHF	Propres titres détenus	Valeur comptable au bilan
Emprunt CHF émis le 10.06.2015	Non subordonné ¹	0.500%	10.06.24	–	150'000	–	150'000
Emprunt CHF émis le 23.04.2019	Non subordonné ¹	0.125%	23.04.26	–	120'000	–500	119'500
Emprunt CHF émis le 16.03.2022	Non subordonné ¹	0.625%	16.03.29	–	150'000	–	150'000
Emprunt CHF émis le 9.12.2022	Non subordonné ¹	1.875%	09.12.30	–	100'000	–12'540	87'460
Emprunt CHF perpétuel de type AT1 émis le 28.06.2017, dénoncé le 24.10.2022 ³	Subordonné avec clause <i>PONV</i> ²	2.000%	08.02.23	–	90'000	–3'455	86'545
Emprunt CHF subordonné émis le 28.06.2017	Subordonné ¹ avec clause <i>PONV</i> ²	1.125%	28.06.27	–	110'000	–	110'000
Emprunt CHF perpétuel de type AT1 émis le 12.11.2019	Subordonné avec clause <i>PONV</i> ²	1.875%	N/A	–	135'000	–	135'000
Total			–	–	855'000	–16'495	838'505
	Total non subordonné	0.714%	–	–	520'000	–13'040	506'960
	Subordonné avec clause <i>PONV</i> ²	1.662%	–	–	335'000	–3'455	331'545
Total 2022		1.086%	–	–	855'000	–16'495	838'505
Total 2021		0.804%			805'000	–755	804'245

¹ Emprunts ne pouvant être dénoncés avant leur échéance.² *Point of non viability (PONV)*.³ Depuis cette date cet emprunt n'est plus pris en compte dans les fonds propres selon Bâle III, à la demande de notre régulateur.

		2022					
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours	D'ici une année	Plus d'un an et moins de deux ans	Plus de deux ans et moins de trois ans	Plus de trois ans et moins de quatre ans	Plus de quatre ans et moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Total
	Emprunts obligataires (nominal) 2022	90'000	150'000	–	120'000	110'000	385'000
Emprunts obligataires (selon le bilan) 2022	86'545	150'000	–	119'500	110'000	372'460	838'505
Emprunts obligataires (selon le bilan) 2021	200'000	–	150'000	–	119'500	334'745	804'245
	2022	2021					
Prêts des centrales de lettres de gage	3'938'000	3'793'000					

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance ¹	4'094	-530	-	-24	876	1'147	-2'386	3'177
<i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i>	<i>3'060</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>270</i>	<i>-1'030</i>	<i>2'300</i>
Provisions pour autres risques d'exploitation	1'100	-1'587	-	-	160	1'427	-	1'100
Autres provisions	1'168	-78	-	-16	-	526	-41	1'559
Total des provisions	6'362	-2'195	-	-40	1'036	3'100	-2'427	5'836
Réserves pour risques bancaires généraux ²	250'000	-	-	-	-	20'000	-	270'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	117'795	-34'109	-	-881	2'236	10'241	-4'893	90'389
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	<i>83'575</i>	<i>-34'109</i>	<i>-</i>	<i>-881</i>	<i>2'236</i>	<i>10'221</i>	<i>-4'893</i>	<i>56'149</i>
<i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance</i>	<i>34'220</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>20</i>	<i>-</i>	<i>34'240</i>

¹ Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance ont été constituées sur le portefeuille d'immobilisations financières pour un montant total de CHF 480'000. Voir commentaire dans l'annexe 4.36 en page 159.

² La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

4.17 Présentation du capital social

(en CHF 1'000)

	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social						
Actions nominatives à CHF 50	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000
Capital-actions / capital social	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000
<i>dont libéré</i>	<i>360'000</i>	<i>7'200'000</i>	<i>360'000</i>	<i>360'000</i>	<i>7'200'000</i>	<i>360'000</i>
Total du capital social	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

	Nombre Droits de participation		Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Membres du conseil d'administration ¹	1'278	1'332	214	213
Membres des organes de direction ^{2,3}	7'905	6'827	1'415	1'143
Collaborateurs ⁴	26'174	17'965	4'376	2'898
Total	35'357	26'124	6'005	4'254

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2023 sur la base des résultats 2022.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2022 de CHF 179.5 (au 31.12. 2021 CHF 160.5).

⁴ Les rémunérations variables des collaborateurs n'ont pas encore été distribuées et ceux-ci n'ont pas pu exercer leurs droits.

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du conseil d'administration, de la direction générale et aux collaborateurs.

Les conditions contractuelles d'attribution des différents plans sont expliquées dans le point 5 du chapitre Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise en page 83. Les plans liés à la rémunération de la part variable ordinaire, ainsi que dans le cadre du plan d'intéressement lors d'achat d'actions sont bloqués entre 5 ans et 10 ans maximum, au choix du bénéficiaire. Les autres plans d'intéressement sont bloqués 5 ans.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

Créances et engagements	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Participants qualifiés	68'044	184'247	227'609	19'433
Sociétés du Groupe	9'759	8'391	2'147	2'140
Sociétés liées	1'520'494	1'537'049	336'218	325'085
Affaires d'organes	4'075	4'988	4'500	2'247
Autres parties liées	34	4	27'252	47'920

Créances et engagements éventuelles	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Participants qualifiés	–	–	50	50
Sociétés du Groupe	–	–	–	–
Sociétés liées	–	–	26'033	25'501
Affaires d'organes	–	–	–	–
Autres parties liées	–	–	–	–

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constitués en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs, ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque, mais il n'en est pas de même pour les membres du conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

	31.12.2022		31.12.2021	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Actions nominatives uniques				
Etat de Genève	159'385'750	44.3	159'385'750	44.3
Ville de Genève	75'132'300	20.9	75'132'300	20.9
44 communes genevoises	26'732'450	7.4	26'732'450	7.4
Sous-total collectivités publiques	261'250'500	72.6	261'250'500	72.6
CPEG – Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève	21'440'000	6.0	21'440'000	6.0
Autres actionnaires ¹	77'309'500	21.4	77'309'500	21.4
Total	360'000'000	100.0	360'000'000	100.0

¹ Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% des actions nominales uniques.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Capital propre en portefeuille

Actions BCGE	Situation au 01.01.2022	106'765
	Achats	22'130
	Ventes	45'307
	Situation au 31.12.2022	83'588
Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF		167.7
Actions détenues par son institution de prévoyance professionnelle		60'000

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve issue du capital.

4.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663b^{bis} CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés

Voir l'annexe 4.22 des comptes de la maison-mère, en page 152.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

	Echu							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans	Immobilisé	
Actifs/instruments financiers								
Liquidités	6'715'699	–	–	–	–	–	–	6'715'699
Créances sur les banques	152'315	19	634'363	375'655	422	–	–	1'162'774
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	718'692	–	–	–	–	718'692
Créances sur la clientèle	910'757	317'252	1'351'749	400'584	1'502'086	996'511	–	5'478'939
Créances hypothécaires	2'709	2'299'215	646'002	608'261	3'529'029	5'960'479	–	13'045'695
Opérations de négoce	51'132	–	–	–	–	–	–	51'132
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'355	–	–	–	–	–	–	12'355
Immobilisations financières	247'022	–	30'482	244'906	868'688	947'541	547	2'339'186
Total								
31.12.2022	8'091'989	2'616'486	3'381'288	1'629'406	5'900'225	7'904'531	547	29'524'472
31.12.2021	8'069'850	2'282'899	2'815'280	1'282'439	5'655'408	7'770'615	573	27'877'064

Fonds étrangers/ instruments financiers

Engagements envers les banques	463'110	57'624	2'285'120	319'919	–	–	–	3'125'773
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	18'490	–	–	–	–	18'490
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12'069'214	6'063'052	1'167'666	140'889	5'997	–	–	19'446'818
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'565	–	–	–	–	–	–	1'565
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9'438	–	–	–	–	–	–	9'438
Obligations de caisse	–	–	–	50	690	–	–	740
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	–	–	10'000	309'000	1'484'500	2'973'005	–	4'776'505
Total								
31.12.2022	12'543'327	6'120'676	3'481'276	769'858	1'491'187	2'973'005		27'379'329
31.12.2021	11'952'573	5'959'874	2'426'911	1'625'172	1'375'240	2'861'745		26'201'515

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

	2022		2021	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	6'685'443	30'256	6'438'527	29'436
Créances sur les banques	584'059	578'715	384'674	473'113
Créances résultant d'opérations de financement de titres	718'692	–	–	–
Créances sur la clientèle	3'412'343	2'066'596	3'593'123	2'096'485
Créances hypothécaires	12'696'536	349'159	12'316'147	349'745
Opérations de négoce	51'119	13	53'927	17
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11'317	1'038	12'333	4'761
Immobilisations financières	2'006'209	332'977	1'841'233	283'543
Comptes de régularisation	44'719	5'177	35'808	2'727
Participations	44'958	24'240	45'139	18'903
Immobilisations corporelles	124'604	3'711	123'990	4'694
Valeurs immatérielles	333	–	702	–
Autres actifs	260'276	1'924	182'921	1'743
Total des actifs	26'640'608	3'393'806	25'028'524	3'265'167
Passifs				
Engagements envers les banques	901'140	2'224'633	1'026'816	2'167'610
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	18'490	–	163'064	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'788'830	3'657'988	14'084'710	4'148'694
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'521	44	3'925	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'427	7'011	530	8'118
Obligations de caisse	740	–	803	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'776'505	–	4'597'245	–
Comptes de régularisation	128'234	4'846	105'222	4'880
Autres passifs	531'000	1'518	145'880	2'610
Provisions	5'520	316	6'030	332
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	–	250'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserve issue du capital	299'171	–	306'764	–
Réserve issue du bénéfice	921'818	–	827'544	–
Propres parts du capital	–14'292	–	–18'287	–
Réserve de change	–29'467	–	–24'442	–
Intérêts minoritaires au capital propre	471	–	409	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	175'950	–	125'234	–
Total des passifs	24'138'058	5'896'356	21'961'447	6'332'244

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

	2022		2021	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Actifs				
Europe • France	1'862'789	6.3	1'868'192	6.5
• Luxembourg	190'546	0.6	174'714	0.6
• Royaume-Uni	127'302	0.4	100'313	0.4
• Allemagne	120'868	0.4	143'326	0.5
• Turquie	108'726	0.4	89'702	0.3
• Autres pays européens	260'941	0.9	130'998	0.5
Singapour	157'453	0.5	78'861	0.3
Etats-Unis et Canada	69'796	0.2	156'394	0.6
Autres	495'385	1.6	522'667	1.8
Actifs à l'étranger	3'393'806	11.3	3'265'167	11.5
Suisse	26'640'608	88.7	25'028'524	88.5
Total des actifs	30'034'414	100.0	28'293'691	100.0

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

	Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence		Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv¹)				
0/Hi	2'920'923	74.1	2'854'073	85.0
1	8	0.0	10	0.0
2	86'199	2.2	127'590	3.8
3	31'830	0.8	20'328	0.6
4	28'231	0.7	4'766	0.1
5 et 6	301'689	7.6	246'716	7.4
7	29'776	0.8	11'823	0.4
Total sans notation	544'008	13.8	91'318	2.7
Total	3'942'664	100.0	3'356'624	100.0

¹ La notation de la Serv est reconnue par la Finma.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

(en CHF 1'000)

	Monnaies					
	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Actifs						
Liquidités	6'632'606	80'112	1'684	467	830	–
Créances sur les banques	361'689	95'526	654'636	5'976	18'196	26'751
Créances résultant d'opérations de financement de titres	662'000	19'712	36'980	–	–	–
Créances sur la clientèle	2'505'594	1'790'015	1'157'279	7'599	18'275	177
Créances hypothécaires	12'859'079	181'439	5'177	–	–	–
Opérations de négoce	650	1	–	16	–	50'465
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'355	–	–	–	–	–
Immobilisations financières	1'989'962	172'992	166'771	2'383	7'078	–
Comptes de régularisation	44'719	5'177	–	–	–	–
Participations	51'672	17'366	160	–	–	–
Immobilisations corporelles	124'604	3'711	–	–	–	–
Valeurs immatérielles	333	–	–	–	–	–
Autres actifs	127'229	1'923	114'502	18'402	144	–
Total des actifs bilantaires	25'372'492	2'367'974	2'137'189	34'843	44'523	77'393
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	606'351	887'762	1'735'912	135'413	35'001	22'039
Total des actifs	25'978'843	3'255'736	3'873'101	170'256	79'524	99'432
Passifs						
Engagements envers les banques	625'611	637'786	1'750'415	77'053	3'183	31'725
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	18'490	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'060'027	1'525'658	1'728'202	57'139	44'870	30'922
Engagements résultant d'opérations de négoce	28	258	1'273	–	6	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9'438	–	–	–	–	–
Obligations de caisse	740	–	–	–	–	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'776'505	–	–	–	–	–
Comptes de régularisation	127'494	5'586	–	–	–	–
Autres passifs	523'492	7'810	555	1	660	–
Provisions	5'836	–	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	–	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–	–
Réserve issue du capital	299'171	–	–	–	–	–
Réserve issue du bénéfice	921'818	–	–	–	–	–
Propres parts du capital	–14'292	–	–	–	–	–
Réserve de change	–29'467	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires au capital propre	471	–	–	–	–	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	175'950	–	–	–	–	–
Total des passifs bilantaires	24'112'822	2'177'098	3'498'935	134'193	48'719	62'647
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	2'014'673	966'839	371'363	36'162	29'796	36'608
Total des passifs	26'127'495	3'143'937	3'870'298	170'355	78'515	99'255
Position nette par devise 2022	–148'652	111'799	2'803	–99	1'009	177
Position nette par devise 2021	–114'820	90'055	3'649	37	1'343	374

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Engagements de couverture de crédit et similaires	42'174	47'134
Garanties de prestation de garantie et similaires	53'311	41'484
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	818'361	1'238'955
Autres engagements conditionnels	700	700
Total des engagements conditionnels	914'546	1'328'273

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du *trade finance* et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Engagements résultant de paiements différés	114'811	117'903
Engagements résultant d'acceptations	–	–
Total des crédits par engagement	114'811	117'903

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	178'412	50'280
Total des opérations fiduciaires	178'412	50'280

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon le chiffre marginal 229 de la circulaire Finma 2020/1, la banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

Résultat de négoce provenant des	2022	2021
Instruments de taux (y compris les fonds)	97	119
Titres de participation (y compris les fonds)	-27	-7
Devises	36'766	33'297
Matières premières/métaux précieux	948	626
Total du résultat de négoce	37'784	34'035

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-2'929	-5'733
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	11'625	19'482

Le groupe ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes du Groupe, appointements et les allocations supplémentaires)	128'118	123'911
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable</i>	5'812	3'425
Prestations sociales	31'402	30'112
Autres charges de personnel	4'917	5'074
Total des charges de personnel	164'437	159'097

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Coût des locaux	11'436	10'198
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	40'493	39'479
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au <i>leasing</i> opérationnel	255	238
Honoraires d'audit	860	924
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	833	811
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	27	113
Autres charges d'exploitation	43'810	44'060
Total des autres charges d'exploitation	96'854	94'899

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Suite à l'évolution des risques, le groupe a adapté les provisionnements à la nouvelle situation.

La BCGE était en litige avec un prestataire informatique depuis 2010 concernant un différend portant sur diverses prestations et leur mode de facturation. Ce différend a été clôturé fin 2022 et a généré un résultat pour la banque et pour le groupe.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

Le groupe n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

(en CHF 1'000)

	2022		2021	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	284'452	22'014	226'487	23'316
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	60	–	40	–
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	5'640	1	4'558	–
Charges d'intérêts	–20'595	–213	–4'375	750
Résultat brut des opérations d'intérêts	269'557	21'802	226'710	24'066
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	–4'539	–809	–21'142	–1'724
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts	265'018	20'993	205'568	22'342
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement	59'193	1'442	63'706	1'549
Produits des commissions sur les opérations de crédit	39'421	4'625	39'048	4'680
Produits des commissions sur les autres prestations de service	39'194	1'161	35'672	1'337
Charges de commissions	–12'295	8	–9'988	40
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service	125'513	7'236	128'438	7'606
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	37'784	–	34'035	–
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	10'394	–	25'801	–
Produits des participations	5'270	5'778	5'896	2'346
Résultat des immeubles	1'104	–	1'246	–
Autres produits ordinaires	7'830	–	6'943	–
Autres charges ordinaires	–11'253	–	–981	–
Sous-total autres résultats ordinaires	13'345	5'778	38'905	2'346
Total des produits d'exploitation	441'660	34'007	406'946	32'294
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	–155'586	–8'851	–150'458	–8'639
Autres charges d'exploitation	–90'271	–6'583	–88'939	–5'960
Sous-total charges d'exploitation	–245'857	–15'434	–239'397	–14'599
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	–17'737	–980	–16'447	–400
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	–673	–	6'258	–346
Résultat opérationnel	177'393	17'593	157'360	16'949

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

	Taux en % ¹	2022	Taux en % ¹	2021
Impôts courants				
Banque Cantonale de Genève	17.1%	30'145	16.1%	25'354
Banque Cantonale de Genève France SA	26.1%	3'430	25.7%	4'142
Divers ²	–	24	–	3
Impôts latents	25.0%	20	33.3%	–411
Total		33'619		29'088

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.² Les autres sociétés du groupe ne présentent pas de poste d'impôts significatifs.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

(en CHF 1'000)

	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net attribuable aux actionnaires	175'950	125'234

Actions nominatives

Nombre moyen d'actions en circulation	7'200'000	7'200'000
Résultat par action (en CHF)	24.44	17.39

La Banque Cantonale de Genève n'a pas d'opération financière en cours ouvrant droit à une dilution de son résultat par action.

5. Présentation du tableau des flux de trésorerie

Consolidé

(en CHF 1'000)

	2022		2021	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	175'950	–	125'234	–
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	20'000	–	20'000	–
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	18'717	–	16'847	–
Provisions et autres corrections de valeur	391	–	–	6'583
Variation des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes	–	917	–	–
Délimitations actives	–	11'361	–	1'404
Délimitations passives	22'978	–	12'254	–
Autres positions	306'492	–	92'019	–
Dividende de l'exercice précédent	–	32'400	–	27'000
Attribution spéciale à l'Etat de Genève	–	6'480	–	5'400
Solde	–	493'370	–	225'967
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	–	4'636	–	4'498
Modification des propres titres de participation	3'995	–	2'545	–
Solde	641	–	1'953	–
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	–	5'156	–	11'096
Autres immobilisations corporelles	–	17'979	–	24'472
Valeurs immatérielles	–	–	–	377
Solde	23'135	–	35'945	–
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (supérieures à 1 an)				
Engagements envers les banques	–	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5'997	–	–	299
Obligations de caisse	–	63	–	297
Emprunts	34'260	–	90	–
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	145'000	–	106'000	–
Créances sur les banques	–	24	–	179
Créances sur la clientèle	6'068	–	11'858	–
Créances hypothécaires	–	379'803	–	660'285
Immobilisations financières	–	100'449	118'287	–
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	–	68'653	–	191'551
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	144'574	–	654'361
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'207'417	–	1'349'932	–
Engagements résultant d'opérations de négoce	–	2'360	3'414	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	790	–	–	3'914
Créances sur les banques	–	304'963	–	125'187
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	718'692	–	–
Créances sur la clientèle	204'601	–	–	114'312
Opérations de négoce	2'812	–	–	215
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'739	–	–	1'141
Immobilisations financières	–	113'961	–	32'306
Etat des liquidités				
Liquidités	–	247'736	6'397	–
Solde	469'594	–	188'069	–
Totaux des soldes	493'370	493'370	225'967	225'967

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale de Genève (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 141 à 161) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances

 Niveau de risque similaire à l'année précédente



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 4,638 mios et CHF 13,046 mios (total de bilan de CHF 29,804 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 75 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 29 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 109 à 112 et au tableau 4.02 de l'annexe en page 145 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles de d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Evaluation des provisions pour litiges

 Niveau de risque inférieure à l'année précédente



Éléments clés de l'audit

De par son activité de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, la Banque est exposée aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque de jugement de la part de la direction.

Nous renvoyons à la page 113 et au tableau 4.16 de l'annexe en page 150 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels ;
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 27 février 2023

Comptes annuels 2022 et annexes maison-mère

Sommaire

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan	141
2. Positions du compte de résultat	142
3. Présentation de l'état des capitaux propres	143
Présentation synoptique – maison-mère	144
1. Raison sociale, forme juridique, siège et but	144
2. Principes de comptabilisation et d'évaluation	144
3. Changement de principes comptables	144
4. Gestion des risques	144
4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels	145
4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)	145
4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	145
4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	146
4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	146
4.05 Répartition des immobilisations financières	147
4.06 Présentation des participations	147
4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	148
4.08 Présentation des immobilisations corporelles	148
4.09 Présentation des valeurs immatérielles	148
4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs	148
4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	149
4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	149
4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	149
4.14 Présentation des produits structurés émis	149
4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours	149
4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	150
4.17 Présentation du capital social	150
4.18 Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs	150

4.19	Indication des créances et engagements envers les parties liées	151
4.20	Indications des participants significatifs	151
4.21	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	151
4.22	Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663b ^{bis} CO	152
4.23	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	154
4.24	Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	155
4.25	Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)	156
4.26	Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	156
4.27	Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque	157
4.28	Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels	158
4.29	Répartition des crédits par engagement	158
4.30	Répartition des opérations fiduciaires	158
4.31	Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution	158
4.32	Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur	158
4.33	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	158
4.34	Répartition des charges de personnel	159
4.35	Répartition des autres charges d'exploitation	159
4.36	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées	159
4.37	Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition	160
4.38	Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation	160
4.39	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	160
4.40	Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation	160

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan maison-mère

Actifs	Notes	31.12.2022 en CHF 1'000	31.12.2021 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Liquidités	4.23	6'692'591	6'450'913	241'678
Créances sur les banques	4.23	1'855'445	1'603'467	251'978
Créances résultant d'opérations de financement de titres	4.23	718'692	–	718'692
Créances sur la clientèle	4.23	4'637'910	4'818'462	–180'552
Créances hypothécaires	4.23	13'045'695	12'665'892	379'803
Opérations de négoce	4.03	51'119	53'927	–2'808
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4.04	12'455	17'094	–4'639
Immobilisations financières	4.05	2'265'224	2'050'589	214'635
Comptes de régularisation		43'843	35'164	8'679
Participations	4.06	96'010	94'903	1'107
Immobilisations corporelles	4.08	124'570	123'962	608
Valeurs immatérielles	4.09	78	267	–189
Autres actifs	4.10	260'259	182'355	77'904
Total des actifs	4.25	29'803'891	28'096'995	1'706'896
Total des créances subordonnées		5'948	4'614	1'334
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		–	–	–

Passifs

Engagements envers les banques	4.23	3'089'611	3'178'095	–88'484
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4.23	18'490	163'064	–144'574
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.23	19'349'485	18'139'842	1'209'643
Engagements résultant d'opérations de négoce	4.03	1'565	3'925	–2'360
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4.04	9'485	9'076	409
Obligations de caisse	4.23	740	803	–63
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4.15	4'776'505	4'597'245	179'260
Comptes de régularisation		127'727	104'875	22'852
Autres passifs	4.10	530'918	145'823	385'095
Provisions	4.16	5'300	6'190	–890
Réserves pour risques bancaires généraux	4.16	270'000	250'000	20'000
Capital social	4.17	360'000	360'000	–
Réserve légale issue du capital		289'290	297'210	–7'920
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonéré fiscalement</i>		158'592	166'512	–7'920
Réserve légale issue du bénéfice		828'080	745'833	82'247
Propres parts du capital		–14'292	–18'287	3'995
Bénéfice reporté/perte reportée		421	728	–307
Bénéfice/perte (résultat de la période)		160'566	112'573	47'993
Total des passifs	4.25	29'803'891	28'096'995	1'706'896
Total des engagements subordonnés	4.15	331'545	334'745	–3'200
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>	4.15	245'000	334'745	–89'745

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	4.28	882'711	1'299'105	–416'394
Engagements irrévocables	4.02	817'644	794'218	23'426
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	4.02	304'085	238'120	65'965
Crédits par engagement	4.29	114'811	117'903	–3'092

2. Positions du compte de résultat maison-mère

	Notes	31.12.2022 en CHF 1'000	31.12.2021 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	4.33	283'582	226'262	57'320
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		58	40	18
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		4'282	4'138	144
Charges d'intérêts		-19'563	-3'791	-15'772
Résultat brut des opérations d'intérêts		268'359	226'649	41'710
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.16	-4'485	-19'953	15'468
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		263'874	206'696	57'178
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		57'425	61'755	-4'330
Produits des commissions sur les opérations de crédit		39'158	39'048	110
Produits des commissions sur les autres prestations de service		38'868	34'560	4'308
Charges de commissions		-12'287	-9'947	-2'340
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		123'164	125'416	-2'252
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.32	38'061	34'329	3'732
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		9'038	25'637	-16'599
Produits des participations		5'554	7'003	-1'449
Résultat des immeubles		1'104	1'246	-142
Autres produits ordinaires		7'413	7'133	280
Autres charges ordinaires		-11'191	-1'113	-10'078
Sous-total autres résultats ordinaires		11'918	39'906	-27'988
Total des produits d'exploitation		437'017	406'347	30'670
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	4.34	-153'443	-148'051	-5'392
Autres charges d'exploitation	4.35	-88'400	-87'380	-1'020
Sous-total charges d'exploitation		-241'843	-235'431	-6'412
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4.36	-17'767	-19'111	1'344
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4.16	-1'279	6'109	-7'388
Résultat opérationnel		176'128	157'914	18'214
Produits extraordinaires	4.36	34'583	13	34'570
Charges extraordinaires	4.36	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.16	-20'000	-20'000	-
Impôts	4.39	-30'145	-25'354	-4'791
Bénéfice/perte (résultat de la période)		160'566	112'573	47'993

3. Présentation de l'état des capitaux propres maison-mère

(en CHF 1'000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	297'210	745'833	250'000	728	-18'287	112'573	1'748'057
Acquisition de propres parts du capital						-3'739		-3'739
Aliénation de propres parts du capital						7'572		7'572
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			-162			162		-
Dividendes et autres distributions			489				-32'400	-31'911
Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)							-6'480	-6'480
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				20'000				20'000
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves		-7'920	81'920		-307		-73'693	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)							160'566	160'566
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	289'290	828'080	270'000	421	-14'292	160'566	1'894'065

143

Présentation synoptique

maison-mère

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du *Code des obligations*; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève.

Le siège social et la direction de la banque sont à Genève.

Rapport d'activité

L'activité de la banque, ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

Effectif du personnel	31.12.2022	31.12.2021
En équivalent plein temps	799.20	758.15
Effectif	848.00	807.00

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes de la maison-mère sont présentés conformément aux principes du groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation.

Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées au point 2, page 108, de la présentation synoptique des comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. Changement de principes comptables

Aucun changement de principes comptables n'a été effectué.

4. Gestion des risques

Pour les commentaires relatifs à la gestion des risques, se référer au point 3 (pages 110-113) de la présentation synoptique des comptes consolidés.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels maison-mère

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.01 des comptes consolidés en page 114.

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	347'863	961'794	3'386'070	4'695'727
Créances hypothécaires	13'062'408	–	–	13'062'408
<i>Immeubles d'habitations</i>	<i>10'901'815</i>	–	–	<i>10'901'815</i>
<i>Immeubles commerciaux</i>	<i>1'552'358</i>	–	–	<i>1'552'358</i>
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	<i>442'292</i>	–	–	<i>442'292</i>
<i>Autres</i>	<i>165'943</i>	–	–	<i>165'943</i>
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2022	13'410'271	961'794	3'386'070	17'758'135
31.12.2021	13'046'714	1'093'006	3'445'736	17'585'456
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2022	13'393'558	952'431	3'337'616	17'683'605
31.12.2021	13'028'971	1'082'946	3'372'437	17'484'354
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	55'844	826'867	882'711
Engagements irrévocables	–	39'373	778'271	817'644
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	79'155	224'930	304'085
Crédits par engagement	–	5'953	108'858	114'811
Total du hors bilan				–
31.12.2022	–	180'325	1'938'926	2'119'251
31.12.2021	–	125'334	2'324'012	2'449'346
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
31.12.2022	131'913	82'457	49'456	45'230
31.12.2021	151'071	76'931	74'140	71'632

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Opérations de négoce		
Titres de dette	610	–
<i>dont cotés</i>	610	–
Titres de participation	28	96
Métaux précieux et matières premières	50'465	53'731
Autres actifs du négoce	16	100
Total des actifs	51'119	53'927
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	–	–
Engagements	31.12.2022	31.12.2021
Opérations de négoce		
Titres de participation	–	–
Autres passifs du négoce	1'565	3'925
Total des engagements	1'565	3'925
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
<i>swaps</i>	511	127	33'190	816'407	574'859	17'451'161
<i>options (OTC¹)</i>	2'386	2'386	57'529	–	1'363	200'000
Devises/métaux précieux						
<i>contrats à terme</i>	15'512	14'972	1'546'788	1'967	40'548	1'699'126
<i>options (OTC¹)</i>	2'218	2'218	186'858	–	–	–
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2022	20'627	19'703	1'824'365	818'374	616'770	19'350'287
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	4'604	4'604	244'386	–	1'363	200'000
31.12.2021	23'014	22'185	2'005'520	63'994	163'111	13'570'305
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	8'510	8'510	231'959	56'614	135'283	11'731'294
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
Total après prise en compte des contrats de netting						
31.12.2022		12'455			9'485	
31.12.2021		17'094			9'076	
		Centrales de compensation		Banques et maisons de titres		Autres clients
Répartition selon les contreparties						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		–		455		12'000

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Titres de créance	2'079'080	1'876'391	1'958'925	1'894'380
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	1'989'305	1'710'774	1'868'974	1'728'208
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	89'775	165'617	89'951	166'172
Titres de participation	185'597	173'625	266'076	251'479
Immeubles et véhicules	547	573	547	573
Total	2'265'224	2'050'589	2'225'548	2'146'432
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1'871'360	1'630'948	1'759'781	1'645'953

Répartition des contreparties selon la notation¹

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance, valeur comptable	2'043'154	35'926	–	–	–	–

¹ Les classes de *rating* sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

	2022							
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Autres participations								
Avec valeur boursière	70	–	70	–	–4	–	66	66
Sans valeur boursière	104'006	–9'173	94'833	1'871	–534	–226	95'944	N/A
Total des participations	104'076	–9'173	94'903	1'871	–538	–226	96'010	

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.07 des comptes consolidés en page 118.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de la période précédente	2022		
				Investissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de la période de référence
Immeubles à l'usage de la Banque	131'578	-53'852	77'726	-	-2'631	75'095
Autres immeubles	26'432	-11'386	15'046	-	-529	14'517
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	46'858	-28'479	18'379	7'629	-10'828	15'180
Autres immobilisations corporelles	28'435	-15'624	12'811	10'331	-3'364	19'778
Total des immobilisations corporelles	233'303	-109'341	123'962	17'960	-17'352	124'570

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	2022			
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Autres valeurs immatérielles	377	-110	267	-	-	-189	78
Total des valeurs immatérielles	377	-110	267	-	-	-189	78

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	-	62'805	252'183	-
Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénés avant l'échéance	329	389	212	444
Composantes de taux des opérations de couverture aliénés avant l'échéance	73'999	62'285	109'217	71'204
Sous-total	74'328	125'479	361'612	71'648
Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir	1'234	1'391	-	-
Etalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit	-	-	24'964	26'361
Opération du <i>continuous linked settlement system</i> en cours de traitement	132'978	39'482	133'900	39'754
Autres opérations bancaires internes	46'980	11'039	3'902	3'835
Impôts indirects	4'739	4'964	6'540	4'225
Total	260'259	182'355	530'918	145'823

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.11 des comptes consolidés en page 119.

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.12 des comptes consolidés en page 119.

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La banque n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

(en CHF 1'000)

	Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹	Part économique du Groupe		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			31.12.2022	31.12.2021
Plans de prévoyance avec excédent	53'766	–	–	–	16'694	16'769	15'945

¹ Les comptes annuels audités, au 31.12.2022, de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2021.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison-mère, ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Seule la maison-mère émet des obligations et détient une part de ses propres obligations émises. Voir l'annexe 4.15 des comptes consolidés en page 121.

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance ²	4'144	-529	-24	-	877	-1'510	2'958
<i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i>	3'110	-	-	-	-	-1'030	2'080
Provisions pour autres risques d'exploitation	1'210	-1'537	-	-	1'427	-	1'100
Autres provisions	836	-79	-	-	526	-41	1'242
Total des provisions	6'190	-2'145	-24	-	2'830	-1'551	5'300
Réserves pour risques bancaires généraux ¹	250'000	-	-	-	20'000	-	270'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	104'262	-33'054	-416	2'203	8'306	-3'821	77'480
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	71'782	-33'054	-416	2'203	8'306	-3'591	45'230
<i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance</i>	32'480	-	-	-	-	-230	32'250

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

² Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance ont été constituées sur le portefeuille d'immobilisations financières pour un montant total de CHF 480'000. Voir commentaire dans l'annexe 4.36, page 159.

4.17 Présentation du capital social

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.17 des comptes consolidés en page 122.

4.18 Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

	Nombre		Valeur (en CHF 1'000)	
	Droits de participation	Droits de participation	Droits de participation	Droits de participation
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Membres du conseil d'administration ¹	1'278	1'332	214	213
Membres des organes de direction ^{2,3}	7'905	6'827	1'415	1'143
Collaborateurs ⁴	25'976	17'698	4'343	2'855
Total	35'159	25'857	5'972	4'211

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2023 sur la base des résultats 2022.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2022 de CHF 179.5 (au 31.12.2021 CHF 160.5).

⁴ Toutefois, les rémunérations variables des collaborateurs n'ont pas encore été distribuées et ceux-ci n'ont pas pu exercer leurs droits.

Voir l'annexe 4.18 des comptes consolidés en page 123.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

Créances et engagements	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Participants qualifiés	68'044	184'247	227'609	19'433
Sociétés du Groupe	799'581	833'434	26'836	36'164
Sociétés liées	1'520'494	1'537'049	336'218	325'085
Affaires d'organes	4'075	4'988	4'500	2'247
Autres parties liées	34	4	27'252	47'920

Créances et engagements éventuelles	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Participants qualifiés	–	–	50	50
Sociétés du Groupe	–	–	187'094	184'489
Sociétés liées	–	–	26'033	25'501
Affaires d'organes	–	–	–	–
Autres parties liées	–	–	–	–

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque mais il n'en est pas de même pour les membres du conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.20 des comptes consolidés en page 124.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.21 des comptes consolidés en page 124.

4.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse¹ et l'art 663b^{bis} CO

Crédits, prêts, rémunérations et participations du conseil d'administration

	Rémunération avant impôts			Prêts ²	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2022			
	Fixe/indemnités forfaitaires ³	En actions bloquées ^{4,5}	Total		Non bloquées	Bloquées ⁴	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, président	280'500	43'719	324'219	0	0	504	504	0
Jean Olivier Kerr, vice-président	88'000	15'217	103'217	3'000'000	1'200	514	1714	0
Michel Pasteur, secrétaire	105'600	18'365	123'965	0	0	638	638	0
Jean-Philippe Bernard	77'000	13'118	90'118	0	0	150	150	0
Fabienne Bertolucci (dès le 04.05.2022)	45'982	5'365	51'347	0	0	0	0	0
Michèle Costafrolaz	126'500	22'038	148'538	0	0	772	772	0
Sophie Dubuis	70'400	10'315	80'715	0	0	105	105	0
Gina Empson (jusqu'au 03.05.2022)	23'982	3'842	27'824	⁶	⁶	⁶	⁶	⁶
Serge Fasel	70'400	12'069	82'469	0	40	422	462	0
Bernard Girod	70'400	12'069	82'469	4'015'000	40	422	462	40
Jean-Marc Mermoud (jusqu'au 03.05.2022)	23'982	3'842	27'824	⁶	⁶	⁶	⁶	⁶
Vincent Mottet (dès le 04.05.2022)	45'982	5'365	51'347	0	0	0	0	0
Sandrine Salerno (dès le 04.05.2022)	45'982	5'365	51'347	331'330	0	0	0	0
Total du conseil d'administration	1'074'712	170'689	1'245'401	7'346'330	1'280	3'527	4'807	40

Exercice précédent	Rémunération avant impôts			Prêts ²	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2021			
	Fixe/indemnités forfaitaires ³	En actions bloquées ^{4,5}	Total		Non bloquées	Bloquées ⁴	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold (dès le 30.04.2021), président	188'028	17'591	205'619	0	0	0	0	0
Gilbert Probst (jusqu'au 29.04.2021), président	92'473	13'080	105'553	⁷	⁷	⁷	⁷	⁷
Jean Olivier Kerr, vice-président	85'462	13'262	98'724	3'000'000	1'200	340	1'540	0
Michel Pasteur, secrétaire	105'600	16'777	122'377	0	0	428	428	0
Jean-Philippe Bernard (dès le 30.04.2021)	50'709	5'117	55'826	0	0	0	0	0
Michèle Costafrolaz	126'500	20'132	146'632	0	0	520	520	0
Angela de Wolff (jusqu'au 30.11.2021)	67'008	3'988	70'996	⁷	⁷	⁷	⁷	⁷
Sophie Dubuis	70'400	8'154	78'554	0	0	30	30	0
Gina Empson	70'400	11'025	81'425	0	56	312	368	0
Serge Fasel	70'400	11'025	81'425	0	40	284	324	0
Bernard Girod	70'400	11'025	81'425	3'885'000	40	284	324	40
Jean-Marc Mermoud	70'400	11'025	81'425	241'500	66	318	384	0
John Tracey (jusqu'au 29.04.2021)	25'385	3'988	29'373	⁷	⁷	⁷	⁷	⁷
Total du conseil d'administration	1'093'163	146'189	1'239'352	7'126'500	1'402	2'516	3'918	40

¹ Voir le *Recueil systématique de la Confédération*, code 221.331.

² Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

³ Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

⁴ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de 5 ans. L'aliénation de titres bloqués est maintenue en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁵ Les membres du conseil d'administration bénéficient d'un plan d'intéressement pour chaque année pleine d'activité d'assemblée générale à assemblée générale:

Période de janvier à avril 2022: cours d'achat moyen réel du 13.06.2022 de CHF 167.65, en valeur escompte CHF 125.28. Période de mai à décembre 2022: estimation au cours du 31.12.2022 de CHF 179.50, en valeur escomptée de CHF 134.13.

Période de janvier à avril 2021: cours d'achat moyen réel du 11.06.2021 de CHF 160.10, en valeur escompte CHF 119.64. Période de mai à décembre 2021: estimation au cours du 31.12.2021 de CHF 160.50, en valeur escomptée de CHF 119.94.

⁶ N'est plus membre du conseil d'administration au 31.12.2022, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

⁷ N'est plus membre du conseil d'administration au 31.12.2021, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

Rémunérations de la direction générale, avant impôt

	Rémunération en liquidités			Rémunération en actions ^{1,2,3}	Rémunération totale	Charges sociales ⁴
	Fixe	Variable ¹	Total	Variable	Total en CHF	Total
Blaise Goetschin, président	728'196	1'058'196	1'786'392	301'407	2'087'799	329'312
Total de la direction générale	2'872'680	3'307'356	6'180'036	983'531	7'163'567	1'347'013
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	728'196	1'058'620	1'786'816	293'339	2'080'155	328'676
Total de la direction générale (exercice précédent)	2'514'874	2'955'284	5'470'158	760'927	6'231'085	1'143'508

Revenus encaissés par la banque au titre de mandats d'administrateurs assumés par les membres de la direction générale

(en CHF)

Blaise Goetschin, président	66'235.50
Virginie Fauveau	13'022.01
Total de la direction générale	79'257.51
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	78'113.52
Total de la direction générale (exercice précédent)	85'607.50

Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale ou leurs proches et prêts accordés

	Nombre d'actions bloquées au titre de l'exercice 2022			Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2022			Prêts accordés ⁷	
	Gratuites		Achetées ⁶	Non bloquées	Bloquées	Total	Par des proches	
	Sans conditions	Avec conditions ⁵						
Blaise Goetschin, président	1'450	1'068	536	1'375	15'239	16'614	40	130'000
Frédéric Vernet				62	2'553	2'615	0	684'205
Pierrette Jaton Klopfenstein				157	2'196	2'353	0	445'000
Virginie Fauveau				286	1'325	1'611	0	26'063
Jean-Marc Joris				8	3'492	3'500	0	672'085
Yves Spörri				660	2'856	3'516	0	635'000
Philippe Marti				390	2'329	2'719	0	740'000
Urs Ziegler				0	522	522	0	499'700
Total de la direction générale	4'561	3'344	1'684	2'938	30'512	33'450	40	3'832'053
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	1'648	1'068	536	2'765	12'053	14'818	40	130'000
Total de la direction générale (exercice précédent)	4'159	2'668	1'348	7'230	19'935	27'165	40	2'288'853

¹ Versé en 2023 sur la base des résultats 2022.² Actions bloquées pour 5 à 10 ans, en valeur escomptée sur la base du cours de clôture au 31.12.2022. La BCGE n'attribue pas de *stock options*.³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2022 de CHF 179.5, en valeur escomptée (au 31.12. 2021 CHF 160.5, en valeur escomptée).⁴ Assurances sociales et caisse de pension cumulées, chiffres projetés sur la base de la rémunération totale.⁵ Actions gratuites reçues par la direction générale, conditionnées à l'acquisition simultanée d'actions au prix de marché.⁶ Actions bloquées acquises au prix de marché dans le cadre des programmes de participation.⁷ Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

Les principes de rémunération sont expliqués en pages 83 à 85. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement durant l'exercice 2022 à des anciens membres du conseil d'administration, ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31.12.2022, d'indemnités non conformes à la pratique du marché, qui auraient été consenties à des proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

Il n'y a pas, au 31.12.2022, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché, qui auraient été consentis aux proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

	Echu							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans	Immobilisé	
Actifs/instruments financiers								
Liquidités	6'692'591							6'692'591
Créances sur les banques	128'414	–	634'363	376'676	605'874	110'118	–	1'855'445
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	718'692	–	–	–	–	718'692
Créances sur la clientèle	913'277	296'046	1'343'328	287'873	1'042'954	754'432	–	4'637'910
Créances hypothécaires	2'709	2'299'215	646'002	608'261	3'529'029	5'960'479	–	13'045'695
Opérations de négoce	51'119	–	–	–	–	–	–	51'119
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'455	–	–	–	–	–	–	12'455
Immobilisations financières	185'597	–	30'482	244'906	858'550	945'142	547	2'265'224
Total								
31.12.2022	7'986'162	2'595'261	3'372'867	1'517'716	6'036'407	7'770'171	547	29'279'131
31.12.2021	7'976'909	2'265'724	2'810'202	1'127'465	5'848'013	7'631'458	573	27'660'344

Fonds étrangers/instruments financiers

Engagements envers les banques	481'194	57'624	2'245'657	305'136	–	–	–	3'089'611
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	18'490	–	–	–	–	18'490
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11'994'772	6'063'084	1'157'778	133'851	–	–	–	19'349'485
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'565	–	–	–	–	–	–	1'565
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9'485	–	–	–	–	–	–	9'485
Obligations de caisse	–	–	–	50	690	–	–	740
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	–	–	10'000	309'000	1'484'500	2'973'005	–	4'776'505
Total								
31.12.2022	12'487'016	6'120'708	3'431'925	748'037	1'485'190	2'973'005	–	27'245'881
31.12.2021	11'898'025	5'959'906	2'395'503	1'601'631	1'375'240	2'861'745	–	26'092'050

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

	2022		2021	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	6'685'443	7'148	6'438'527	12'386
Créances sur les banques	583'510	1'271'935	382'778	1'220'689
Créances résultant d'opérations de financement de titres	718'692	–	–	–
Créances sur la clientèle	3'479'461	1'158'449	3'661'334	1'157'128
Créances hypothécaires	12'696'536	349'159	12'316'147	349'745
Opérations de négoce	51'119	–	53'927	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11'417	1'038	12'333	4'761
Immobilisations financières	1'944'959	320'265	1'780'881	269'708
Comptes de régularisation	43'843	–	35'164	–
Participations	59'931	36'079	60'692	34'211
Immobilisations corporelles	124'570	–	123'962	–
Valeurs immatérielles	78	–	267	–
Autres actifs	260'259	–	182'355	–
Total des actifs	26'659'818	3'144'073	25'048'367	3'048'628
Passifs				
Engagements envers les banques	901'140	2'188'471	1'026'816	2'151'279
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	18'490	–	163'064	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'795'360	3'554'125	14'088'014	4'051'828
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'521	44	3'925	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'474	7'011	958	8'118
Obligations de caisse	740	–	803	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'776'505	–	4'597'245	–
Comptes de régularisation	127'727	–	104'875	–
Autres passifs	530'918	–	145'823	–
Provisions	5'300	–	6'190	–
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	–	250'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserve légale issue du capital	289'290	–	297'210	–
Réserve légale issue du bénéfice	828'080	–	745'833	–
Propres parts du capital	–14'292	–	–18'287	–
Bénéfice reporté/perte reportée	421	–	728	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	160'566	–	112'573	–
Total des passifs	24'054'240	5'749'651	21'885'770	6'211'225

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

	2022		2021	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Actifs				
Europe • France	1'618'207	5.4	1'661'425	5.9
• Luxembourg	189'487	0.6	174'117	0.6
• Royaume-Uni	127'302	0.4	98'089	0.3
• Allemagne	120'707	0.4	143'154	0.5
• Turquie	108'726	0.4	89'702	0.3
• Autres pays européens	257'010	0.9	126'805	0.5
Singapour	157'453	0.5	78'861	0.3
Etats-Unis et Canada	69'796	0.2	156'394	0.6
Autres	495'385	1.7	520'081	1.9
Actifs à l'étranger	3'144'073	10.5	3'048'628	10.9
Suisse	26'659'818	89.5	25'048'367	89.1
Total des actifs	29'803'891	100.0	28'096'995	100.0

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

	Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence		Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv¹)				
0/Hi	1'955'223	65.7	1'872'305	78.8
1	8	0.0	9	0.0
2	86'171	2.9	127'590	5.4
3	31'830	1.1	20'328	0.9
4	28'231	0.9	4'743	0.2
5 et 6	299'953	10.1	246'716	10.4
7	29'760	1.0	11'823	0.5
Sans notation	544'108	18.3	91'318	3.8
Total	2'975'284	100.0	2'374'832	100.0

¹ La notation de la Serv est reconnue par la Finma.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

(en CHF 1'000)

	Monnaies					
	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Actifs						
Liquidités	6'632'606	57'004	1'684	467	830	–
Créances sur les banques	361'141	788'745	654'636	5'976	18'196	26'751
Créances résultant d'opérations de financement de titres	662'000	19'712	36'980	–	–	–
Créances sur la clientèle	2'565'405	889'175	1'157'279	7'599	18'275	177
Créances hypothécaires	12'859'079	181'439	5'177	–	–	–
Opérations de négoce	638	–	–	16	–	50'465
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'455	–	–	–	–	–
Immobilisations financières	1'928'712	160'280	166'771	2'383	7'078	–
Comptes de régularisation	43'843	–	–	–	–	–
Participations	90'051	5'799	160	–	–	–
Immobilisations corporelles	124'570	–	–	–	–	–
Valeurs immatérielles	78	–	–	–	–	–
Autres actifs	127'211	–	114'502	18'402	144	–
Total des actifs bilantaires	25'407'789	2'102'154	2'137'189	34'843	44'523	77'393
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	606'352	898'055	1'735'912	135'412	35'002	22'039
Total des actifs	26'014'141	3'000'209	3'873'101	170'255	79'525	99'432
Passifs						
Engagements envers les banques	625'610	601'624	1'750'415	77'053	3'184	31'725
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	18'490	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'065'831	1'422'443	1'728'280	57'138	44'871	30'922
Engagements résultant d'opérations de négoce	29	257	1'273	–	6	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9'485	–	–	–	–	–
Obligations de caisse	740	–	–	–	–	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'776'505	–	–	–	–	–
Comptes de régularisation	127'727	–	–	–	–	–
Autres passifs	523'476	6'227	554	1	660	–
Provisions	5'300	–	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	270'000	–	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–	–
Réserve légale issue du capital	289'290	–	–	–	–	–
Réserve légale issue du bénéfice	828'080	–	–	–	–	–
Propres parts du capital	–14'292	–	–	–	–	–
Bénéfice reporté/perte reportée	421	–	–	–	–	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	160'566	–	–	–	–	–
Total des passifs bilantaires	24'028'768	2'030'551	3'499'012	134'192	48'721	62'647
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	2'024'846	966'839	371'363	36'162	29'797	36'608
Total des passifs	26'053'614	2'997'390	3'870'375	170'354	78'518	99'255
Position nette par devise 2022	–39'473	2'819	2'726	–99	1'007	177
Position nette par devise 2021	–12'833	–12'307	3'552	37	1'342	374

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Engagements de couverture de crédit et similaires	21'459	25'341
Garanties de prestation de garantie et similaires	42'191	34'109
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	818'361	1'238'955
Autres engagements conditionnels	700	700
Total des engagements conditionnels	882'711	1'299'105

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du *trade finance* et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.29 des comptes consolidés en page 129.

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.30 des comptes consolidés en page 129.

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon le chiffre marginal 229 de la circulaire Finma 2020/1, la banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Résultat de négoce provenant des		
Instruments de taux (y compris les fonds)	97	119
Titres de participation (y compris les fonds)	-27	-7
Devises	37'043	33'591
Matières premières/métaux précieux	948	626
Total du résultat de négoce	38'061	34'329

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-2'929	-5'733
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	11'633	19'565

La Banque ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et les allocations supplémentaires)	121'243	116'952
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable</i>	5'769	3'382
Prestations sociales	28'445	27'071
Autres charges de personnel	3'755	4'028
Total des charges de personnel	153'443	148'051

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

	2022	2021
Coût des locaux	10'451	9'113
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	37'565	36'915
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au <i>leasing</i> opérationnel	155	122
Honoraires d'audit	712	726
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	685	660
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	27	66
Autres charges d'exploitation	39'517	40'504
Total des autres charges d'exploitation	88'400	87'380

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La situation de la maison mère est identique à celle du groupe. Voir l'annexe 4.36 des comptes consolidés en page 130.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La banque n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

La BCGE n'a pas de domicile d'exploitation à l'étranger. La totalité du résultat est réalisé en Suisse comme lors de l'exercice précédent.

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

	Taux en % ¹	2022	Taux en % ¹	2021
Impôts courants BCGE	17.1%	30'145	16.1%	25'354
Total		30'145		25'354

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

Voir l'annexe 4.40 des comptes consolidés en page 132.

Proposition de répartition du bénéfice

Dividende de CHF 5.50/action

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée le 02.05.2023, un dividende de 11% (2021 : 9%).

Ci-après, la répartition du montant à la disposition de l'assemblée générale.

(en CHF 1'000)	31.12.2022	31.12.2021
Résultat de la période	160'566	112'573
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	421	728
Dissolution de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	9'720	7'920
Total à la disposition de l'assemblée générale	170'707	121'221
Dividende de 11% (2021 : 9%)	39'600	32'400
<i>dont Dividende de 2.7% exonéré fiscalement (2021 : 2.2%)</i>	9'720	7'920
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés)	7'920	6'480
Total des distributions	47'520	38'880
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	123'187	81'920
Report sur l'exercice suivant	–	421

A conceptual image showing a rowing team of four women in a blue boat on a green leaf background. The leaf's veins form a path that the boat is following, symbolizing connection and movement.

Connectée

La BCGE est un acteur financier central à Genève.
En proximité avec chaque Genevois et chaque
Genevoise, avec 21 agences. Mais aussi au service
d'une économie ouverte et internationale grâce à
son réseau extra-muros.



Hong Kong

Paris

Lyon

Annecy

Lausanne

Genève

Bâle

Zürich

Dubaï

Impressum

Editeur

Banque Cantonale de Genève (BCGE)
Département Corporate affairs et Communication
communication@bcge.ch

Coordination

Nathalie Vernaz,
Corporate affairs et Communication

**Remerciement particulier aux collaborateurs
de la BCGE, qui ont été en première ligne
dans la réalisation de ce rapport :**

Division Finance :

- Jérémy Linder, Lisa Lippuner, Brice Tétrel (Etat-Major)
- Lionel Fiala, Yvan Nicolet, Paul Tomassi,
Antoine Weideli (Comptabilité)
- Hamid Bensouna, Louis Ghaleb (Contrôle de gestion)
- Nicolas Dervaux (Risques)
- Damien Contamin (Non-financial risk manager,
Responsable RSE)
- Marc Doerks (ALM)

Etat-major de conduite et planification :

Irene Diez, Marcel Mettler, Maria Ribbi

Division Genève : Patrick Senger

Division International : Josiane Tistounet, Richelle Co

Division Entreprises : Cédric Liraki

Division Asset management : Urs Ziegler

Division Juridique et Conformité : Grégory Denizou

Division Opérations : Catalina Roth

Ressources humaines : Nathalie Bezaguet Grin,
Denis Buff, Grégory Eltschinger, Xavier Guillot,
Romaine Jordan, Elisabeth Ray Tang

Marketing : Grégoire-Pierre Dufeil, Christian Hamm,
Véronique Latour, Marie-Laure Rochet,
Philip Van Woerden, Pierre Villanti

Corporate affairs et Communication : Fanny Destenay,
Grégory Jaquet, Christophe Weber

**Ainsi qu'à tous les autres collaborateurs BCGE et aux
divers interlocuteurs qui ont également contribué.**

Conception et réalisation

Alternative communication SA
Alternative.ch

Photolitho

rs solutions

Impression

Atar Roto Presse SA Genève

Photographies

Fred Merz | Lundi 13
Loris von Siebenthal
Gilles Aymar
Alain Besse

Langues

Français, anglais

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle
est soumise à l'autorisation de l'éditeur.

Avril 2023

Banque Cantonale de Genève SA

Coordonnées

Siège

bcge.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
E-mail: info@bcge.ch
Quai de l'Île 17 – CP 2251 – 1211 Genève 2

 [linkedin.com/company/bcge](https://www.linkedin.com/company/bcge)

 [youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève](https://www.youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève)

21 agences à Genève

Succursales en Suisse

Lausanne: Avenue de la Gare 50 – CP 159 – 1001 Lausanne – Tél. +41 (0)21 321 07 07

Bâle: Aeschengraben 10 – 4051 Bâle – Tél. +41 (0)61 226 61 00

Zurich: Lintheschergasse 19 – Postfach 4068 – 8021 Zurich – Tél. +41 (0)44 224 65 65

Filiales

Banque Cantonale de Genève | France SA

bcgef.fr

Tél. +33 (0)4 72 07 31 50

Lyon: 20, place Louis-Pradel – F-69001 Lyon

Annecy: 46, avenue Gambetta – F-74000 Annecy

Paris: 5, rue de la Baume – F-75008 Paris

Capital Transmission SA

capitaltransmission.ch

Tél. +41 (0)58 211 21 00

Genève: Quai de l'Île 17 – 1204 Genève (siège)

Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Dimension SA

dimension.ch

Tél. +41 (0)21 317 52 10

Lausanne: Avenue de la Gare 20 – 1003 Lausanne (siège)

Genève: Quai de l'Île 17 – 1211 Genève 2

Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Loyal Finance AG

loyalfinance.ch

Tél. +41 (0)44 215 50 90

Zurich: Gessnerallee 38 – 8001 Zurich

Bureaux de représentation

Dubaï: Sheikh Zayed Road, Park Place – 14th Floor – PO Box 102810 – Dubai – UAE

Tél. +971 4 329 83 00

Hong Kong: Unit 1803 18/F Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China

Tél. +852 280 81 80

